



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**GRAND CALAIS**



# **Contrat de Relance et de Transition Écologique**

## **Grand Calais Terres et Mers**

Mars 2023

  
7 Avril 2023

**ENTRE LES SOUSSIGNES**

La Communauté d'Agglomération du Calaisis, Grand Calais Terres et Mers, représentée par sa Présidente, Madame Natacha BOUCHART, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération n° 2021-32 en date du 01/04/2021,

Ci-après, la « Grand Calais Terres et Mers » ;

d'une part,

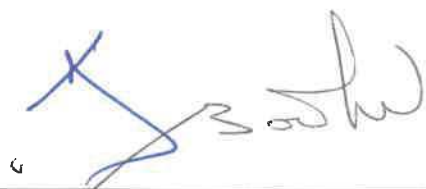
ET

L'Etat représenté par le M. Jacques BILLANT, Préfet du Département du Pas-de-Calais,

Ci-après, l' « Etat »

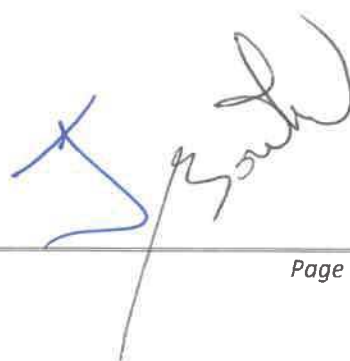
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.



## SOMMAIRE

PREAMBULE.....	4
ARTICLE 1 – Objet du contrat.....	6
ARTICLE 2 – Engagement général des parties.....	7
ARTICLE 3 – Gouvernance.....	8
ARTICLE 4 – Diagnostic.....	10
ARTICLE 5 – Stratégie.....	11
ARTICLE 6 – Synthèse du projet de territoire.....	11
ARTICLE 7 – Les orientations stratégiques.....	11
ARTICLE 8 – Plan d’actions.....	12
ARTICLE 9 – Evolution de l’économie générale du contrat.....	13
ARTICLE 10 – Redéploiement.....	13
ARTICLE 11 – Suivi et évaluation.....	14
ARTICLE 12 – Résultats attendus du CRTE.....	14
ARTICLE 13 – Entrée en vigueur et durée du CRTE.....	14
ARTICLE 14 – Evolution et mise à jour du CRTE.....	15
ARTICLE 15 – Résiliation du CRTE.....	15
ARTICLE 16 – Traitement des lignes.....	15



## PREAMBULE

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Le présent contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers présente à bien des égards des spécificités propres au territoire.

Depuis plusieurs années, l'agglomération calaisienne et tout particulièrement la Ville de Calais subissent les conséquences d'une crise migratoire internationale ayant des impacts économiques, sociaux, et touristiques sur le territoire du Calais. Ce phénomène avait déjà conduit l'Etat, la Région Nord-Pas-De-Calais, le Département du Pas-De-Calais, l'agglomération du Calais et la Ville de Calais à signer un contrat de territoire dérogatoire du droit commun en compensation des dommages subis, aussi bien économiques qu'en termes d'image, par le territoire<sup>1</sup>.

Ainsi, le présent contrat s'inscrit dans la continuité du contrat de territoire aussi bien dans son objet que dans son caractère exceptionnel et dérogatoire. Par la signature de ce CRTE, l'Etat témoigne de sa solidarité et s'engage de nouveau à soutenir l'économie du Calais et à poursuivre les efforts en matière d'attractivité du territoire. En effet, l'agglomération Grand Calais Terres & Mers et la Ville de Calais mènent depuis 2014 une politique ambitieuse en matière de développement économique, culturel et touristique. Ces ambitions s'incarnent notamment par la rénovation complète du front de mer de Calais qui s'inscrit dans un cadre naturel remarquable et un environnement naturel préservé depuis le Cap Blanc-Nez à Escalles jusqu'au site du Fort Vert à Marck.

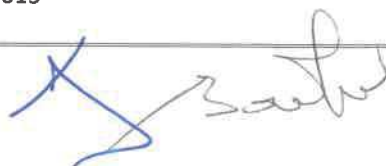
S'ajoute à cela une offre culturelle importante (Beffroi inscrit au patrimoine mondiale de l'UNESCO, une offre muséale majeure, une scène nationale...) et renforcée avec le projet du Dragon de Calais qui fait du territoire du Calais un site touristique incontournable.

Pour cela, le Calais bénéficie d'une situation géographique exceptionnelle qui se décline par une offre multimodale d'envergure : autoroutier (A16-A26) ferroviaire (TER, TGV, Eurostar, le Shuttle) et le port de Calais assurant la liaison avec la Grande Bretagne. Ces atouts ont également permis de faire de Grand Calais un acteur majeur de l'économie de la logistique.

Fort de ce constat succinct, il apparaît plus que jamais nécessaire de maintenir un soutien important de l'Etat aux côtés des acteurs locaux du Calais pour poursuivre la mutation économique du territoire et de préparer l'avenir en valorisant les atouts du territoire, en améliorant encore l'image de du territoire, et en valorisant le cadre de vie des habitants durement touchés par les crises.

---

<sup>1</sup> Contrat de développement territorial pour Calais et le Calais – Avenant n°1 au Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 pour le Nord-Pas-De-Calais, signé le 13 novembre 2015

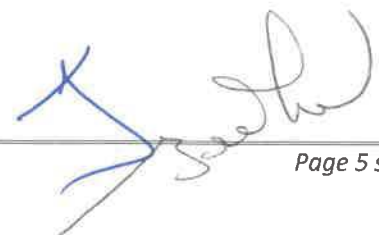




En outre, à la crise migratoire qui marque le territoire depuis les années 2010, sont venues se greffer à cette situation complexe, la sortie du Royaume Uni de l'Union Européenne (effectif depuis le 1er janvier 2021) puis la crise sanitaire du COVID-19. Si d'autres territoires traversent des crises similaires, il n'est en France aucun autre territoire que celui du Calaisis qui connaît ces trois phénomènes simultanément.

C'est donc dans un contexte incertain et changeant, offrant de grandes possibilités de développement, que l'Etat vient appuyer le territoire du Calaisis par la mobilisation de crédits publics afin de donner la possibilité au territoire d'investir massivement en faveur du développement économique, de l'accroissement de l'attractivité et de la transition écologique et énergétique.

Le territoire du Calaisis reconnaît l'engagement de l'Etat, tout particulièrement depuis la visite du président de la République, qui s'est traduit notamment par un abondement du contrat de territoire mais aussi au travers de dispositifs innovants tels que le fonds Friches, Action COEUR de ville ou encore la rénovation énergétique bâtementaire.



## ARTICLE 1 - Objet du contrat

Le présent contrat constitue le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) sur le territoire du Calaisis (Grand Calais Terres & Mers).

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de Grand Calais Terres & Mers autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants (financements, ingénierie, ...) au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2022-2026 : Etat, opérateurs, collectivités et secteur privé

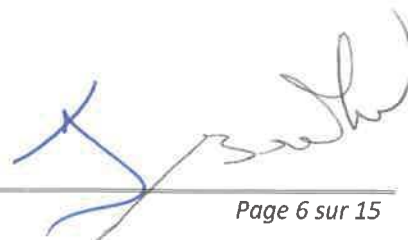
### 1.1 - Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Grand Calais Terres & Mers et l'Etat ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Le profil du territoire est présenté en première partie de l'annexe 1.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.



## ARTICLE 2 - Engagement général des parties

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans le présent contrat.

### 2.1 - Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les montants inscrits dans les fiches sont des prévisionnels. Les financements sont à mobiliser suivant les dispositifs propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires.

Les financeurs s'engagent à apporter leur concours et leurs accompagnements spécifiques en visant à atteindre les financements précisés dans le présent contrat et ses annexes.

Les financements seront mobilisés au sein des différents partenaires au fur et à mesure de l'avancement des différentes actions.

Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 2.2 - La Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers

En signant ce contrat de transition écologique, Grand Calais Terres & Mers assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Grand Calais Terres & Mers s'engage à désigner dans ses services un(e) directeur(trice) responsable du pilotage du CRTE et de la mise en œuvre du contrat, ainsi que de son évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

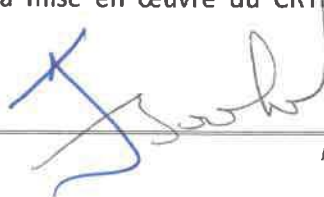
Un co-financement du poste de chef-fe de projet ou de l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre du contrat pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Grand Calais Terres & Mers et les porteurs inscrits au contrat s'engagent à mobiliser les moyens nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation, et à faire leurs meilleurs efforts pour mettre en œuvre les actions inscrites au CRTE, dont ils sont maîtres d'ouvrage.

### 2.3 - L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.



L'appui de l'État porte en particulier la mobilisation coordonnée de financement exceptionnel, sur l'apport de dispositifs d'expertises techniques et juridiques au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage au financement des actions inscrites dans le CRTE conformément au plan d'action figurant en annexe du présent contrat et à hauteur des crédits qui y sont inscrits (jusqu'à concurrence de 80% de la base éligible et sous réserve d'une base éligible suffisante et conformément au tableau des actions repris en annexe).

Grand Calais Terres et Mers et ses communes membres restent éligibles, indépendamment du présent contrat, aux appels à projets annuels (DSIL, DETR, DPV, etc.) et aux autres financements pluriannuels spécifiques (NPNRU, etc.)

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

## ARTICLE 3 - Gouvernance

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire 6260/SG du 23 octobre 2020 et le Comité Local de Cohésion des Territoires du Pas-de-Calais (CLCT) créé le 10 septembre 2020 par arrêté préfectoral du 9 septembre 2020. Le CLCT en place participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

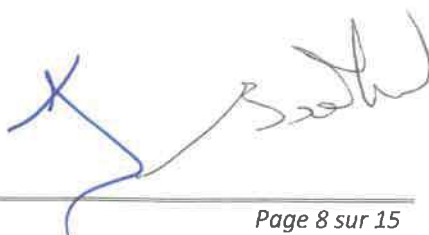
Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### 3.1 - Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par Mme la Présidente de Grand Calais Terres & Mers ou son représentant et M. le Préfet du département, ou son représentant.

Il est composé de représentants :

- De l'exécutif, des services et du cabinet de Grand Calais Terres & Mers ;
- De l'exécutif et des services des communes membres de Grand Calais Terres & Mers impliqués dans une ou plusieurs actions du CRTE;
- Des services de l'Etat ;
  - Préfecture du Pas de Calais
  - Sous-Préfecture de l'arrondissement de Calais
  - Directions interministérielles concernées
- De l'ADEME ;
- De la Caisse des Dépôts – Banque des territoires ;
- De l'Agence de l'Eau ;



- De l'ANAH, du CEREMA, de l'ANRU, de la BPI et de tout autre opérateur ou agence de l'État qui pourra être convié en fonction de l'évolution du contrat

, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

En fonction de l'évolution du présent contrat, le comité de pilotage pourra être ouvert à d'autres financeurs que l'Etat.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### 3.2 – Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de Grand Calais Terres & Mers. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est co-présidé par les représentants de Grand Calais Terres et Mers et de l'Etat.

Il est composé des représentants :

- Des services et du cabinet de Grand Calais Terres & Mers ;
- Des services des communes membres de Grand Calais Terres & Mers impliqués dans une ou plusieurs actions du CRTE;
- Des services de l'Etat ;
  - Préfecture du Pas de Calais
  - Sous-Préfecture de l'arrondissement de Calais
  - Directions interministérielles concernées
- De l'ADEME ;
- De la Caisse des Dépôts – Banque des territoires ;
- De l'Agence de l'Eau ;
- De l'ANAH, du CEREMA, de l'ANRU, de la BPI et de tout autre opérateur ou agence de l'État qui pourra être convié en fonction de l'évolution du contrat
- Des services de la Région Hauts-de-France
- Des services du Département du Pas-de-Calais

En fonction des sujets portés à l'ordre du jour du Comité Technique, la composition de ce-dernier pourra être complétée par des acteurs intéressés.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;

- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### 3.3 - L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

### 3.4 - Grand Calais Terres & Mers - Chef(fe) de projet

Au sein de Grand Calais Terres et Mers, la directrice générale adjointe pôle vie du territoire est désignée comme cheffe de projet. Elle sera assistée par le directeur général des services techniques de la ville de Calais pour les projets relevant de la commune.

## ARTICLE 4 - Diagnostic

Le diagnostic préalable à la définition du présent Contrat de Relance pour la Transition Ecologique s'appuie sur les contrats et études existants :

- Action cœur de ville (2019) (axe 1 à 5)
- Contrat de ville (2015) (axe 6)
- Plan Climat Air Énergie Territorial (2019) (axe 7)
- Déchets Eau Assainissement (2020) (axe 8 à 10)

Le diagnostic se structure en 10 grandes thématiques, précédées d'un préambule sur le profil démographique général du territoire.

1. Habitat
2. Economie/Commerce
3. Mobilités
4. Aménagement
5. Équipements
6. Politique de la ville
7. Climat – Air – Énergie
8. Assainissement
9. Eau potable
10. Valorisation des déchets

Chaque thème du diagnostic fait par ailleurs ressortir des éléments de stratégie repris ultérieurement.



Le diagnostic est repris en annexe 1 du présent contrat.

## ARTICLE 5 - Stratégie

La stratégie suivant les 10 grandes thématiques ci-avant est issue des éléments de diagnostic et constitue les enjeux ou orientations de travail pris en compte dans le présent contrat

La stratégie est reprise dans l'annexe 1 du présent contrat.

## ARTICLE 6 - Synthèse du projet de territoire

Le projet de territoire approuvé en juillet 2019 (en cours de révision à la date de signature du présent contrat) s'articule autour de 6 grandes axes :

- Axe 1 - Grand Calais Terres et Mers, nouvelle référence du tourisme à l'échelle locale, nationale et internationale
- Axe 2 - Infrastructures et projets au service de la mobilité des personnes et des marchandises
- Axe 3 - Des projets de développement économique à rayonnement multiple - Vers l'identification de nouvelles filières ?
- Axe 4 - Aménagement durable : un territoire où il fait bon habiter, vivre et séjourner
- Axe 5 - Solidarités - Projet social et culturel
- Axe 6 - Grand Calais Terres et Mers en chemin vers une transition écologique

La synthèse du projet de territoire figure en annexe 2 du présent contrat.

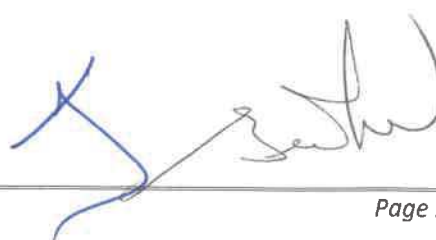
Les actions issues du projet de territoire constituent le socle nourricier du CRTE. La liste des actions du projet de territoire (cf. annexe 2) est susceptible d'évoluer au fil du temps. Durant son existence, le CRTE pourra intégrer de nouvelles actions issues du projet de territoire.

## ARTICLE 7 - Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe des orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire :

- Orientation OS 1 : Assurer la transition écologique de l'intercommunalité par des aménagements durables
  - OS 1a : Une préoccupation environnementale centrale
  - OS 1b : Une évolution vers une mobilité verte et durable
- Orientation OS 2 : Renforcer l'attractivité du territoire par un développement urbain repensé et un tourisme maîtrisé
  - OS 2a : Une reconfiguration urbaine durable
  - OS 2b : Un renforcement de l'attractivité touristique reposant sur un patrimoine identifié
- Orientation OS 3 : Faciliter la résilience du territoire du Grand Calais pour mieux vivre ensemble
  - OS 3a : Un développement économique porteur de nouvelles filières et d'emplois
  - OS 3b : Un projet social, culturel et sportif renforcé

Les orientations stratégiques recoupent les axes du projet de territoire suivant le tableau ci-dessous :



Orientations stratégiques	Axes du projet de territoire
OS 1a	6
OS 1b	2
OS 2a	4
OS 2b	1
OS 3a	3
OS 3b	5

## ARTICLE 8 - Plan d'actions

Les nouveaux équipements publics créés (hors réhabilitation) le seront dans l'objectif d'atteindre une performance écologique ambitieuse.

A l'intérieur du présent contrat, les orientations stratégiques se déclinent en actions issues du projet de territoire :

### Orientation OS 1 : Assurer la transition écologique de l'intercommunalité par des aménagements durables

#### OS 1a : Une préoccupation environnementale centrale

- Collecte / Déploiement des colonnes enterrées
- Lutte contre l'érosion et le ruissellement
- Rénovation de l'éclairage public - Contrat de Performance Energétique
- Hôtel de ville – Rénovation énergétique

#### OS 1b : Une évolution vers une mobilité verte et durable

- Plan VELO (Commune de Calais et EPCI)

### Orientation OS 2 : Renforcer l'attractivité du territoire par un développement urbain repensé et un tourisme maîtrisé

#### OS 2a : Une reconfiguration urbaine durable

- Réaménagement des grands axes - Place Foch et Bd Clémenceau
- Création de zones « Poumons Verts » dans les quartiers urbains
- Réaménagement Place Condé et Joffre
- Réaménagement des grands axes - Rue Mollien - Réaménagement des mobilités / Eau + Assainissement Collectif
- Réaménagement des grands axes - Place Albert 1er

#### OS 2b : Un renforcement de l'attractivité touristique reposant sur un patrimoine identifié

- Réhabilitation du Bassin Ouest et du Port de Plaisance

### Orientation OS 3 : Faciliter la résilience du territoire du Grand Calais pour mieux vivre ensemble

#### OS 3a : Un développement économique porteur de nouvelles filières et d'emplois

- Aménagement des zones d'activités économiques

#### OS 3b : Un projet social, culturel et sportif renforcé

- Création de nouveaux centres sociaux : Espace Centre / Saint-Pierre



- Equipement Futsal
- Construction d'une piscine intercommunale
- Espace Culturel Polyvalent / La Boîte
- Maison des Mamans

## ARTICLE 9 - Evolution de l'économie générale du contrat

Toute évolution de l'économie générale du contrat ou d'une de ses annexes sera soumise à l'avis préalable de l'ensemble des signataires de la convention et à l'approbation des financeurs concernés.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une gestion évolutive du plan d'actions, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

Chaque année, un protocole de financement annuel viendra préciser l'engagement financier de la part de l'État.

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de pilotage.

À tout moment, d'ici au 31 décembre 2026, les collectivités peuvent proposer au Comité de Pilotage installé l'ajout d'une action supplémentaire au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du contrat, les partenaires concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

## ARTICLE 10 - Redéploiement

Au sein du présent contrat, les enveloppes inemployées ou sous-employées pourront faire l'objet d'une demande de réaffectation sur proposition du comité technique et après validation en comité de pilotage, auprès du financeur concerné en vue d'un abondement des actions où les besoins de financement le justifient.

Ce redéploiement pourra notamment servir au financement de nouvelles actions intégrées au CRTE par voie d'avenant.

## ARTICLE 11 - Suivi et évaluation

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## ARTICLE 12 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés seront précisés dans chaque fiche action. Ils seront mis en place par le Comité Technique et validés par le Comité de Pilotage.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les indicateurs par orientation stratégique figurent en annexe 5 du présent contrat.

Ces indicateurs sont susceptibles d'évoluer au cours de l'existence du CRTE sur proposition du Comité Technique et après validation du Comité de Pilotage.

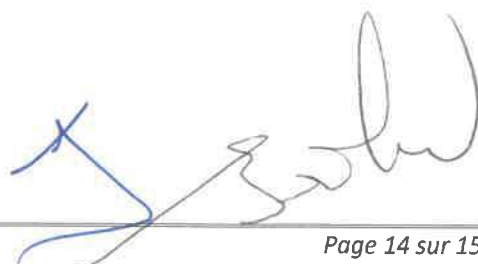
## ARTICLE 13 - Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le présent contrat est signé pour la durée du mandat municipal 2020-2026, à savoir jusqu'au 31 décembre 2026

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La durée du présent contrat pourra être prorogée par accord des parties.



## ARTICLE 14 - Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution du nombre d'actions.

Les avenants seront signés entre l'État et la Communauté d'Agglomération de Grand Calais Terres et Mer ainsi que les partenaires impliqués par les modifications, notamment si elles sont d'ordre financier

## ARTICLE 15 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## ARTICLE 16 - Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Lille.

Grand Calais Terres et Mers	Etat	
		
Natacha BOUCHART Présidente de Grand Calais Terres et Mers	Jacques BILLANT Préfet du Pas-de-Calais	

## ANNEXES

Annexe 1 - Diagnostic et stratégie

Annexe 2 - Synthèse du projet de territoire - Actions du projet de territoire

Annexe 3 - Plan d'actions - Maquette financière

Annexe 4 - Fiches actions

Annexe 5 - Indicateurs de suivi



Elaboration du CRTE  
Grand Calais Terres et Mers

# DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Annexe 1 | V5 - Mars 2021

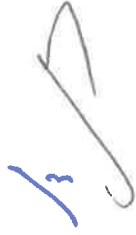


# SOMMAIRE

## PROFIL DU TERRITOIRE

Cadrage sociodémographique introductif

- 1 – HABITAT
- 2 – ECONOMIE/COMMERCE
- 3 – MOBILITE
- 4 – AMENAGEMENT
- 5 – EQUIPEMENTS
- 6 – POLITIQUE DE LA VILLE
- 7 – CLIMAT –AIR – ENERGIE
- 8 – ASSAINISSEMENT
- 9 – EAU POTABLE
- 10 – VALORISATION DES DECHETS



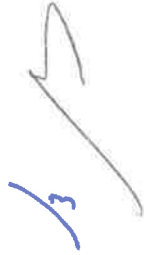
## PRECAUTIONS METHODOLOGIQUES

Les éléments synthétisés et constituant le diagnostic du territoire au titre du CRTE sont issus de différents diagnostics thématiques à savoir :

- le diagnostic élaboré dans le cadre d'Action Cœur de Ville (2019), sur les axes du dispositif : Habitat / Aménagement / Mobilité / Economie / Equipements (Mise à jour des données INSEE lorsque disponibles, sur la base du nouveau périmètre de GCTM)
- le diagnostic du PCAET (2019)
- les diagnostics et rapports d'activité Déchets et Assainissement
- le Contrat de Ville (2015)

D'autres études sont actuellement en cours ou à lancer et pourront utilement être annexées au présent CRTE une fois achevées :

- Etude pour la définition et la structuration d'une stratégie REV 3
- Etudes pour la révision du « PLH »



# PROFIL DU TERRITOIRE

Cadrage socio-démographique

13





# PROFIL DU TERRITOIRE

## GRAND CALAIS

105 269 HABITANTS

EVOLUTION 2012 > 2017 + 0,4%

## CALAIS

73 911 HABITANTS\*

70% du poids de GCTM

EVOLUTION 2012 > 2017 + 0,4%

\* INSEE 2017

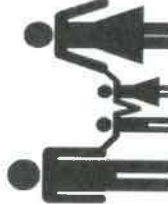
## Structure par âge

41% A MOINS DE 30 ANS (43% Calais - 38% Département)

LES + 60 ANS EN HAUSSE +10% entre 2012 et 2017 (+8% à Calais)

## Structure des ménages (2017)

 36 %

 26 %

 24 %

 14 %

PERSONNES SEULES

42% Calais

31% Département

MENAGES DE 3 PERS. ET +

23% Calais

30% Département

COUPLES SANS ENFANT

21% Calais

27% Département

FAMILLES MONOPARENTALES

et autre ménages

14% Calais

12% Département





# PROFIL DU TERRITOIRE



## BASSIN D'EMPLOI

CALAIS = 76% des emplois de GCTM (2014)

CONCENTRATION DE L'EMPLOI = 138,5



## QUALIFICATION - ETUDES

17% des 15/17 ans non scolarisés en 2017 (6,3% en 2007)

(22,4% à Calais en 2017 contre 7,9% en 2007)

(6,1% Département en 2017)

31% des 15 ans et + sans diplôme en 2017

(36% à Calais / 27% Département)



## REVENUS (2018 - médiane)

GCTM : 18 290 € (Calais : 16.710 € / Département : 19.200 €)

Taux de pauvreté : 24% (Calais : 30% Département : 19,3%)



# PROFIL DU TERRITOIRE

## FORCES

- Calais = 73% de la population et 76% des emplois du territoire de GCTM,
- Réelle mixité générationnelle malgré un vieillissement amorcé de la population
- Une population vieillissante aux capacités financières supérieures au reste de la population calaisienne et attachée au territoire

## FAIBLESSES

- Des indicateurs économiques qui traduisent une certaine pauvreté du territoire : revenus / niveaux de qualification...
- Des inégalités spatiales liées à la répartition des richesses sur le territoire (périurbanisation) : Calais concentre l'emploi mais la richesse induite profite aux communes de l'agglomération et plus largement au Pays du Calaisis.
- Départ des jeunes adultes en début de parcours résidentiel et/ou professionnel

## ENJEUX – STRATEGIE A DEVELOPPER

- **Renforcer l'attractivité du territoire (cadre de vie, emploi, services) et notamment de la ville centre**
- **Accompagner le vieillissement de la population (logement, services...) qui se poursuit progressivement**
- **Articuler les formations / l'emploi / les besoins du territoire : soutien aux secteurs économiques historiques, développement de nouvelles filières, essor du numérique ou de l'ESS...**
- **Accompagnement des jeunes décrocheurs ou en difficultés : pérenniser les actions mises en place : SAS Coluche, Fabrique DEFI, médiation, soutien aux centres sociaux et associations...**

# 1 - HABITAT

h



# AXE 1 - HABITAT

## LE PARC DE LOGEMENTS

49.604 LOGEMENTS (dont 35.986 à Calais)

51 % PROPRIETAIRES // 47 % LOCATAIRES

89% DE RESIDENCES PRINCIPALES

8,7% DE VACANCE (10,2% à Calais contre 6,5% en 2007)

49% DES LOGEMENTS < 1970 (55% à Calais)

51 % P.OCCUPANTS (Calais = 43% / Région 56%)

## LE PARC LOCATIF SOCIAL

87% DE L'OFFRE LLS DU TERRITOIRE DE GCTM = CALAIS

SUR CALAIS = 83% DE L'OFFRE LLS EN COLLECTIF

20% DU PARC DE LLS = TRES ANCIEN / INADAPTE (vieillessement et handicap)



37 %

51% Calais

62 %

49% Calais

TAUX DE FIXITE  
(Calais – 2015)

96%

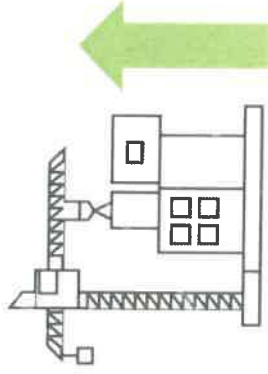




# AXE 1 – HABITAT

## DYNAMIQUE DES CONSTRUCTIONS

A CALAIS / EN HAUSSE DEPUIS 2010  
EN FAVEUR DE L'INDIVIDUEL  
P.C DELIVRES EN 2018 :



18 %



82 %

## LE MARCHÉ IMMOBILIER

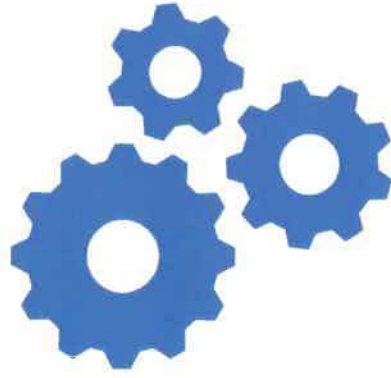
(prix au 1 <sup>er</sup> mars 2019)	Pas-de-Calais	Calais	GCTM
Prix moyen au m <sup>2</sup> Appartement	1 837 €	1 353 €	1 529 €
Prix moyen au m <sup>2</sup> Maison	1 403 €	1 151 €	1 565 €

	Évolution sur 1 an	Évolution sur 10 ans
Calais	- 1,4%	- 25,5%
GCTM (hors Calais)	- 2%	- 7%
Département	- 2%	- 7%



# AXE 1 – HABITAT

## DISPOSITIFS POUR LE LOGEMENT



**PERIMETRE GCTM = CONSEILS / AIDES Espace Info Energie**

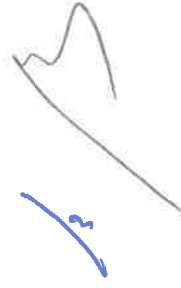
### PERIMETRE CALAIS

**CHEQUE AVENIR LOGEMENT + PNRQAD « QUARTIER EN RENOUEAU »**  
**AIDE A LA PIERRE / PRIMO-ACCEDANTS** Secteur Vauxhall-Fontinettes  
**269 BENEFICIAIRES DEPUIS 2012** 148 LOGEMENTS OPAH-RU  
**254 FACADES RENOUEES**



## MOBILITES RESIDENTIELLES

**MIEUX CERNER LES MOTIVATIONS ET PROFILS DES MENAGES AYANT QUITTE CALAIS**  
**CALAIS VERS GCTM > CADRE DE VIE ET PROXIMITE DES SERVICES**  
**CALAIS VERS PAYS DU CALAISIS > ACCESSION A LA PROPRIETE**



**ATTACHEMENT FORT AU TERRITOIRE ET SON AIRE D'INFLUENCE**



# AXE 1 – HABITAT

## FORCES

- Attachement et fixité des populations
- Dynamisme de la construction neuve
- Un marché immobilier de l'ancien (centre-ville) dynamique car accessible sur un panel de biens très recherchés (petite maison avec cour ou jardin)
- Des dispositifs dynamiques et efficaces de traitement du parc ancien (OPAH-RU – ORI – façades) ou d'accession à la propriété (chèque avenir logement)

## FAIBLESSES

- Concentration d'une majorité des logements collectifs
- Taux de vacance important et part importante de logements potentiellement indignes (PPPI)
- Logements vieillissants (privés et sociaux) non adaptés aux besoins actuels (petits ménages, vieillissement, handicap...)
- Un marché immobilier non tendu,
- Départ d'une partie de la population vers la périphérie pour accéder au logement de leur choix

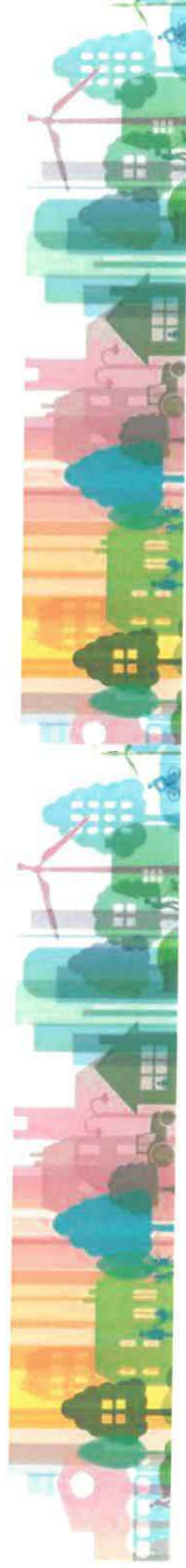
## ENJEUX – STRATEGIE A DEVELOPPER

- **Lancer une révision du PLH à l'échelle de GCTM (2020 et au-delà) pour travailler l'équilibre du territoire en matière de structure et d'offres de logements**
- **Poursuivre les efforts de recyclage du parc de logements anciens (lutte contre la vacance, rénovation de logements, adaptation au vieillissement...) dans une optique de sobriété foncière et lutte contre l'artificialisation des sols (renouvellement urbain)**
- **Poursuivre la construction de logements neufs de manière équilibrée entre les communes, dans des projets durables tenant compte des 3 piliers du DD, en réponse aux évolutions démographiques (taille des ménages, stagnation de la population, besoins nouveaux...) et pour fixer les habitants sur le territoire:**
- **Poursuivre les dispositifs d'aide à l'acquisition ou à la rénovation (aides à la pierre, conseils et aides de l'EIE...)**

## 2- ECONOMIE - COMMERCE

**Précaution méthodologique :** le présent diagnostic ne traite que de la partie « commerce » du volet économique du territoire, car lié au dispositif ACV. Le territoire ne dispose pas d'autre diagnostic économique à l'heure actuelle (une AMO est en cours sur le dispositif régional REV 3).

1/





# AXE 2 – ECONOMIE COMMERCE

## ZONE DE CHALANDISE

225 000 HABITANTS

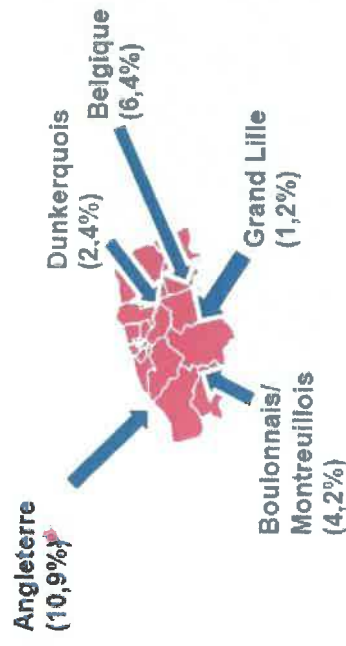
26% C.A = HORS PAYS DONT 17% 

10 ZONES (commerces et services)

700 M€ C.A

2/3 DES C.A DU TERRITOIRE

La provenance des clientèles tous produits/services confondus



 Zone de chalandise  
 Zone d'influence

## CALAIS

40% DEPENSES COMMERCIALES

63% DU C.A COMMERCIAL

## ATTRACTIVITE DU PAYS

UN TERRITOIRE BIEN DOTE

EVASION FAIBLE : 11.7%

(CULTURE LOISIRS / EQUIPT MAISON & PERSONNE)

FORT DYNAMISME DE LA VENTE DIRECTE

(C.A : 6 M€ - offre supérieure à la moyenne Région)



E-COMMERCE

4.1% (2017)

EN DEÇÀ DES MOYENNES



# AXE 2 - ECONOMIE COMMERCIAL

## PROFIL ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL

**GCTM** 5 400 ETABLISSEMENTS ECONOMIQUES ET SOCIAUX  
(MOYENNE REGIONALE)

L'OFFRE COMMERCIALE (POLARITES) :

**CENTRE-VILLE DE CALAIS 3ème** (en C.A)

DERRIERE 2 CENTRES REGIONAUX : CITE EUROPE ET AUCHAN

	CA (M€)	Nombre total d'enseignes	Surfaces de plus de 300m <sup>2</sup>
1 - COQUELLES (62) / CC	230,6	131	33 000
CITE EUROPE			
2 - CALAIS (62) / CC	185,2	15	18 500
AUCHAN / LES 2 CAPS			
3 - CALAIS (62) / CC	76,4	13	10 700
CARREFOUR MILVOIX			
4 - CALAIS (62) / CENTRE VILLE	78,0	nd	nd
5 - CALAIS (62) / CC DU CHEMIN VERT-CAILLOUX	46,0	18	28 500
6 - CALAIS (62) / CC CURIE	33,0	25	18 000
7 - COQUELLES (62) / CC	29,2	51	20 000
PARC DE LA FRANCAISE			
8 - COQUELLES (62) / CC MARGUES AVENUE	14,7	38	2 300
9 - CALAIS (62) / CC MOLLIEU	5,4	14	2 200

17 CENTRALITES

908 LOCAUX COMMERCIAUX

120 000 m<sup>2</sup> DE SURFACE DE VENTE

37% DES ETABLISSEMENTS SONT DES COMMERCES

VARIETE DE L'ARTISANAT DES METIERS DE BOUCHE

> 300 m<sup>2</sup>  
2 HYPERMARCHES  
16 SUPERMARCHES ET DISCOUNTERS  
43 SURFACES NON-ALIMENTAIRES

< 300 m<sup>2</sup>  
181 ALIMENTAIRES  
415 SURFACES NON-ALIMENTAIRES

**CALAIS**



## ETAT DES LOCAUX COMMERCIAUX



# AXE 2 - ECONOMIE COMMERCE

## POTENTIELS ET STRATEGIE

ENVIRONNEMENT  
IRREPROCHABLE

URBAIN ET COMMERCIAL  
COMMUNICATION / MARKETING

VENTE ADAPTEE  
DRIVES, RELAIS-COLIS, COMMANDE EN  
LIGNE DE BOUTIQUES LOCALES...

Aménagement (esthétique,  
accessibilité, cadre urbain ...)

Marketing et communication  
(signalétique, présence sur les  
réseaux sociaux, cross canal...)

Animation commerciale  
(union commerciale,  
dynamisme de la commune...)

Accompagnement des  
commerçants (à la reprise,  
recherche de locaux)

Adaptation de l'offre  
Suivi de la qualité de l'offre  
immobilière: taille, vétusté,  
montant des loyers... ;  
identification et  
positionnement des porteurs  
de projets

EXPERIENCE  
D'ACHAT

ASSOCIATION DE FONCTIONS  
CONCEPTS INNOVANTS

PRODUITS  
LOCAUX / BIO



## NICHES

MILIEU/HAUT DE GAMME

PRIMEURS, CAVISTES, EPICERIES FINES, ARTISANAT  
EQUIPEMENT DE LA PERSONNE  
EQUIPEMENT DE LA MAISON  
FONCTIONS TOURISTIQUES

# AXE 2 – ECONOMIE COMMERCE

## REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE

### PLAN DE RELANCE DU COMMERCE

MAINTIEN PERENNE  
DEVELOPPEMENT

ENCOURAGER LES INITIATIVES / ACCOMPAGNER LES TPE PME

FONDS DE TRANSITION

VILLE / CCI / CMA /  
INITIATIVE CALAISIS

PRÊT D'HONNEUR  
8 000 €

DIFFICULTES DE  
TRESORERIE

FONDS DE SOUTIEN ET  
DE DEVELOPPEMENT

VILLE / INITIATIVE  
CALAISIS

PRÊT D'HONNEUR  
ACCOMPAGNEMENT

GESTION  
DEVELOPPEMENT

FISAC

DIRECTE / GCTM / CMI / CMA /  
SPL COMMERCE / VILLE

SUBVENTION 50%  
PLAFOND 20 000 €

TRAVAUX, RENOVATION  
ACQUISITION MATERIEL

DISPOSITIF D'AIDE A  
L'IMPLANTATION DAICV

SPL COMMERCE / BGE /  
ADLC / VILLE

CONSEIL. COMMUNICATION  
AIDE AU LOYERS

DEVELOPPEMENT  
DIVERSIFICATION



Mon shopping  
c'est Calais!

- LEVE SHOPPING LEVE CALAIS -

## COMMUNICATION

« MON SHOPPING C'EST CALAIS », BONS D'ACHAT OFFERTS, CHEQUES  
CADEAUX (167 COMMERÇANTS), OPERATIONS COMMERCIALES



# AXE 2 - ECONOMIE COMMERCIE



## BILAN

## BAISSE DE LA VACANCE COMMERCIALE

CALAIS >20% EN 2017 // 14,9% EN JUIN 2019 (CCI)

PERIMETRE CENTRE-VILLE ET CALAIS NORD : 13%

	Rue Royale	4 Boulevards	CCDV	TOTAL
Nombre cellules commerciales	65	200	51	316
Nombre cellules occupées	56	171	34	261
Nombre cellules vacantes	9	29	17	55
Taux de vacance	14%	15%	33%	17%
Projets en cours	5	7	3	15
Taux de vacance à venir	6%	11%	27%	13%

13

# AXE 2 - ECONOMIE ET COMMERCE

## FORCES

- Centre-Ville de Calais = 3<sup>ème</sup> pôle structurant de commerces du Pays
- Une offre large couvrant une majorité des besoins
- Une attractivité certaine du territoire : 26 % des C.A réalisés par une clientèle extérieure au Pays (dont population étrangère de britanniques et belges)
- Des politiques en faveur du centre-ville qui portent leurs fruits : recul du taux de vacance / accompagnement aux porteurs de projets / adaptation aux nouveaux besoins / communication & marketing
- Retour de la confiance, fidélisation des commerces et des consommateurs

## FAIBLESSES

- Une concurrence accrue entre les zones qui génère une répartition des flux et donc des achats
- Des consommateurs plus exigeants sur l'offre et les services
- Une vacance commerciale qui reste importante
- Des linéaires commerciaux encore assez inégaux en termes d'occupation et de continuité

## ENJEUX – STRATEGIE A DEVELOPPER

- Un « **plan de relance 2.0** » à horizon fin 2020 = tirer un bilan des succès et points à améliorer et lancer un nouveau dispositif
- Poursuivre les actions en faveur des besoins des consommateurs : faire vivre une véritable « **expérience** » d'achat par le biais de l'environnement, de la scénarisation/esthétique, de la signalétique et de l'accessibilité, de l'innovation, de l'animation
- Poursuivre les **opérations marketing** qui dynamisent et fidélisent les comportements d'achat (contribuant à changer l'image des consommateurs)
- Accompagner les commerçants sur la **cible numérique** (plateforme e-commerce, réalité virtuelle...)



# 3 - MOBILITE

3



# AXE 3 - MOBILITE

## NAVETTES DOMICILE-TRAVAIL

CALAIS = CATALYSEUR DES FLUX DOMICILE-TRAVAIL

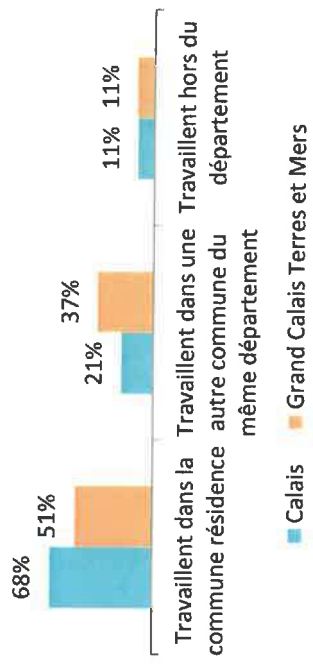
TAUX D'ENTREE SUR LA Z.E DU CALAISIS (2014) : 16,45 %

(Dunkerque 15,53% - Boulogne/Mer 13,47%)

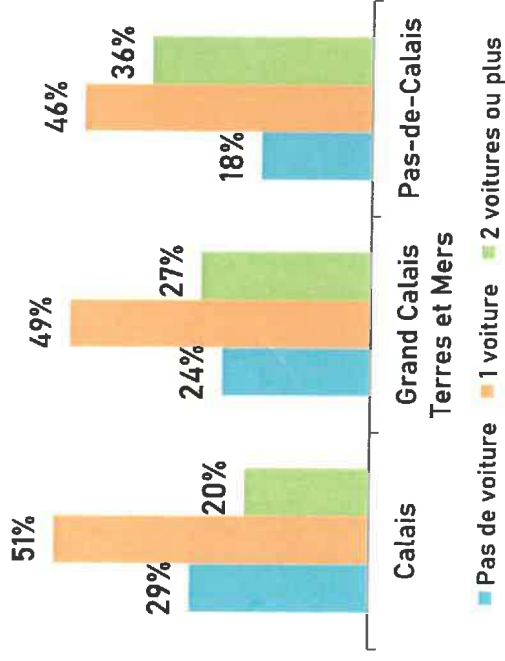
TAUX DE SORTIE DE LA Z.E DU CALAISIS (2014) : 25,5 %

(Dunkerque 12,33 % - Boulogne/Mer 16,73%°)

Lieu de travail des actifs en 2015

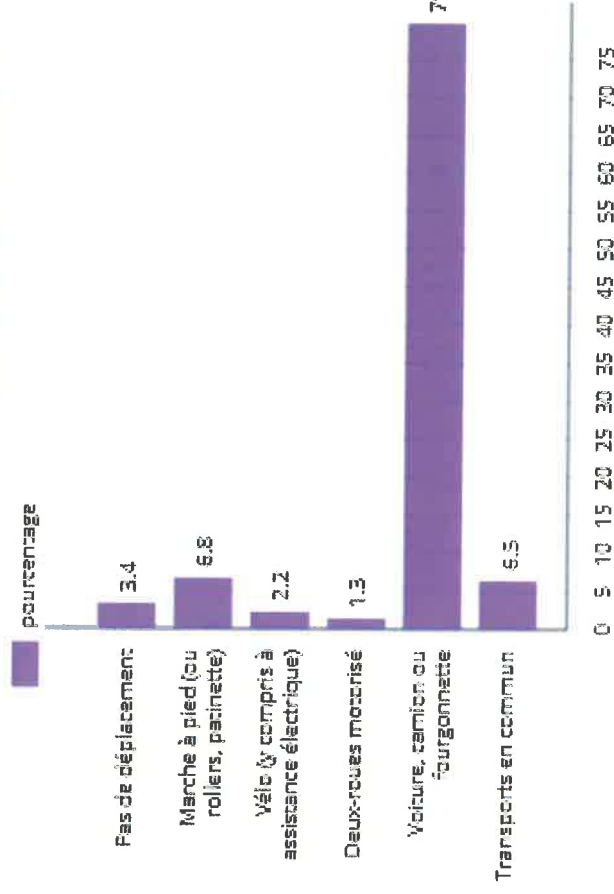


## MOTORISATION



## PARTS MODALES

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2017





# AXE 3 - MOBILITE

STATIONNEMENT



DESSERTTE DU TERRITOIRE

(étude CD62 – DDTM)

DE NOMBREUSES NAVETTES DOMICILE-TRAVAIL SUR GCTM

2 AIRES DE COVOITURAGE (CALAIS – MARCK)

DES BESOINS EN HAUSSE

L'OFFRE DE T.C

10 LIGNES REGULIERES – 11 COMMUNES

70 % FLUX = 4 LIGNES « CENTRE-VILLE »

2 LIGNES DE T.A.D

4,7 M VOYAGES EN 2018 / 3,6 M VOYAGES EN 2020



563 000 VOYAGES (2016)

36 000 VOYAGES (2016)

Zoom fréquentation du réseau des bus en 2020 et impacts du Covid-19  
Sources : Voix du Nord

## CALAISIS LA FRÉQUENTATION DES BUS

**3 661 313** voyages en 2020



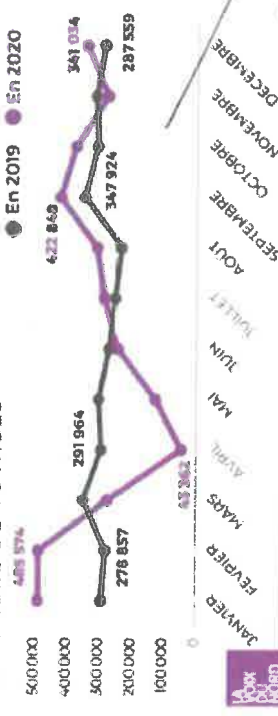
**+ 4,1%**  
en 2020

**+ 70%**  
sur les deux premiers  
mois de l'année 2020  
avant la crise sanitaire



**3 517 505** voyages en 2019

LE NOMBRE DE VOYAGES



# PROJETS

GRATUITE DU RESEAU TC  
COMPTAGES AVANT COVID  
SEMAINE TEST (14>22/09 2019)

 + 51%

+56 à 59% sur lignes 1 à 4  
Publics : famille / étudiants

## POLE D'ECHANGE MULTIMODAL

CALAIS - QUAI DU RHIN – GARE SNCF  
A DESTINATION DE TOUS LES  
MODES DE TRANSPORT



# AXE 3 - MOBILITE

REAMENAGEMENT PLACE ALBERT 1<sup>er</sup>  
DEMENAGEMENT DE LA GARE ROUTIERE  
REPENSER LA CIRCULATION  
PLACE DU PIETON ET DU VELO  
CADRE DE VIE



Mieux affecter les espaces



Mieux utiliser les espaces



# PROJETS

## AXE 3 - MOBILITE

### PLAN DES MOBILITES DURABLES GCTM ET VILLE DE CALAIS

Pour les HABITANTS et TOURISTES  
En faveur du vélo, du piéton, mais aussi  
Des nouveaux modes actifs (trottinettes...)



53

STATIONS



**Légende**

- Tracé de la piste cyclable
- Tracé des aménagements
- Tracé des aménagements
- Tracé des aménagements
- Tracé des aménagements

**Autres symboles**

- Station
- Station
- Station
- Station



**LES AXES DE TRAVAIL**  
Sensibilisation et Apprentissage  
Aménagements urbains  
Circulation et Stationnement  
Services aux usagers  
« Culture » du vélo

GRAND  
CALAIS





# AXE 3 - MOBILITE

## FORCES

- Très bonne desserte du territoire
- Calais = cœur des flux domicile-travail / cœur d'agglomération
- Une offre alternative à l'automobile très diversifiée
- Des projets structurants : PEM / Passerelles
- Des politiques publiques incitatives en faveur de la redynamisation du cœur d'agglomération :
- ✓ Gratuité des transports en commun à partir de janvier 2020
- ✓ Politique de stationnement volontariste

## FAIBLESSES

- L'intermodalité encore peu développée
- Performance du réseau de transports en commun mesurée / réservée notamment aux publics non motorisés
- Des connexions encore trop limitées entre les grandes infrastructures du territoire (Tunnel sous la Manche, Port, Gare TGV) et leur lien à la ville centre (et donc au centre-ville)
- De nombreuses discontinuités ou coupures sur les itinéraires piétons et cyclables

## ENJEUX

### POUR LES HABITANTS ET USAGERS

- **Enjeu de report modal en améliorant l'efficacité du réseau (aller chercher de nouveaux publics tels que les salariés) parallèlement à la mise en gratuité des TC : limiter les déplacements pendulaires par l'automobile pour réduire les émissions de GES et agir en faveur du bien-être**
- **Structurer l'offre de stationnement relais et de covoiturage**
- **Améliorer la place des mobilités durables (vélo et piéton) sur le territoire (confort, accessibilité, lisibilité, sécurité...) et de l'intermodalité (fer-route-voiture individuelle-modes actifs)**

### VOLET TOURISTIQUE

- **Structuration de l'offre et amélioration de la signalétique et du jalonnement des parcours pédestres et cyclistes**
- **Desserte du cœur d'agglomération et grands équipements / zones d'activités / zones de loisirs depuis les grandes infrastructures du territoire (portes d'entrée) et depuis-vers chaque commune de l'agglomération**





# AXE 4 - AMENAGEMENT

Le SCOT poursuit un projet politique qui se décline en trois grandes orientations :

- Valoriser une économie basée sur les richesses du territoire ;
- Rééquilibrer le territoire en préservant ses atouts ;
- Utiliser l'environnement comme support de développement.

**Valoriser une économie basée sur les richesses du territoire**  
Renforcer l'attractivité économique

• Développer les pôles économiques existants à l'échelle du territoire

**Hierarchiser et rationaliser le développement des zones économiques**

• Adapter et compléter les pôles économiques majeurs  
• Identifier des zones stratégiques et des zones d'activités et soutenir le développement de ces zones  
• Structurer les zones d'activités

**Adapter l'offre commerciale aux échelles du territoire**

• Définir l'offre commerciale et les axes de développement  
• Structurer l'offre

**Capoter verticalement la potentialité touristique**

• Définir des axes stratégiques majeurs et structurer l'offre  
• Valoriser le potentiel touristique existant de la région

**Valoriser les richesses intrinsèques du Pays**

• Soutenir l'agriculture et valoriser le territoire  
• Valoriser le patrimoine et les paysages

**Accroître la performance des infrastructures**

• Construire et développer les corridors  
• Améliorer les infrastructures existantes et la performance  
• Développer les pôles de transport et les services  
• Améliorer les performances de gestion et de sécurité

**Reequilibrer le territoire en préservant ses atouts**

• Soutenir le développement urbain en limitant l'étalement et en intégrant les risques et les paysages  
• Recréer l'agriculture

• Assurer le développement des milieux urbains existants  
• Structurer le développement urbain par rapport aux ressources et aux équipements  
• Développer les zones d'activités et les paysages  
• Valoriser les atouts naturels  
• Valoriser les zones d'activités  
• Valoriser le littoral

**Diversifier l'offre d'habitat dans une recherche de solidarité entre territoires**

• Valoriser les milieux ruraux et périurbains  
• Valoriser les zones d'activités et les paysages  
• Valoriser la qualité dans les modes d'urbanisation  
• Développer des formes d'urbanisation respectueuses du territoire et des paysages  
• Optimiser l'offre en équipements  
• Valoriser les zones d'activités et les paysages

**Articuler développement urbain et desserte en transports alternatifs à la voiture**

• Adapter les modes de transport existants au développement du territoire  
• Valoriser les modes alternatifs à la voiture (covoiturage, covoiturage à la semaine...)

**Utiliser l'environnement comme support de développement**

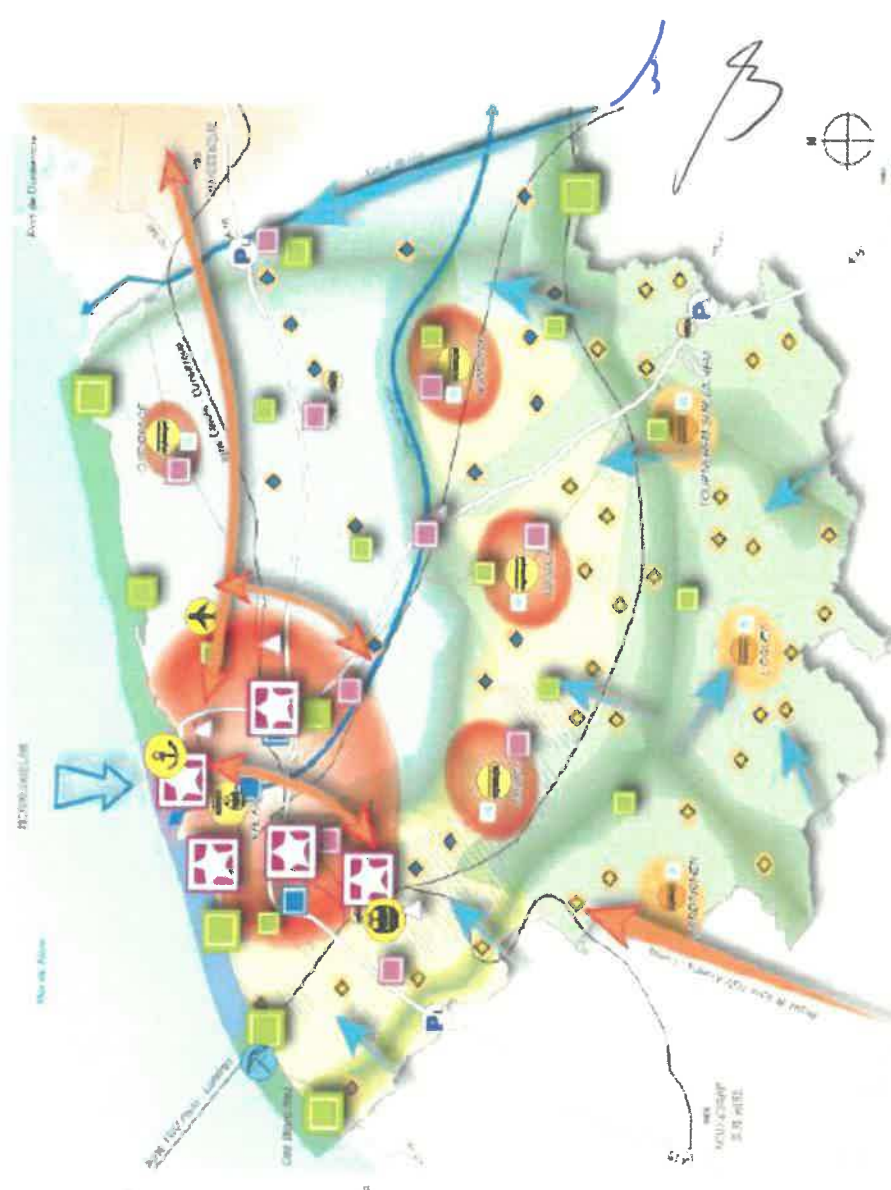
• Améliorer la littoralité, la connexion et la visibilité  
• Valoriser les espaces naturels, agricoles et paysagers et développer la filière bois  
• Intégrer la nature dans les espaces aménagés et récréatifs  
• Valoriser les zones d'activités et les paysages  
• Valoriser les zones d'activités et les paysages

**Poursuivre l'évolution de la gestion des nuisances en lien avec la santé**

• Identifier les nuisances  
• Valoriser les dispositifs de gestion de la pollution  
• Valoriser les espaces

**Diminuer les consommations énergétiques et valoriser les énergies renouvelables dans le territoire**

• Valoriser le territoire dans son développement économique  
• Valoriser les énergies renouvelables



Document de travail - SCOT - 2019





# AXE 4 - AMENAGEMENT

DES REALISATIONS MAJEURES EN FAVEUR  
DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE  
**LE FRONT DE MER DE CALAIS**

RECONQUERIR LE PLUS GRAND ESPACE PUBLIC DE LA VILLE  
ANCER L'IDENTITE BALNEAIRE POUR LES ANNEES A VENIR  
DEVENIR UNIQUE AUTOUR D'UN PROJET  
SINGULIER MELANT URBANISME ET CULTURE

FACONNER LE PAYSAGE  
VALORISER LE PATRIMOINE  
VALORISER LE CADRE DE VIE POUR SES HABITANTS  
CULTURE / LOISIRS / SPORTS  
PROMENADE / REPOS / CONTEMPLATION  
EN TOUTES SAISONS



FRONT DE MER (PHASE 2)  
"SECTEUR PLAGE"

**CALAIS  
STATION  
BALNEAIRE**

Montant global de l'opération  
23 200 000 € HT

"LA VILLE INVESTIT POUR VOUS"  
PERIODE DU CHANTIER - SEPT. 2019 > JUIN 2021



Handwritten signature or initials in blue ink.

# AXE 4 - AMENAGEMENT

REDYNAMISATION DU CŒUR D'AGGLOMERATION  
ACTION CŒUR DE VILLE

## INTENSIFIER LES USAGES

(culture, patrimoine, services, commerces, aménités, équipements publics, santé...)

## 2 PANS DE VILLE A UNIFIER

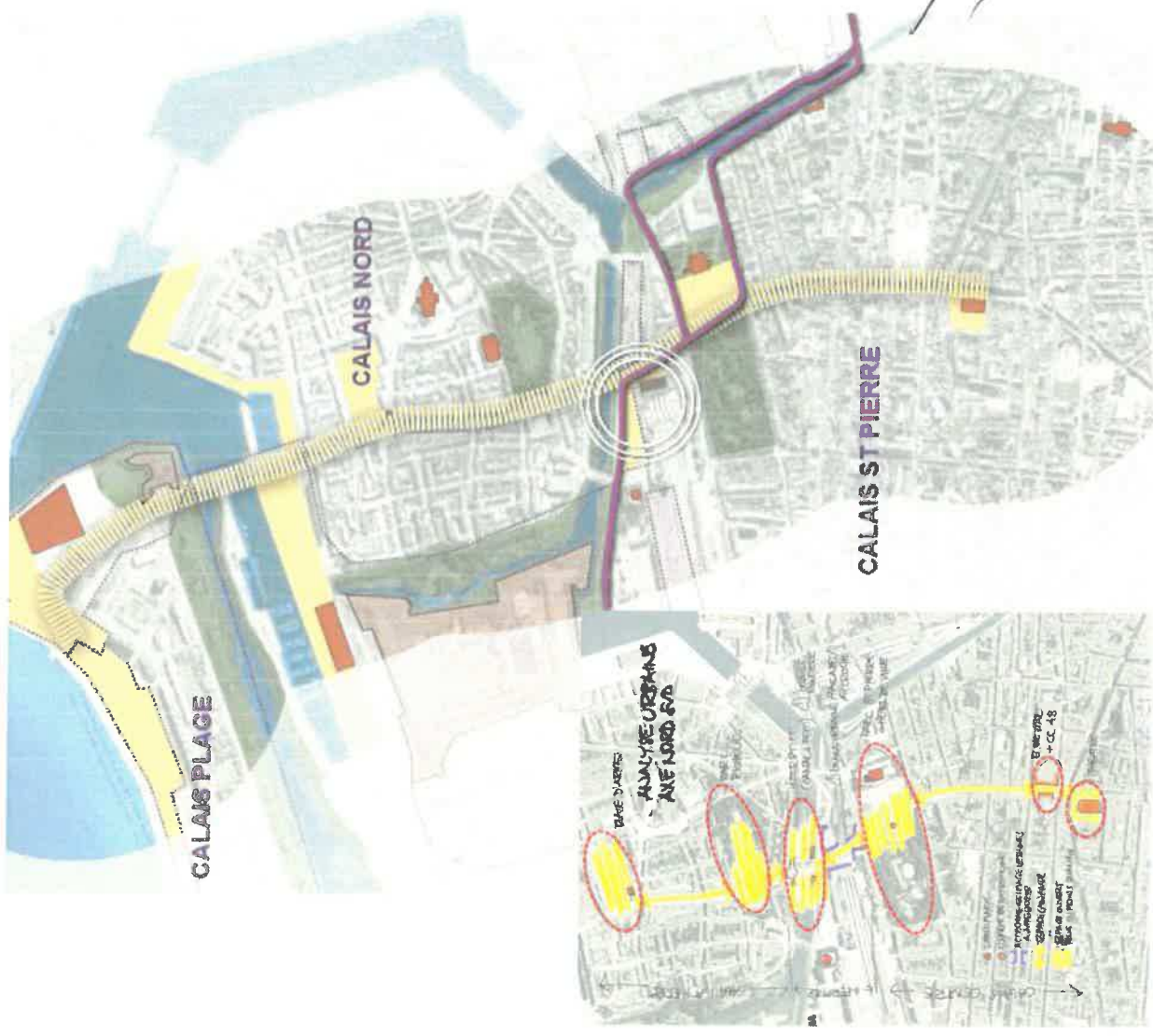
MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

ANIMER ET ATTIRER  
POUR  
PACIFIER L'ESPACE (CADRE DE VIE)

UNE STRATEGIE GLOBALE  
DE DEVELOPPEMENT  
URBAIN, SOCIAL, CULTUREL

### Projets & réalisations :

- PEM - TCSP
- Equipements culturels et sportifs (Théâtre)
- Patrimoine (Musées, Eglises, Beffroi...)
- Commerce et services
- Espaces verts (Parcs)
- Animations





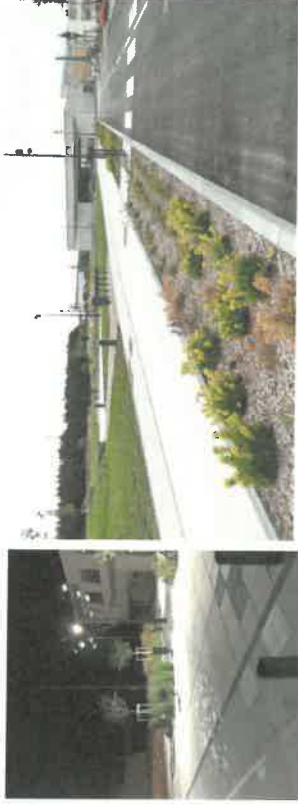
# AXE 4 - AMENAGEMENT

LE RENOUVELLEMENT URBAIN ET LA  
RENOVATION D'ESPACES PUBLICS

TRAITER LES FRICHES  
REFAIRE LA VILLE SUR ELLE-MEME  
IMPLANTER DE NOUVEAUX LOGEMENTS  
ET LIEUX DE VIE  
UN CADRE DE VIE REQUALIFIE

ZAC Coubertin  
Ecoquartier Descartes-Blériot...

13





# AXE 4 - AMENAGEMENT

## DES PROJETS DE LONG TERME : L'ARC OUEST

A LA JONCTION DE LA VILLE CENTRE ET DU  
GRAND PAYSAGE A L'OUEST (Sangatte-Escalles)

## PROJETER L'AVENIR DE CALAIS EN 2050 PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX

ECOLOGIQUES : recyclage de friches, gestion de  
l'eau, renaturation, traitement des pollutions...



*[Handwritten signature]*

# AXE 4 - AMENAGEMENT

## FORCES

- Un territoire intercommunal fortement porté par Calais, qui pilote les nombreux projets d'envergure et qui cristallise la plupart des usages des habitants (tissu économique et administratif, services, équipements sportifs, scolaires, culturels...)
- Un très grand dynamisme urbain (aménagement/construction) et une diversité de projets : rénovation urbaine, renouvellement urbain, rénovation d'espaces publics, grands projets culturels, animations, accompagnement social... appuyé par des documents cadres structurants (schéma de développement, contrat de ville...)

## FAIBLESSES

- Une image du territoire qui reste mitigée.
- Des friches difficilement requalifiables du fait du marché immobilier non tendu et des fortes contraintes de foncier (coûts) ou de pollution

## ENJEUX ET STRATEGIE A DEVELOPPER

- Calais/Grand Calais T&M doit « transformer l'essai » : atteindre une certaine notoriété de part la qualité de ses projets et non plus par l'actualité
- Poursuite des actions en faveur de la stratégie de territoire en coordination Ville/Agglomération
- Accentuer la prise en compte des enjeux environnementaux (ZAN, pollutions, qualité de l'air, modes de vie, gestion des ressources et montée des eaux, mobilités alternatives, consommations d'énergie, lutte contre le réchauffement climatique, renaturation...) dans :
  - Les projets d'aménagement et espaces publics : Bassins, Croissant Asfeld, requalifications d'espaces publics : grands axes, Place Albert 1<sup>er</sup>.
  - Le recyclage des friches (EPF, friches industrielles, dents creuses...)
  - Les projets de rénovation ou de constructions

# 5 – EQUIPEMENTS

**Précaution méthodologique : le présent diagnostic ne traite que du périmètre ACV (cœur d'agglomération)**











# AXE 5 - EQUIPEMENTS

## FORCES

- Un tissu riche d'équipements structurants, à la fois en nombre et en fonctions (maillage géographique et champs)
- Une haute qualité architecturale des équipements neufs (salle de basket quai de la Moselle, CRL Coluche, Crématorium...)
- Des actions innovantes pour un centre-ville connecté et serviciel (MDNI)
- Emergence de l'ESS et des Tiers Lieux (Ferme Urbaine/ADLC...)
- Des besoins émergents (sports de glisse, usages polyvalents...)

## FAIBLESSES

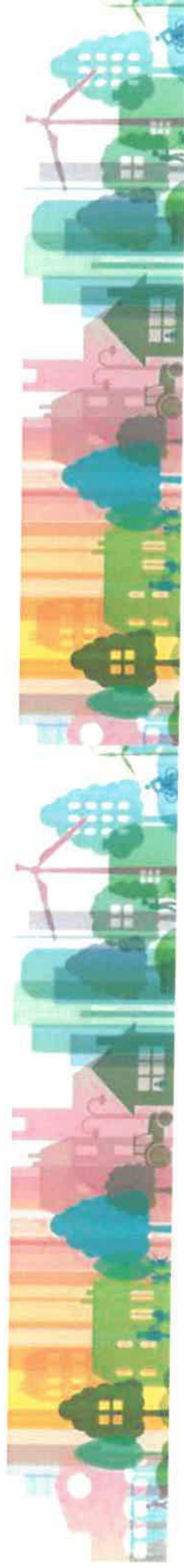
- Une lisibilité et une optimisation des équipements qui pourraient être améliorées : appropriation, créneaux d'ouverture...
- Des difficultés quant à l'appréciation des moyens humains à déployer pour le fonctionnement des équipements
- Un certain vieillissement des équipements existants (piscine Ranson, ICEO, Maison pour Tous...)

## ENJEUX ET STRATEGIE A DEVELOPPER

- **Encourager la diversification de l'offre d'équipements,, notamment privés (loisirs, culture, tourisme/hôtellerie/restauration, espaces de coworking.... > Couvrir tout un panel d'offres, de l'équipement gratuit à l'offre de « prestige ».**
- **Poursuite de la diversification des fonctions du centre-ville sur l'axe de la « promenade calaisienne »**
- **SMART CITY / TIERS LIEUX ... poursuivre l'adaptation aux modes de vie pour répondre aux besoins du centre ville de demain, le rendre attractif,, écologique et connecté**
- **Acquérir une approche en coût global dès la conception d'un projet d'équipement**



# 6 - POLITIQUE DE LA VILLE



## AXE 6 – POLITIQUE DE LA VILLE

Le Contrat de Ville 2015-2020, signé le 25 juin 2015 et prolongé jusqu'au 31 décembre 2022 par la loi de finances 2019 a défini deux quartiers « Politique de la Ville » et « d'intérêt national » au titre de l'ANRU, le quartier du Beau-Marais et le quartier « Fort-Nieulay/Cailloux/Saint-Pierre », sur la base du critère du revenu médian. Ces deux quartiers politique de la ville (QPV) ont en effet des caractéristiques socio-économiques qui induisent de nombreuses difficultés économiques et sociales, en comparaison avec la Ville de Calais et l'agglomération dans leurs ensembles, comme l'indiquent les indicateurs relevés par l'INSEE (cf supra).

Ce Contrat de Ville s'est construit autour de 2 enjeux principaux (Accompagner les parcours d'inclusion sociale et Renforcer l'attractivité des territoires) tout en intégrant les principales thématiques à traiter et développer : l'urbain, l'éducation, la culture, la prévention de la délinquance, la santé, le développement économique, l'emploi et l'insertion.

Sa mise en œuvre a permis le financement entre 2015 et 2020 de 374 projets pour un montant total de plus de 10 800 000€, la poursuite et la création de dispositifs d'accompagnement des jeunes en difficulté (en particulier le Programme de Réussite Educative et le SAS Coluche pour les jeunes décrocheurs de 16-25 ans).

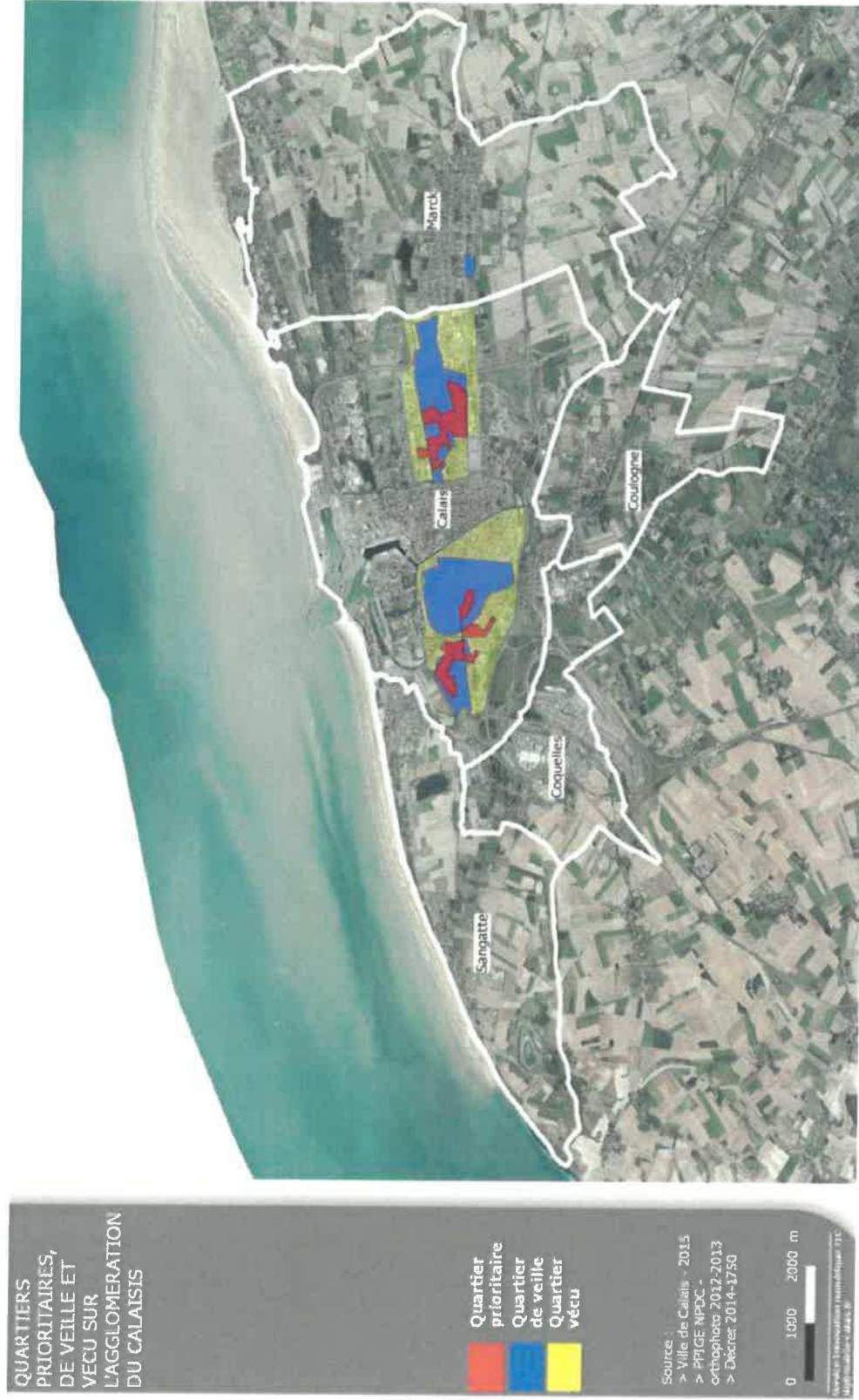
Il a été enrichi depuis par une série de mesures concernant directement les familles des QPV dans le droit commun (dédoulement des classes de CP et CE1, création des emplois francs, etc.) mais aussi par un nouveau dispositif avec la Cité éducative en 2019 pour décloisonner activités scolaires, péri-scolaires et extra-scolaires, ce qui a contribué à financer plus de 47 projets avec un budget dédié de 400 000€ par an sur trois ans.

**Sur le plan urbain**, les deux quartiers sont classés d'intérêt national par l'ANRU. Un protocole de préfiguration a été signé en 2017 et les projets urbains ont été présentés en commission nationale d'engagement de l'ANRU en février 2020. Ils visent la poursuite du PRU 1 en ciblant en particulier les secteurs Chaffé et Gagarine au Beau-Marais et la rénovation du secteur Constantine au Beau-Marais.



# AXE 6 – POLITIQUE DE LA VILLE

Situation géographique des quartiers « Politique de la Ville » et de « Veille » de Grand Calais Terres & Mers



# AXE 6 – POLITIQUE DE LA VILLE

Indicateurs (2017-2018)	Beau- Marais	Fort-Nieulay/ Cailloux/S-P	Calais	Grand Calais T & M
Population	8 555 hab	5 477 hab	73 911 hab	106 173 hab
Part des jeunes de moins de 25 ans	44,3%	45,6%	36,7%	32,9%
Part des ménages de + de 6 personnes	4,8%	7,9%	2,2%	2,1%
Part des logements locatifs sociaux (échelle Quartier vécu B- M et Fort-Nieulay)	73,4%	61%	29%	26%
Part des ménages imposés	11,4%	19,7%	34,7%	39,4%
Part des allocataires CAF	86,9%	72,1%	74,19%	54,12%
Demandeurs d'emplois cat A	1218	589	6 099	7 691
Revenu médian annuel	6 500€	8 100€	14 448€	16 932€
Taux de pauvreté	59%	51%	30%	25%
Nombre de BRSA	1450	640	5500	6100
Taux de retard à l'entrée en 6ème	22%	19,2%	14,2%	11,2%
Taux de réussite au brevet (2017)	75%	80%	81%	87%



# AXE 6 – POLITIQUE DE LA VILLE

## FORCES

- Un réseau partenarial institutionnel et associatif structuré et fortement implanté dans les QPV (les centres sociaux et de loisirs, un club de prévention spécialisé, associations sportives, etc.)
- Des financements et projets mobilisés au titre du Contrat de Ville pour accompagner au plus près les structures et les familles des QPV (entre 2015 et 2020, 374 projets pour 10 804 566€)
- Des équipements de proximité nombreux (centres sociaux, CAF, Médiathèque Marinot, maison de la famille, salles de sport Marinot, Mandela et Gauguin Matisse, centre Gérard Philipe, etc.)
- Des médiateurs et éducateurs nombreux dans les quartiers (CISPD, PRE, Spirale, CDDF, Educateurs par le sport, SAS Coluche, médiation santé, etc.)

## FAIBLESSES

- Un travail en silo des acteurs, notamment dans le champ de l'emploi et du développement économique (exemple positif de la Cité éducative)
- Des problématiques sociales persistantes (taux de chômage important, le décrochage des jeunes, nombreuses familles monoparentales en difficulté, phénomènes de délinquance via les incendies)
- Des quartiers de veille (en particulier Saint-Pierre et les Hautes-Communes à Marck qui sortent donc des dispositifs et financements au titre de la politique de la ville: PRE, SAS Coluche, financements Contrat de Ville et Cité éducative, etc.)
- Des espaces urbains, des îlots commerciaux et un habitat collectif à requalifier, en particulier au Fort Nieulay (opportunité du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain)

## ENJEUX ET STRATEGIE A DEVELOPPER

Deux enjeux majeurs ressortent pour notre territoire :

- **Requalifier sur le plan urbain et de l'habitat les quartiers du Beau-Marais et du Fort-Nieulay à travers le Nouveau Projet de Renouvellement Urbain:**
- **Renforcer l'efficacité des dispositifs « sociaux » du Contrat de Ville, en décloisonnant les politiques publiques et en ciblant mieux les invisibles**

Ces enjeux conduisent à des objectifs stratégiques se déclinant eux-mêmes de manière opérationnelle (cf supra)

# AXE 6 – POLITIQUE DE LA VILLE

## Enjeu 1: Requalifier sur le plan urbain et de l'habitat les QPV à travers le NPRU

### Objectifs

1. Démolition de plusieurs ensembles de logements et de commerces obsolètes pour retrouver une cohérence urbaine

2. Réhabilitation et résidentialisation des autres ensembles de logements sociaux, en visant une réhabilitation énergétique de qualité et des espaces sécurisés

3. Une offre nouvelle de services publics, para-publics et privés

4. Réfection des espaces publics, collecte sélective et création de nouvelles voiries

5. Diversification de l'habitat et reconstitution de l'offre de LLS sur site et hors site

### Déclinaison opérationnelle

Les secteurs ciblés sont les actuels îlots commerciaux de Constantine et de Gauguin-Matisse ainsi que les ensembles de LLS du cœur de Constantine (immeubles I, J, K, L, N et D) de Chaffée et Gagarine (immeuble D et NT1, NT2 et NC1), de Santos Dumont (CT3) et les immeubles Y et G partiellement sur Gauguin)

Un travail social, multi partenarial et inter-bailleur sur le relogement des familles concernées par les démolitions est en cours et se poursuivra tout le long du projet.

Les autres ensembles de LLS sur les secteurs Gagarine, Manet, Chaffée, Gauguin-Matisse au Beau-Marais et Constantine sont visés par ces opérations

Un nouvel équipement prendra place sur le site « Cronie » qui accueillera le CS Espace Fort, un point lecture publique, une crèche, des services de santé et des permanences de service.

Sur le Beau-Marais, un équipement doit voir le jour, au niveau de l'ancien foyer Tom Souville pour accompagner les jeunes mamans et un magasin solidaire, projet porté par le CS Matisse, se tiendra au niveau du secteur Gauguin-Matisse.

Une relocalisation des commerces et services existants est prévue ainsi que la venue d'une offre nouvelle (notamment en matière de santé).

Dans la continuité des travaux des bailleurs, les espaces publics existants seront renouvelés (voiries, nouveaux équipements de type city stade, etc.), le réseau d'assainissement également des colonnes enterrées seront construites dans le secteurs du NPRU pour la collecte sélective des déchets. De nouvelles voiries verront le jour pour désenclaver les quartiers (Constantine, Gagarine, etc.) et permettre l'accès aux nouveaux habitats (à Constantine notamment)

L'objectif du NPRU vise également à apporter une offre diversifiée, notamment privée ou d'accession à la propriété dans les quartiers, par exemple dans le prolongement de la salle Mandela au Fort-Nieulay ou sur le secteur Chaffée.

Le projet doit favoriser aussi de la reconstitution de LLS sur l'agglomération, dans les communes carencées au titre de la loi SRU comme sur Calais, et notamment sur site, en QPV.

# AXE 6 – POLITIQUE DE LA VILLE

**Enjeu 2: Renforcer l'efficacité des dispositifs « sociaux » du Contrat de Ville, en décloisonnant les politiques publiques et en ciblant mieux les invisibles**

## Objectifs

- 1. Renforcer la mobilisation des partenaires, et notamment en mobilisant le « droit commun » pour les QPV sur l'emploi et le développement économique**

Améliorer le réseau des acteurs, le décloisonner en proposant des actions en phase avec les problématiques du terrain et en mobilisant le « droit commun », en particulier dans le champ de l'emploi et du développement économique (Cité de l'emploi, Dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, charte « Entreprises et Quartiers », etc.).
- 2. Maintenir et renforcer les dispositifs de lutte contre le décrochage des jeunes et pour la réussite éducative (SAS Coluche, PRE, Cité éducative, etc.)**

En matière de lutte contre le décrochage des jeunes et de réussite éducative, les jalons ont été posés depuis une dizaine d'années. Les dispositifs d'accompagnement individuel ont vu le jour avec les éducateurs sportifs, le PRE, le SAS Coluche. Ces dispositifs doivent pouvoir davantage travailler ensemble et être pérennisés sur le principe.

Au niveau de l'axe éducation du Contrat de Ville, la Cité éducative a fait la preuve de son succès en mobilisant les différents acteurs autour de la réussite éducative des jeunes.
- 3. Déployer le Contrat Local de Santé numéro 2 et les dispositifs relatifs à la prévention et la lutte contre la délinquance**

Le CLS a été renouvelé en 2020 avec un axe supplémentaire lié à la santé mentale. Son déploiement concernera directement les quartiers prioritaires en s'appuyant sur les médiatrices santé et le coordonnateur du CLSM.

En matière de délinquance, le déploiement de la Police de Sécurité du Quotidien et les divers dispositifs relatifs au CISPD seront poursuivis (foyer la Parenthèse pour les victimes de violences conjugales, rappel à l'ordre, CDDF, prévention des incendies, club de prévention spécialisé La Spirale, lutte contre les addictions). Le travail conjoint entre Parquet, Police Nationale et Police Municipale se maintiendra au sein du GLTD et des GPO.

En parallèle, la mise en place du vidéo-protection va se poursuivre au sein des QPV.
- 4. Mobiliser le champ sportif et culturel au bénéfice des habitants des QPV**

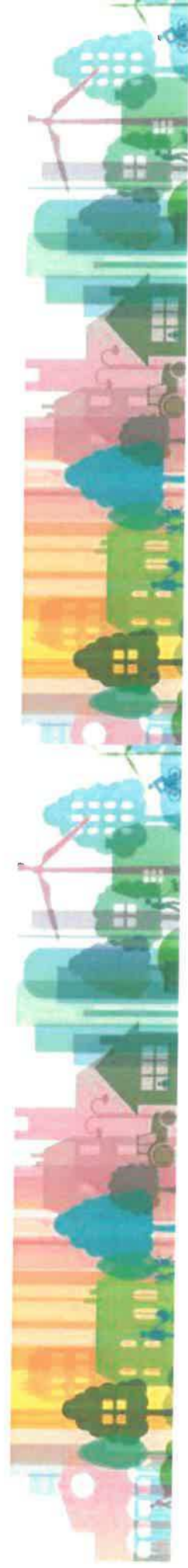
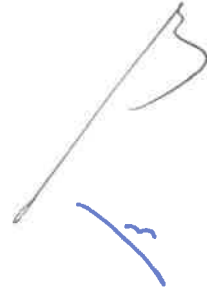
La place et le rôle des associations sportives sont centraux dans les quartiers et leur rôle éducatif et d'insertion valorisé et favorisé, notamment en faisant monter en compétence les éducateurs et en leur ouvrant le champ des possibles en tant qu'acteur social du quartier.

La création de la Médiathèque Marinot et le futur point lecture publique au Fort-Nieulay seront des lieux d'ouverture sur le monde pour les jeunes et moins jeunes et le dispositif QuARTier de VAH continuera de se déployer.
- 5. Renouveler l'approche des publics et la participation des habitants en ciblant mieux les « invisibles »**

Les quartiers prioritaires de Calais disposent d'un réseau de médiateurs et d'éducateurs importants dont l'approche doit être mieux concertée pour renforcer l'efficacité de l'approche vers la population. La participation des habitants sera retravaillée à travers un Conseil Citoyen renouvelé et des approches de médiation en pied d'immeuble. La maison des projets au niveau du NPRU doit être repensée.



# 7 - CLIMAT AIR ENERGIE





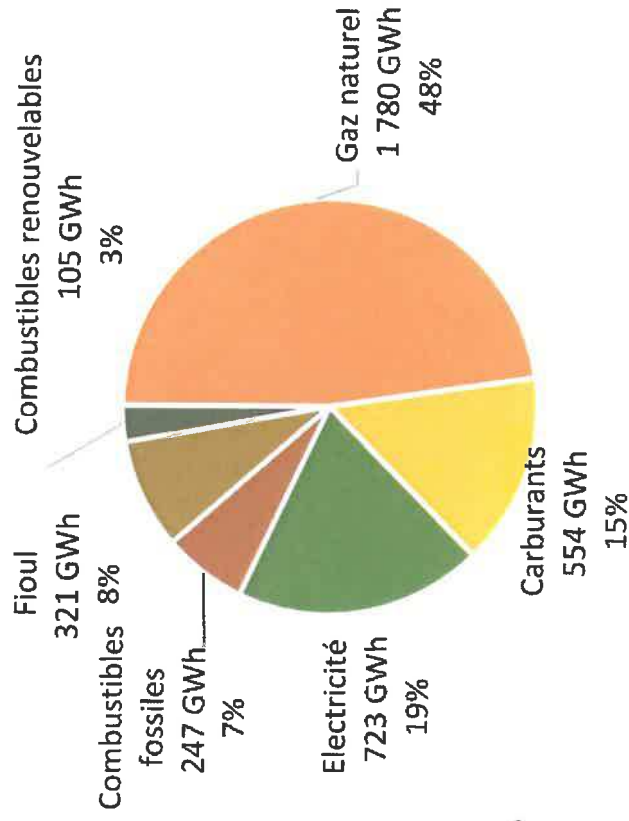
# AXE 7 - CLIMAT AIR ENERGIE

## CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DU TERRITOIRE

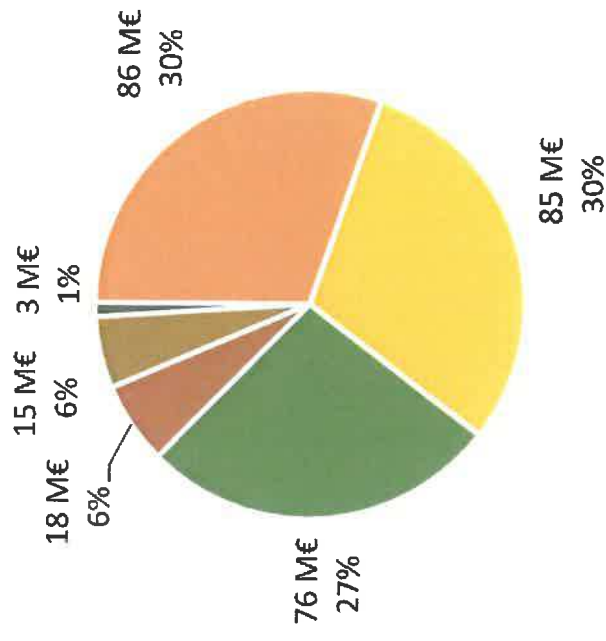
Répartition de la consommation par type d'énergies

En 2015, consommation d'énergie : 3,7 TWh/an, soit 283 millions d'euros.  
soit 36 MWh/hab./an ou 2 730 €/hab./an.

### Consommations



### Dépenses

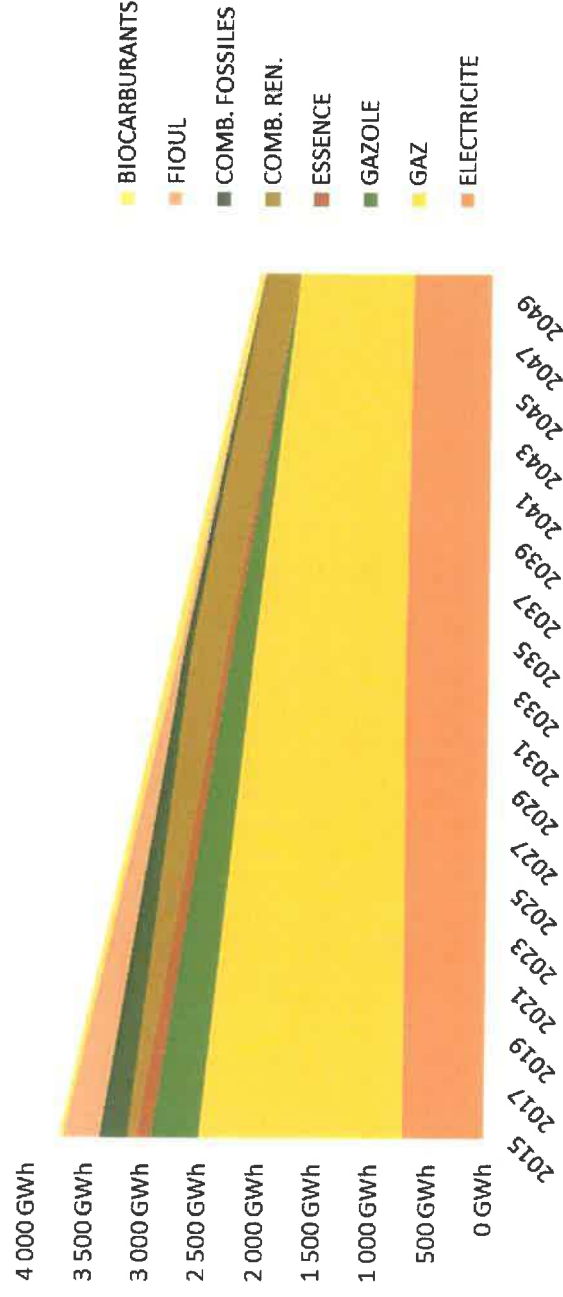


# AXE 7 - CLIMAT AIR ENERGIE

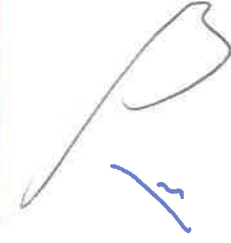
## EVOLUTION DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

Au niveau des sources d'énergies, les combustibles fossiles sont amenés à quasi-disparaître à l'horizon 2050. A cet horizon, seules 4 principales sources/vecteurs seraient utilisées : l'électricité, le gaz, les combustibles renouvelables et les biocarburants.

Il reste une très faible partie de combustibles fossiles, uniquement pour un usage industriel.

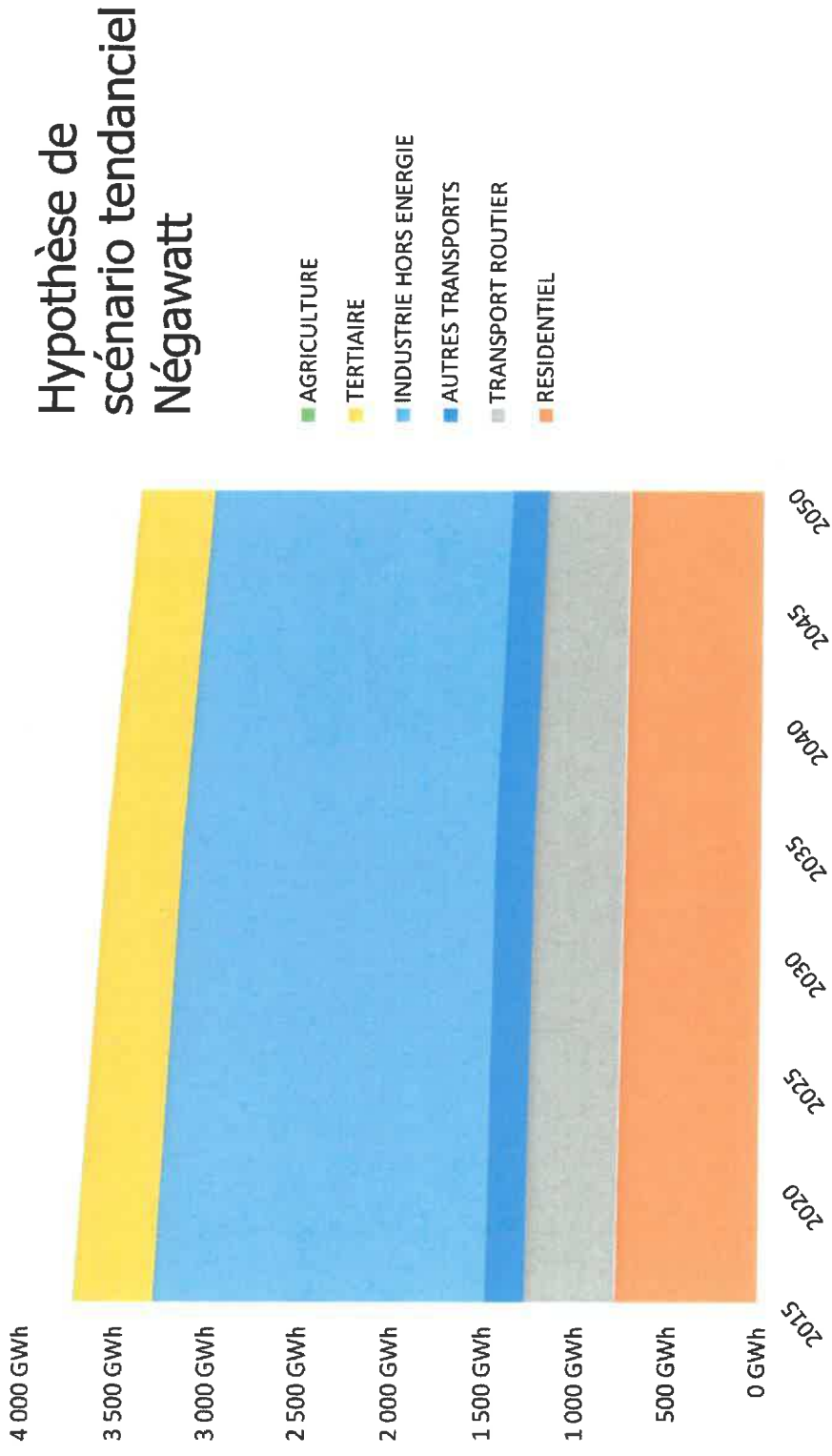


Par type d'énergie d'ici à 2050



# AXE 7 – CLIMAT AIR ENERGIE

## SCENARIO DU « laisser faire »

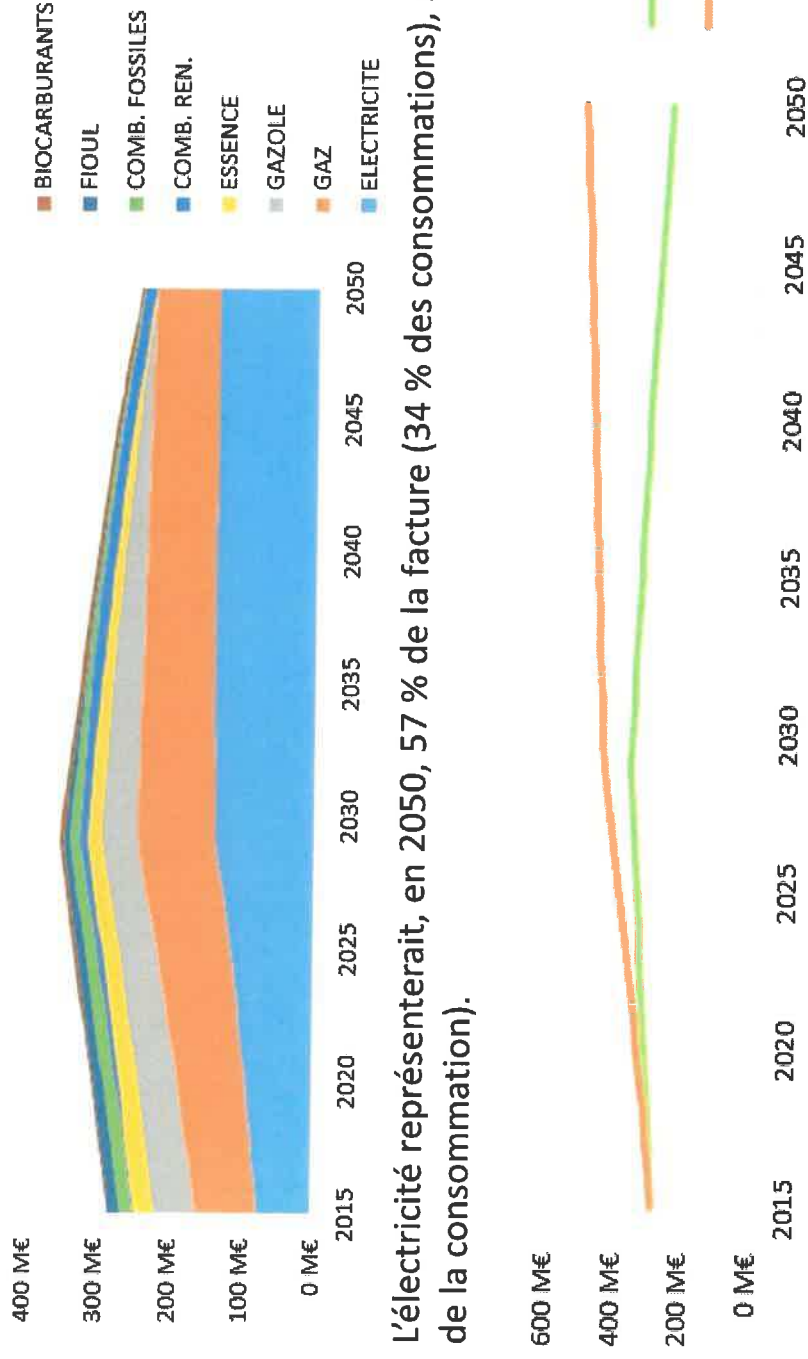


Il est modélisé à l'horizon 2050 une baisse des consommations énergétiques dans l'industrie de l'ordre de 10 %, 7 % pour le tertiaire et le résidentiel et le transport, 9 % pour le transport et 21 % pour l'agriculture.

Source : Négawatt

# AXE 7 - CLIMAT AIR ENERGIE

## EVOLUTION DE LA FACTURE ENERGETIQUE



L'électricité représenterait, en 2050, 57 % de la facture (34 % des consommations), suivie par le gaz à 36 % (48 % de la consommation).











La facture du scénario tendanciel s'élève à 505 millions d'euro en 2050, soit une multiplication par 2 comparé au scénario de réduction des consommations.

Source : Vision 2035-2050 – Ademe



# AXE 7 - CLIMAT AIR ENERGIE

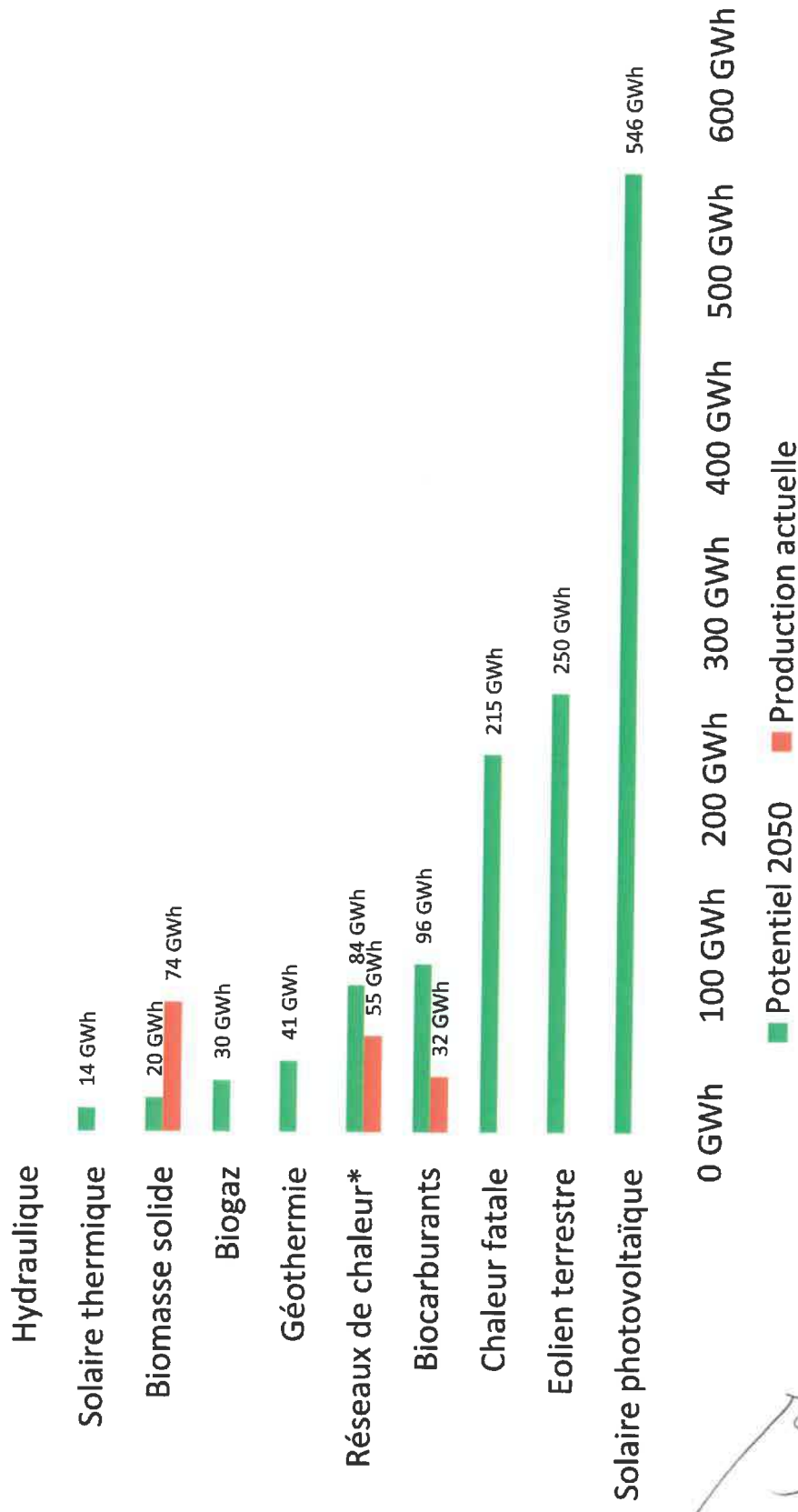
## POTENTIEL DE PRODUCTION EN ENR DU TERRITOIRE

ENR	POTENTIEL BRUT (GWh)	PART DE LA CONSOMMATION GLOBALE 2012 (%)	PART DE LA CONSOMMATION GLOBALE 2050 (%)
 PHOTOVOLTAÏQUE	546 GWh	15%	27%
 EOLIEN	250 GWh	7%	12%
 RECUPERATION DE CHALEUR	215 GWh	6%	11%
 BIOCARBURANTS	96 GWh	3%	5%
 GEOTHERMIE	41 GWh	1%	2%
 BIOGAZ	30 GWh	1%	1%
 BOIS-ENERGIE	20 GWh	1%	1%
 SOLAIRE THERMIQUE	14 GWh	0%	1%
 HYDRAULIQUE	0 GWh	0%	0%
 RESEAUX DE CHALEUR	84 GWh	-	-

Il s'agit d'un potentiel théorique qui ne tient pas compte des possibles « conflits d'usages », de « concurrence » de surfaces et d'occupation du sol (exemple : solaire thermique versus solaire photovoltaïque).

# AXE 7 - CLIMAT AIR ENERGIE

## POTENTIEL DE PRODUCTION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

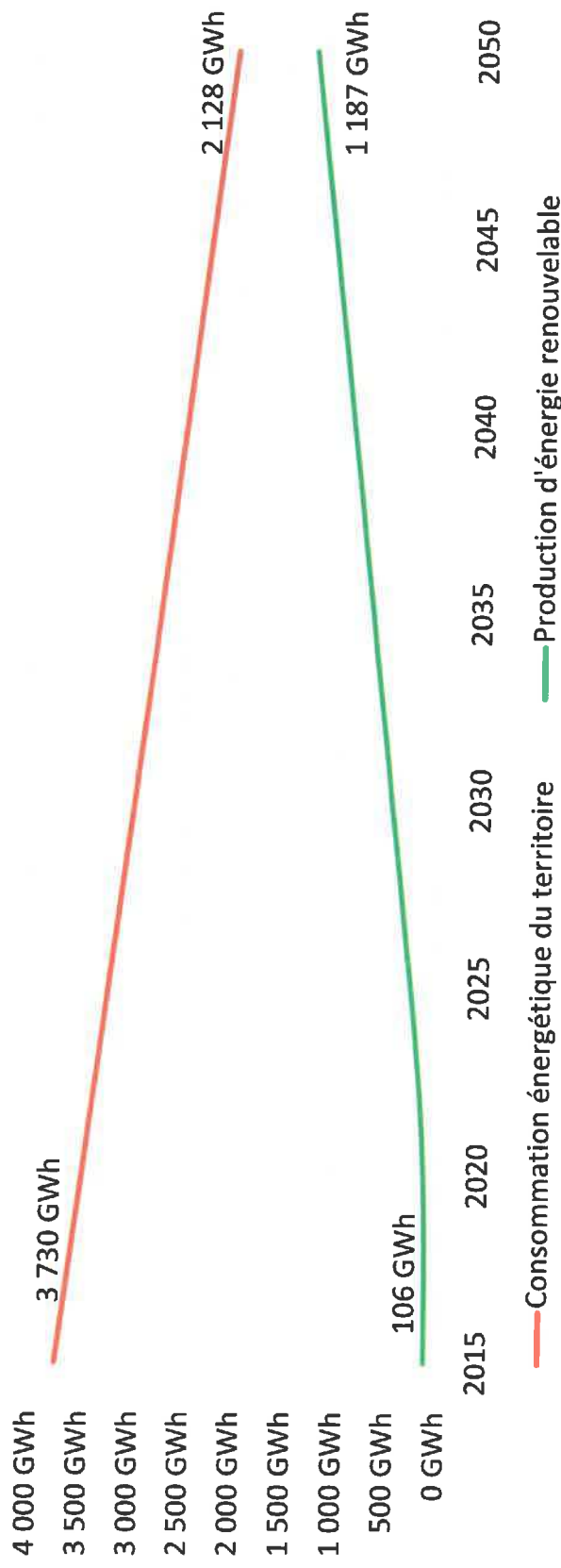


13

62 % : part potentielle de la production vis-à-vis de la consommation en 2050

# AXE 7 - CLIMAT AIR ENERGIE

## POTENTIEL D'AUTOSUFISANCE



L'enjeu est de tendre vers un équilibre entre la consommation et la production d'énergie.

Il faudrait 38% d'énergie en plus pour être autonome sur le territoire de GCTM.

Cela met en avant le besoin de coopération entre les territoires ruraux qui peuvent produire plus qu'ils ne consomment et ainsi exporter cette énergie vers les territoires urbanisés qui consomment plus qu'ils ne peuvent produire.

# AXE 7 – CLIMAT AIR ENERGIE

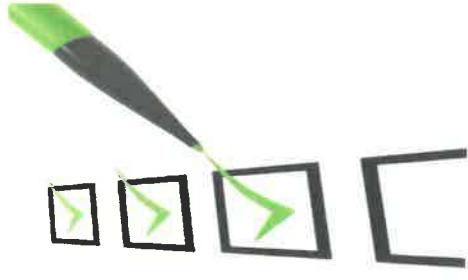
## SCENARIO DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE REDUCTIONS DES CONSOMMATIONS A HORIZON 2050

### Principales sources de réduction des consommations

- Le Transport routier (-65%)
- Le résidentiel (-54%)

### Principales sources de production d'énergie

- Photovoltaïque (27%)
- Eolien (12%)
- Récupération de chaleur (11%)



13



## ENGAGEMENTS DE LA FRANCE

### Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

#### Objectifs

Les transports	Diminuer de <b>29%</b> les GES à l'horizon (2024-2028) par rapport à 2013 et <b>70%</b> d'ici 2050.
Le bâtiment	Réduire les émissions de <b>54%</b> à l'horizon 2024-2028 par rapport à 2013 et d'au moins <b>86%</b> à l'horizon 2050. Baisser de <b>28%</b> la consommation énergétique à l'horizon 2030 par rapport à 2010.
L'agriculture et la foresterie	Réduire les émissions agricoles de plus de <b>12%</b> à l'horizon 2024-2028 par rapport à 2013 et de <b>48%</b> d'ici 2050. Stocker et préserver le carbone dans les sols et la biomasse.
Industrie	Diminuer les émissions de <b>24%</b> à l'horizon 2024-2028 et de <b>75%</b> d'ici 2050.
Energie	Maintenir les émissions à un niveau inférieur à celui de 2013 à l'horizon 2024-2028 (-4% en moyenne) et réduire les émissions liées à la production d'énergie par rapport à 1990 de <b>95%</b> d'ici 2050
Déchets	Baisser les émissions de <b>33%</b> à l'horizon 2024-2028.

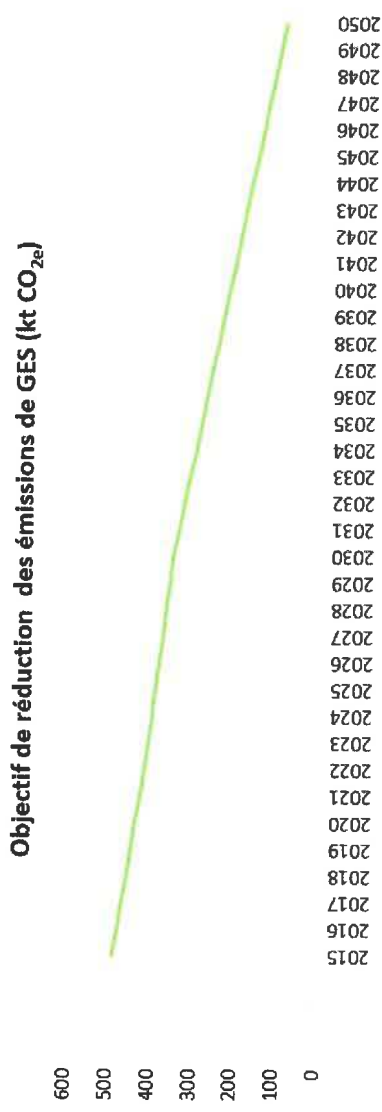
### Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA)

	Période		Après
	2020-2024	2025-2029	2030
SO <sub>2</sub>	-55%	-66%	-77%
NOx	-50%	-60%	-69%
COVNM	-43%	-47%	-52%
NH <sub>3</sub>	-4%	-4%	-13%
PM <sub>2,5</sub>	-27%	-42%	-57%

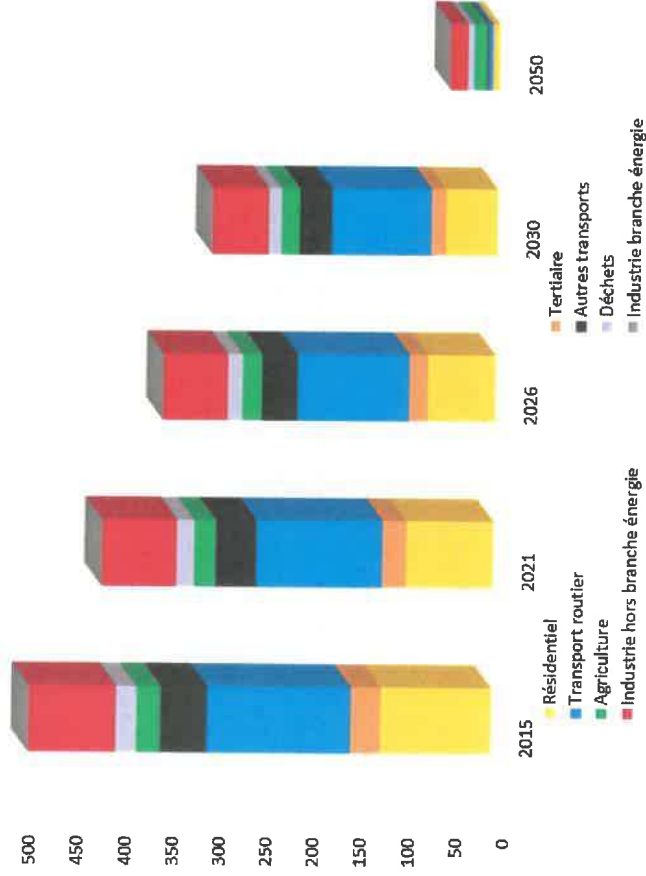
# AXE 7 – CLIMAT AIR ENERGIE

## EMISSIONS DES GES SCENARIO STRATEGIE NATIONALE BAS CARBONE (SNBC)

En suivant les objectifs de la SNBC, l'objectif serait de **réduire les émissions de GES de 400 kT de CO2 entre 2015 et 2050**



Objectifs de réduction des émissions de GES par secteur - CA Grand Calais Terres et Mers (kt CO<sub>2e</sub>)



Un objectif global :  
Le facteur 4 à 2050  
soit une baisse de 75 %

# AXE 7 - CLIMAT AIR ENERGIE

## SEQUESTRATION DU CARBONE



Les facteurs d'émission (ou de captation) proposés pour la France sont les suivants lors du changement d'affectation des sols :

*Handwritten signature*

	Cultures	Prairies	Forêts	sols non imperm.	sols imperm.
Cultures en terres arables		-1,80	-1,61	0	190
Prairies permanentes	3,48		-0,37	0	290
Forêts	2,75	0,37		0	290

Source : Ademe

# AXE 7 – CLIMAT AIR ENERGIE

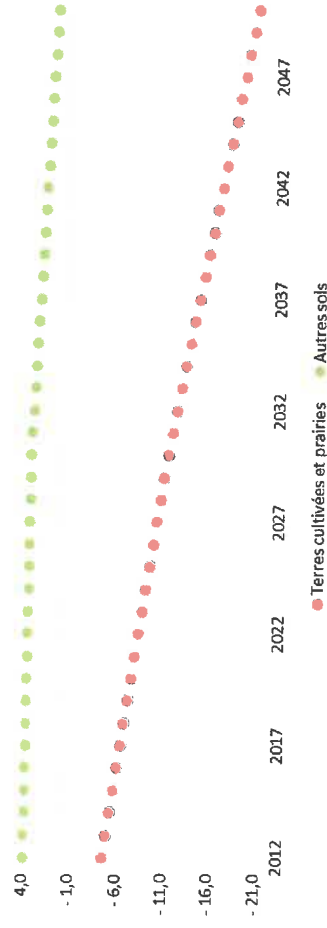
## SCENARIO DE SEQUESTRATION DU CARBONE

Objectif de réduction proposé

La forêt est peu présente sur le territoire.

Stratégie du territoire			
Séquestration nette de dioxyde de carbone (kt CO2e)			
	2012	2030	2050
Forêt		-0,4	-0,4
Terres cultivées et prairies	-4,6	-11,4	-20,8
Autres sols	3,9	3,4	0,9
<b>BILAN</b>	<b>-1,2</b>	<b>-8,4</b>	<b>-20,3</b>

Stratégie territoriale pour la séquestration du carbone dans les sols (kt CO2e)



La séquestration permettrait de compenser 3 % des émissions directes des GES du territoire en 2030 et 39 % en 2050

Emissions GES (kt CO2e)			
	2012	2030	2050
Emissions directes hors UTCF (changement d'affectation des sols)	488	302	52
Séquestration de CO2	-1,2	-8,4	-20,3
<b>TOTAL</b>	<b>487</b>	<b>293</b>	<b>31</b>

Basé sur les scénarios prospectifs Energie – Climat – Air pour la France aux horizons 2030 et 2050.



# AXE 7 – CLIMAT AIR ENERGIE

## QUALITE DE L'AIR – ENJEUX DU TERRITOIRE

### Secteurs d'activités

### Principaux polluants Origines

### Axes de progrès



Autres transports

1<sup>er</sup> sur le NOx  
2<sup>ème</sup> sur les PM10,  
PM2.5 et SO<sub>2</sub>

Transport maritime  
Combustion de fioul  
Remise en suspension  
Abrasion

- > Réduction des émissions du port de Calais
- > Electrification des navires lorsqu'ils sont à quai



Industrie

1<sup>er</sup> sur le SO<sub>2</sub>  
2<sup>ème</sup> sur les COVnM

Procédés industriels  
Utilisation de solvants

- > Amélioration des technologies des procédés industriels
- > Sensibilisation sur l'utilisation des solvants (Système de Maîtrise des Emissions, Plan de Gestion des Solvants)



Transports Routiers

2<sup>ème</sup> sur les NOx  
3<sup>ème</sup> sur les PM2.5 et PM10

Combustion de carburants  
Abrasion  
Remise en suspension  
Majoritairement les véhicules personnels et les poids lourds

- > Réduction du nombre de véhicules
- > Faciliter le recours aux modes de transport alternatifs
- > Amélioration technologique
- > Renouvellement du parc



Résidentiel

1<sup>er</sup> sur les COVnM,  
PM10 et PM2.5

Utilisation du chauffage  
Combustion de biomasse  
Utilisation de solvants

- > Maîtrise et utilisation rationnelle de l'énergie
- > Renouvellement des appareils de chauffage
- > Sensibilisation des habitants
- > Réduction de l'utilisation des solvants



Agriculture

1<sup>er</sup> sur le NH<sub>3</sub>

Epandage d'engrais  
Déjections animales

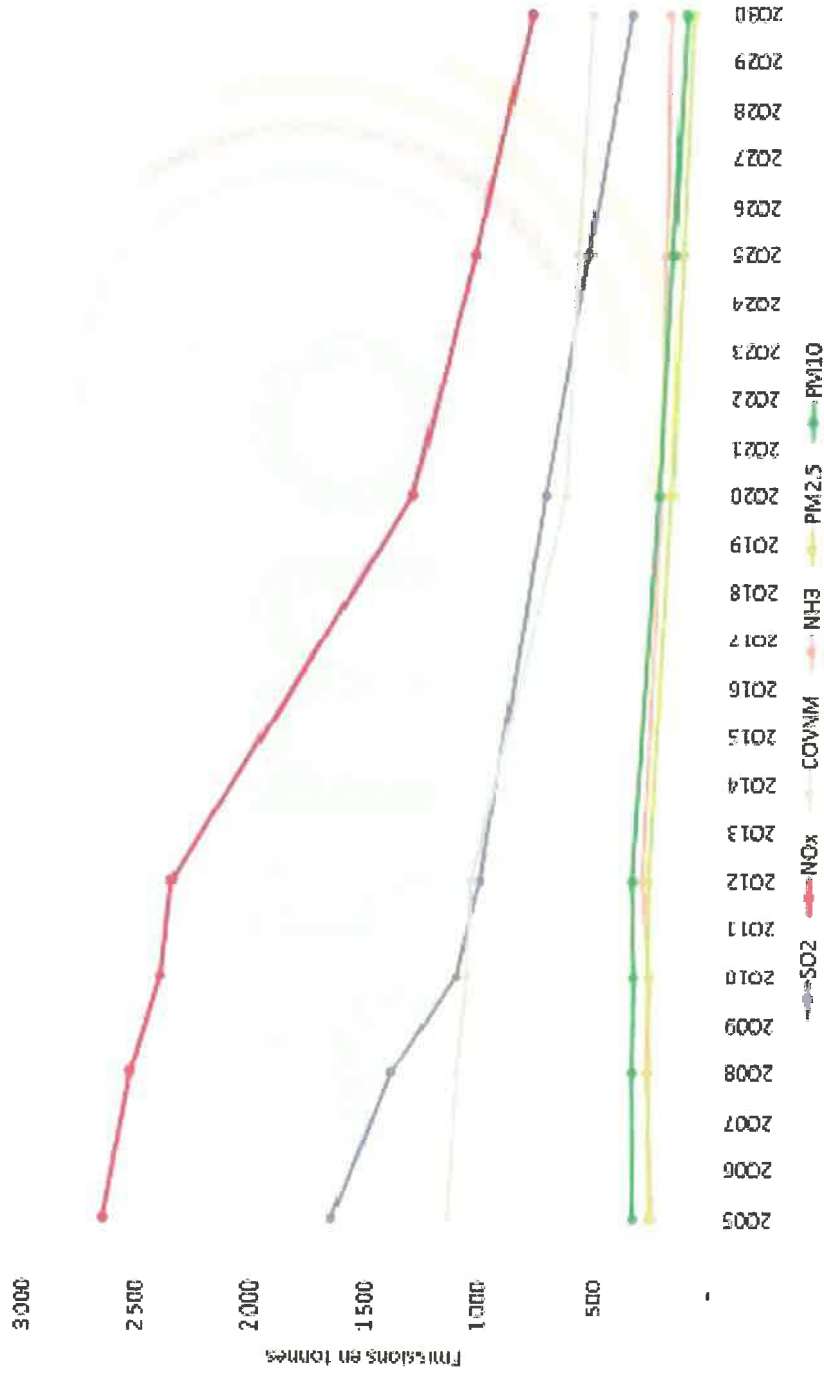
- > Réduction de l'utilisation d'engrais azoté
- > Sensibilisation sur les méthodes d'épandage

# AXE 7 - CLIMAT AIR ENERGIE

## COMPARAISON DES EMISSIONS DES INVENTAIRES AVEC LES OBJECTIFS DU PREPA

La stratégie territoriale concernant la réduction des émissions de polluants atmosphériques est calquée sur la stratégie nationale – Plan national de réduction des émissions de polluants de l'air. (PREPA)

Objectifs de réduction des polluants atmosphériques pour le Grand Calais Terres et Mers



13

# AXE 7 - CLIMAT AIR ENERGIE

## DES OBJECTIFS PAR SECTEUR D'ACTIVITE

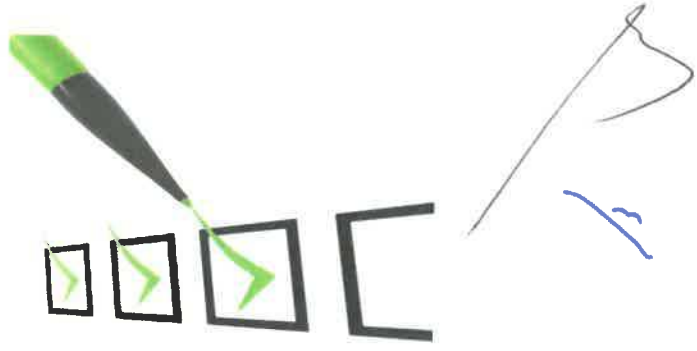
Baisse des émissions (en tonnes) nécessaire entre 2012 et 2030 pour remplir les objectifs PREPA

Les secteurs **des autres transports, industriel, routier et résidentiel** qui ont un rôle important à jouer afin de remplir les objectifs du PREPA.

	COVnM	NH <sub>3</sub>	NOX	PM10	PM2.5	SO <sub>2</sub>	Baisse totale %
Branche énergie	-14,6	/	-167,1	-3,2	-3,0	-3,2	-64%
Industrie	-150,5	-0,0	-141,6	-25,3	-18,1	-424,2	-62%
Résidentiel	-252,1	-3,6	-65,2	-58,6	-58,0	-21,0	-58%
Tertiaire	-22,7	/	-39,9	-2,4	-2,1	-5,9	-61%
Agriculture	-3,8	-70,2	-49,1	-26,2	-9,0	-1,3	-44%
Routier	-27,6	-2,1	-495,5	-44,1	-32,1	-0,6	-64%
Autres transports	-23,0	/	-580,3	-46,0	-41,2	-179,4	-64%
Emetteurs non inclus	Constant	Constant	Constant	Constant	Constant	Constant	Constant
Déchets	-8,6	-20,7	-0,2	/	/	-0,4	-37%

## AXE 7 - CLIMAT AIR ENERGIE

# SCENARIO DE REDUCTION DES EMISSIONS DE CO2 ET DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES ET DE SEQUESTRATION DU CARBONE



### Principales sources de réduction des émissions de CO2 d'ici 2030

Résidentiel / tertiaire : - 53%  
Déchets : - 38%  
Énergie : - 36%  
Industrie : - 35%  
Transport : - 31%

### Principales sources de séquestration du carbone

Arrêt de l'artificialisation des sols  
Préservation des prairies  
Pratiques agricoles  
Gestion forestière (augmentation des boisements)

### Principales sources de réduction des émissions de polluants atmosphériques d'ici 2030

Energie : - 64%  
Transport : - 64%  
Industrie : - 62%



# AXE 7 – CLIMAT AIR ENERGIE

## ENJEUX D'ADAPTATION RECENSEMENT DES ARRETES DE CATASTROPHES NATURELLES

	Saison sèche	Intersaison 1	Saison des pluies	Intersaison 2	Total
<b>Total par saisons</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>23</b>

Inondations et coulées de boue	0	2	3	9	14
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	1	0	0	0	1
Mouvements de terrain	0	0	0	1	1
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1	2	0	0	3
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1	0	0	0	1
Inondations par remontées de nappe phréatique	1	0	0	1	2
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	0	0	0	1	1

23 événements recensés entre 1900 et 2015

Un événement peut toucher plusieurs communes

Source : Base Gaspar

# AXE 7 - CLIMAT AIR ENERGIE







## ENJEUX D'ADAPTATION - PPRN

### GRAND CALAIS

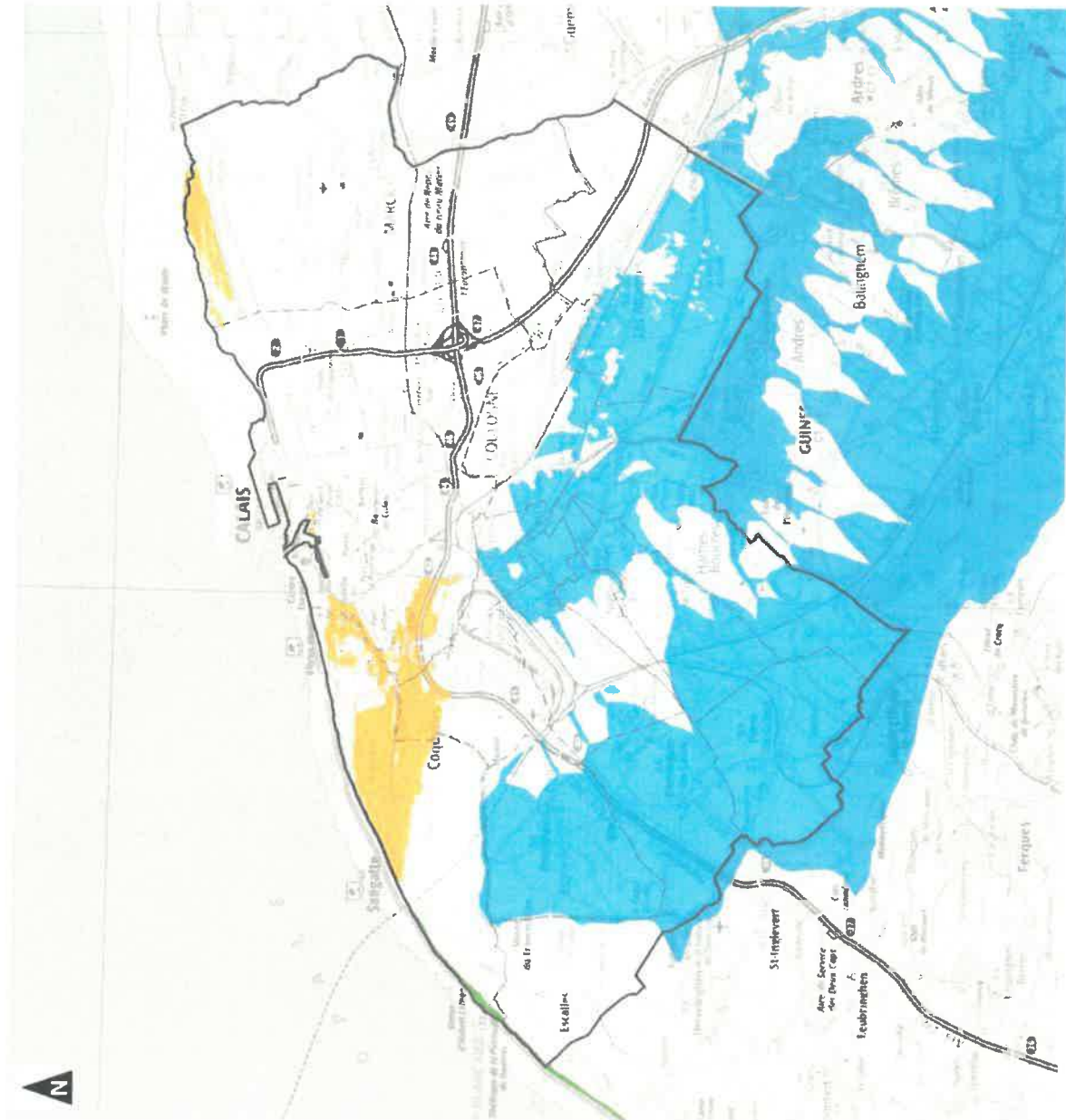
Plan Climat Air Energie Territorial

Evaluation Environnementale Stratégique

PPRN du Nord Pas de Calais

-  Grand Calais Terres & Mers
-  Limite communale
- Approuvé (date) :**
-  PPRN Littoraux liés à l'évolution des Falaises entre Equihen-Plage et Sangatte (22/10/2007)
-  PPRN Inondation de la Vallée de la Hem
-  PPRL du Calaisis (24/07/2018)
- Prescrit (date) :**
-  PPRN Inondation Pieds de Côteaux des Wateringues (01/09/2014)

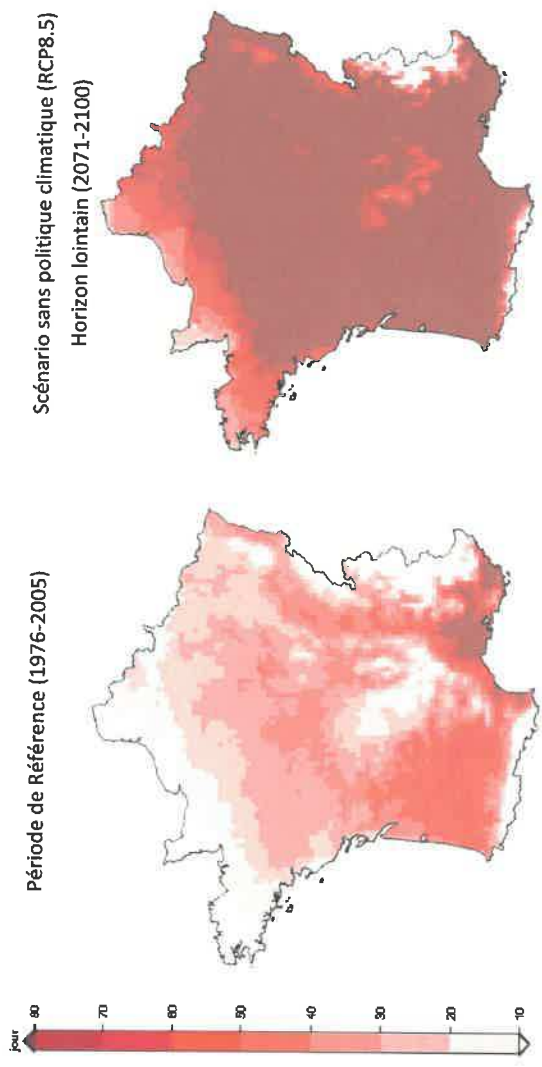
13



**1:80 000**  
 (Voir les coordonnées de l'Annexe A3 sur le site de la Mairie de Calais)  
 République Française - 2018  
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
 Service d'Aménagement, d'Urbanisme, d'Environnement et de Développement



# ENJEUX D'ADAPTATION AXE 7 - CLIMAT AIR ENERGIE



Indicateur : Nombre de journées d'été (température maximale >25°C)

	Période de Référence (1976-2005)	Scénario optimiste Horizon proche (2021-2050)	Scénario pessimiste Horizon lointain (2071-2100)
Température moyenne	10,42	11,43°C (+1,01°C)	13,78°C (+3,36°C)
Nombre de journées d'été de plus de 25°C	5	8 (+3)	26 (+21)
Nombre de jours de vague de chaleur	4	8 (+4)	47 (+43)
Nombre de jours de gel	22	16 (-6)	5 (-17)
Nombre de jours anormalement froids	20	13 (-7)	2 (-18)
Nombre de jours de pluie (cumul de précipitations >= 1 mm)	123	119 (-4)	110 (-13)
Nombre de jours de fortes précipitations (cumul de précipitations >= 20 mm)	4	5 (+1)	5 (+1)
Période de sécheresse (maximum de jours consécutifs avec cumul de précipitations < 1 mm)	24	26(+2)	30 (+6)

*Handwritten signature and number 13*

# ENJEUX D'ADAPTATION

## AXE 7 – CLIMAT AIR ENERGIE

Niveau d'exposition	Sensibilité	1--Faible	2--Moyen	3--Fort	4--Très-fort
0--Null		Faible	Faible	Moyen	Moyen
1--Faible		Faible	Moyen	Fort	Fort
2--Moyen		Moyen	Fort	Fort	Très-fort
3--Fort		Moyen	Fort	Très-fort	Très-fort
4--Très-fort		Fort	Fort	Très-fort	Très-fort

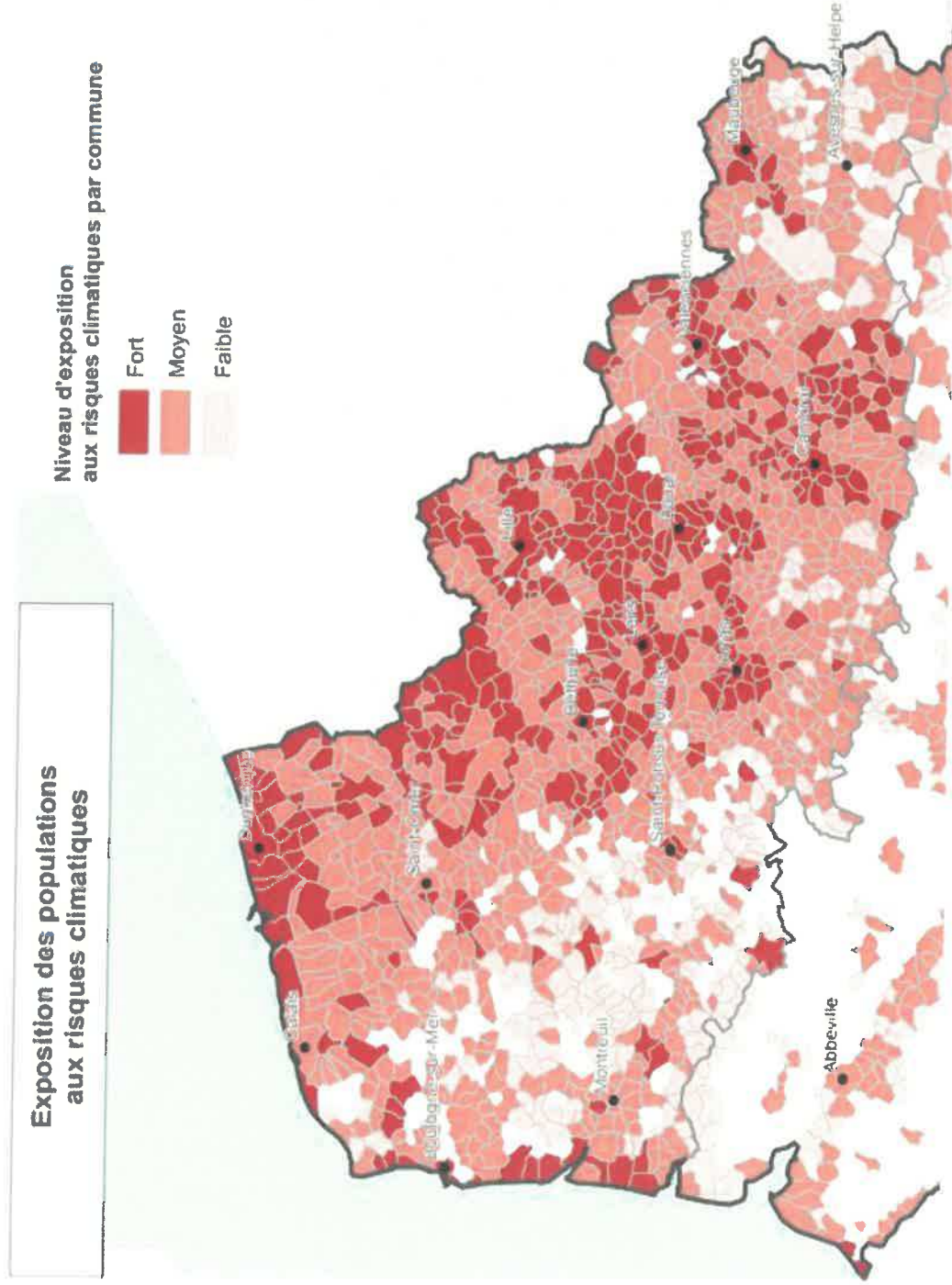
Thématiques	Niveau actuel de sensibilité
Inondations	4 – très fort
Remontées de nappes	4 – très fort
Évolution du trait de côte	4 – très fort
Erosion et ruissellement	3 - fort
Pollution de l'air (particules, NO2, ozone, ...)	3 - fort
Nombre de journées anormalement chaudes plus importantes	2 - moyen
Îlot de chaleur en ville	2 - moyen
Agriculture	2 - moyen
Ecosystème	2 - moyen
Mix énergétique	2 - moyen
Saison de pollinisation et faculté de pollinisation des plantes	1 - faible
Retraits et gonflements des argiles	1 - faible
Cavités	1 - faible
Présence de vecteurs et de pathogènes	1 - faible
Autres secteurs économiques	1 - faible
Approvisionnement énergétique	1 - faible





# AXE 7 - CLIMAT AIR ENERGIE

## EXPOSITION DES POPULATIONS AUX RISQUES CLIMATIQUES



# AXE 7 - CLIMAT AIR ENERGIE

## ADAPTATION DU TERRITOIRE



SUBMERSION  
MARINE



INONDATIONS



EROSION  
DES SOLS

23 événements recensés entre 1900 et 2015  
PPRN liés à l'évolution des falaises entre Equihen-plage et Sangatte,  
PPRN Inondation Pieds de Côteaux des Wateringues  
PPRL du Calaisis



AMPLIFICATION  
DES ALLERGIES

Amplification des allergies  
Maladies vectorielles  
Apparition de nouveaux pathogènes



EFFONDREMENTS  
DE CAVITES

Nombreuses carrières, ...



Industrie



Tertiaire

Filière entière soumise aux risques  
climatiques (fournisseurs, clients)  
Economie mondiale aux effets locaux



CANICULE

Phénomènes d'îlots de chaleur  
Rayonnement solaire  
Pic de chaleur et effets associés

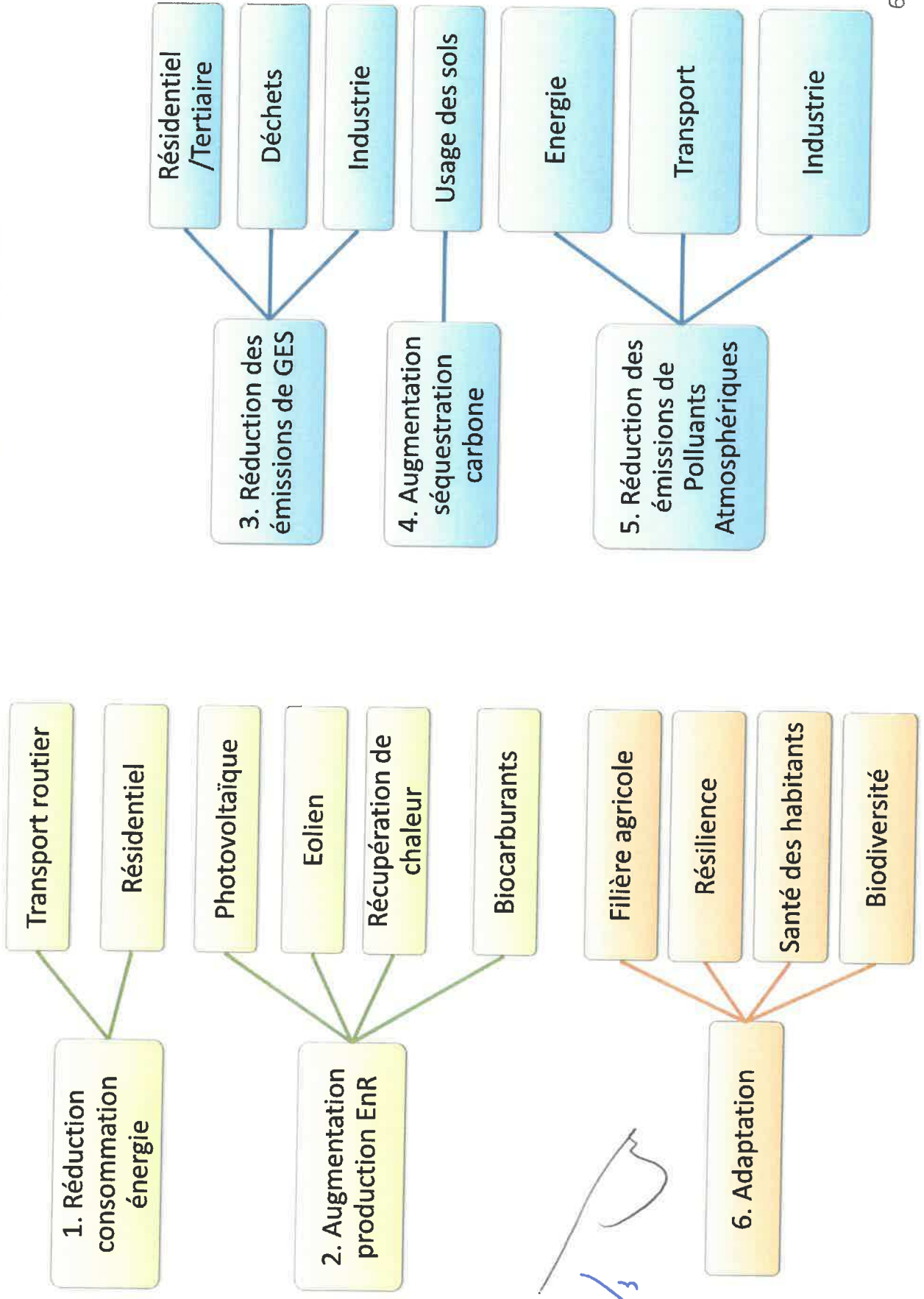


Agriculture

Réduction des ressources en eau :  
département en vigilance sécheresse  
Avancement des calendriers culturaux  
Risque de perte des cultures lors  
d'évènements climatiques

# AXE 7 - CLIMAT AIR ENERGIE

## LES PRINCIPAUX LEVIERS POUR LE TERRITOIRE



# AXE 7 – CLIMAT EAU AIR ENERGIE

## FORCES

- Politique volontariste de gestion des déchets de longue date sur le territoire
- Des réseaux de chaleur urbaine qui ont vocation à s'étendre; et leur alimentation par des ENR&R qui se développe.
- Politique volontariste de gratuité des transports en commun
- Présence d'un EIE depuis 10 ans sur le territoire; et d'aides à la rénovation énergétique
- Structure urbaine encore propice à une régénération de la ville sur elle-même pour tendre vers le zéro artificialisation nette
- Des acteurs locaux motivés pour développer l'économie circulaire et les circuits courts alimentaires

## FAIBLESSES

- Le territoire est concerné par un part importante d'émissions de GES et de polluants atmosphériques des secteurs transports et autres transports, du fait de sa position de port à la croisée de grands axes d'importance européenne (circulation maritime, circulations poids lourds et transits)
- Le territoire par sa position littorale dans le delta de l'Aa est exposé aux conséquences du changement climatique: montée du niveau de la mer, et inondations
- Ancienneté du parc de logements sur le territoire et niveaux de revenus modestes de la population

## ENJEUX ET STRATEGIE A DEVELOPPER

La stratégie territoriale du PCAET validée par le Bureau Communautaire du 14 octobre 2020 se décline en 5 axes:

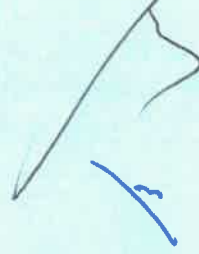
Axe 1 : Déployer et favoriser une mobilité durable

Axe 2 : Protéger et améliorer la qualité de vie des habitants face aux changements climatiques

Axe 3 : Réduire la facture énergétique et la dépendance aux énergies fossiles en maîtrisant les consommations et en développant les énergies renouvelables

Axe 4 : Préserver la nature et les ressources

Axe 5 : Accompagner et coopérer avec les acteurs du territoire





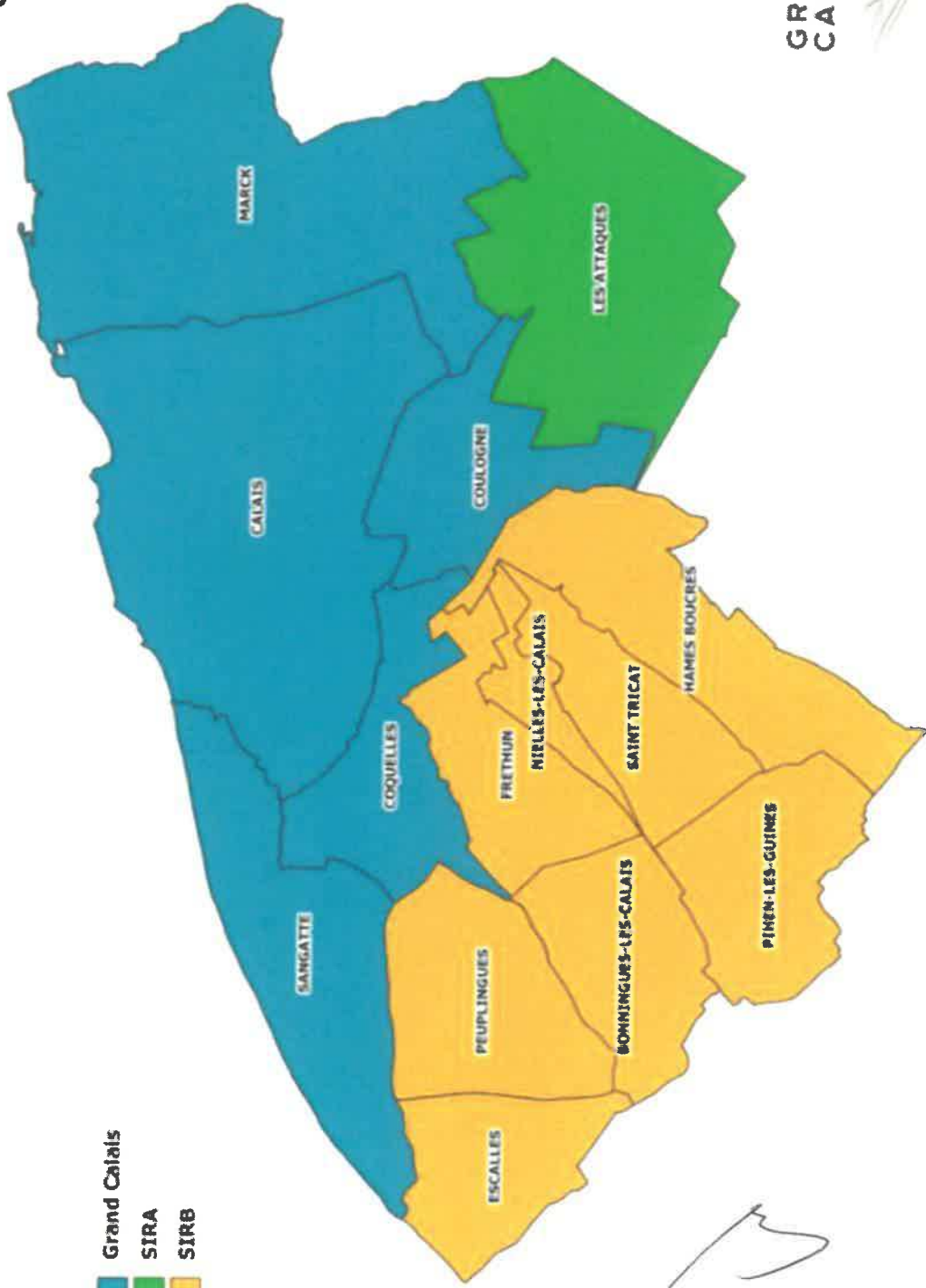
# 8 - ASSAINISSEMENT



# AXE 8 - ASSAINISSEMENT

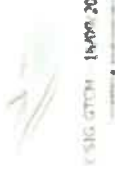
La Communauté d'Agglomération  
Grand Calais Terres & Mers  
2020

Compétence assainissement  
collectif



13

GRAND  
CALAIS



# AXE 8 - ASSAINISSEMENT

## L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Avec près de 7,6 milliards de litres d'eaux usées traitées par an et 7300 tonnes de boues valorisées, la Direction de l'Assainissement est un acteur majeur de la préservation de l'environnement sur le territoire. Les systèmes d'assainissement de Sangatte, Toul et Monod représentent à eux seuls près de 429 km de réseau, 186 postes de relèvement, 4 bassins de stockage restitution (environ 25 000 m3 de capacité de stockage en cas de pluie) et 3 STEU.

Après avoir énormément investi sur ces 3 STEU pour mettre en conformité leurs rejets au milieu naturel et ainsi respecter les directives européennes sur les eaux résiduaires urbaines (DERU), puis sur le bon état écologique des eaux (DCE), exigeant une amélioration constante des rejets d'eaux traitées, notre agglomération doit faire face à un nouvel enjeu.

En effet, l'urbanisation toujours croissante a rendu difficile l'absorption naturelle par le sol des eaux pluviales qui doivent donc être traitées au même titre que les eaux usées. Les prochaines années seront donc dédiées à la séparation des eaux usées et des eaux pluviales

Les enjeux environnementaux et économiques de l'assainissement seront donc de faire cohabiter ensemble les facteurs humains et naturels auxquels viennent s'ajouter la complexité de la maîtrise du cycle de l'eau et à la préservation de la ressource.

# AXE 8 – ASSAINISSEMENT

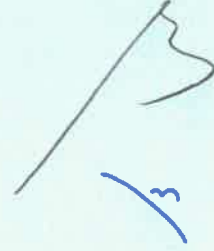
## FORCES

- Système d'assainissement opérationnels avec 3 STEU qui seront conformes en 2021 au plus tard
- Maillage élevé du réseau d'assainissement sur l'ensemble du territoire urbain
- Prix de l'assainissement dans la moyenne des agglomérations de taille équivalente
- Réseau d'assainissement vieillissant et soumis à de nombreuses entrées d'eaux claires parasites
- Réseau unitaire sur la plus grande partie de Calais et de Coulogne rendant difficile le respect de l'arrêté du 31 juillet 2020
- Accompagnement nécessaire des communes sur tous les projets de réhabilitation lourde des réseaux d'assainissement

## FAIBLESSES

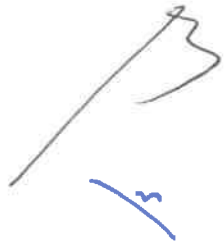
## ENJEUX ET STRATEGIE A DEVELOPPER

- ❖ Respecter les objectifs du décret du 31 juillet 2020 sur les rejets au milieu naturel
- ❖ Renforcer le maillage des bassins de stockage restitution sur le territoire pour limiter rapidement les rejets d'eaux usées au milieu naturel
- ❖ Réussir à déconnecter un maximum de surfaces actives sur les zones de réseau unitaire pour limiter les apports d'eaux claires météoriques
- ❖ Réhabiliter le réseau d'eaux usées pour réduire de manière significative les entrées d'eaux claires parasites



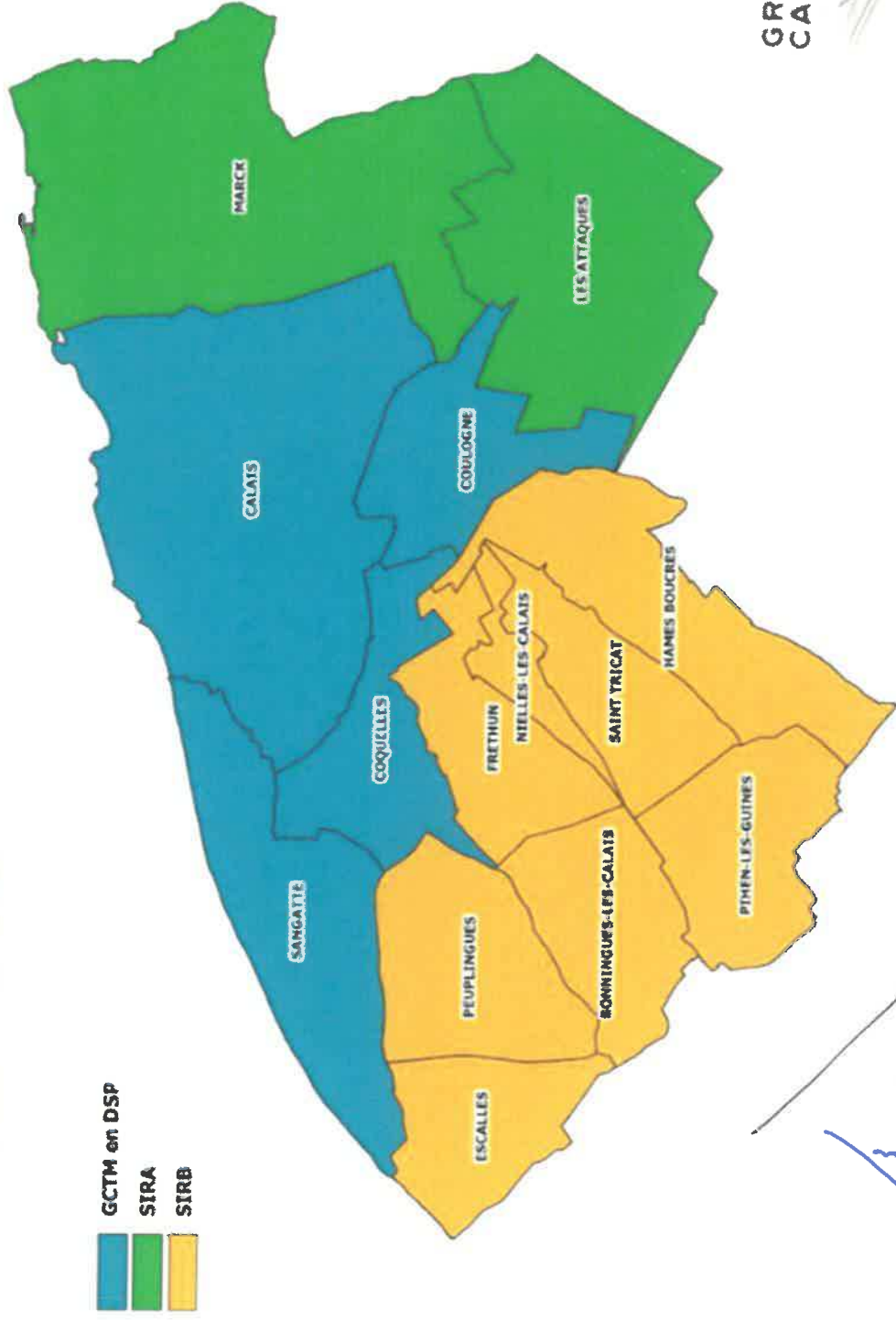


# 9 – Eau potable



# AXE 9 - Eau potable

**Grand Calais Terres & Mers**  
Compétence Eau potable au 1er janvier 2020



**GRAND  
CALAIS**



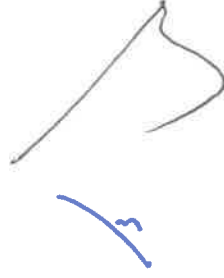
# AXE 9 – Eau potable

## EAU POTABLE

La communauté d'Agglomération Grand CALAIS Terres & Mers s'est vu transférer la compétence au 1er janvier 2020 et dispose dorénavant d'une mission de production, de transport et de stockage de l'eau potable, qui a pour objet de fournir à l'utilisateur une eau courante propre à la consommation humaine. Grand CALAIS c'est dorénavant 15 forages , 5 réservoirs sur tour, 1 réservoir enterré (Moulin aux Corneilles) et près de 450 km de réseau d'eau potable sur les 4 communes et des performances de réseaux variables selon les communes.

La raréfaction de la ressource en eau et sa sensibilité aux pollutions rendent la question de sa préservation prioritaire pour Grand CALAIS puisque ce sont près de 5,5 Millions de m<sup>3</sup> d'eau qui sont prélevés chaque année dans la nappe pour les 4 communes en délégation de service public.

Mais les attentes se portent aussi sur la solidarité territoriale puisque une pression forte se fait sentir de la part de territoires voisins dont la ressource en eau est en tension. Des interconnexions sont à l'étude sans mettre en péril la ressource du territoire de Grand CALAIS



# AXE 9 – Eau potable

## FORCES

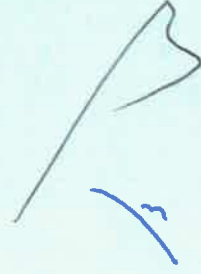
- Capacité des forages en eau potable en quantité très importante
- Ouvrages en bon état général (réservoirs)
- Prix de l'eau potable dans la moyenne des agglomérations de taille équivalente

## FAIBLESSES

- Réseau d'eau potable vieillissant et nécessitant des travaux de renouvellement
- Cohérence des travaux de renouvellement (opportunité / criticité)
- Surveillance de la vulnérabilité de la ressource en eau
- Absence de Schéma Directeur Eau Potable
- Absence de PGSSE

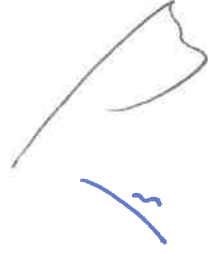
## ENJEUX ET STRATEGIE A DEVELOPPER

- ❖ Augmentation du taux de renouvellement du réseau, renouvellement des compteurs, réhabilitation des ouvrages sensibles, recherche de nouvelles ressources, étude d'interconnexions et sécurisation d'autres territoires
- ❖ Recherche et réparation des fuites, limitation des eaux de service, optimisation temporelle entre ressources ...
- ❖ Lutte contre les pesticides et protection de la nappe par des opérations de reconquête de la qualité de l'eau
- ❖ Schéma directeur eau potable, Préservation de la ressource en eau,



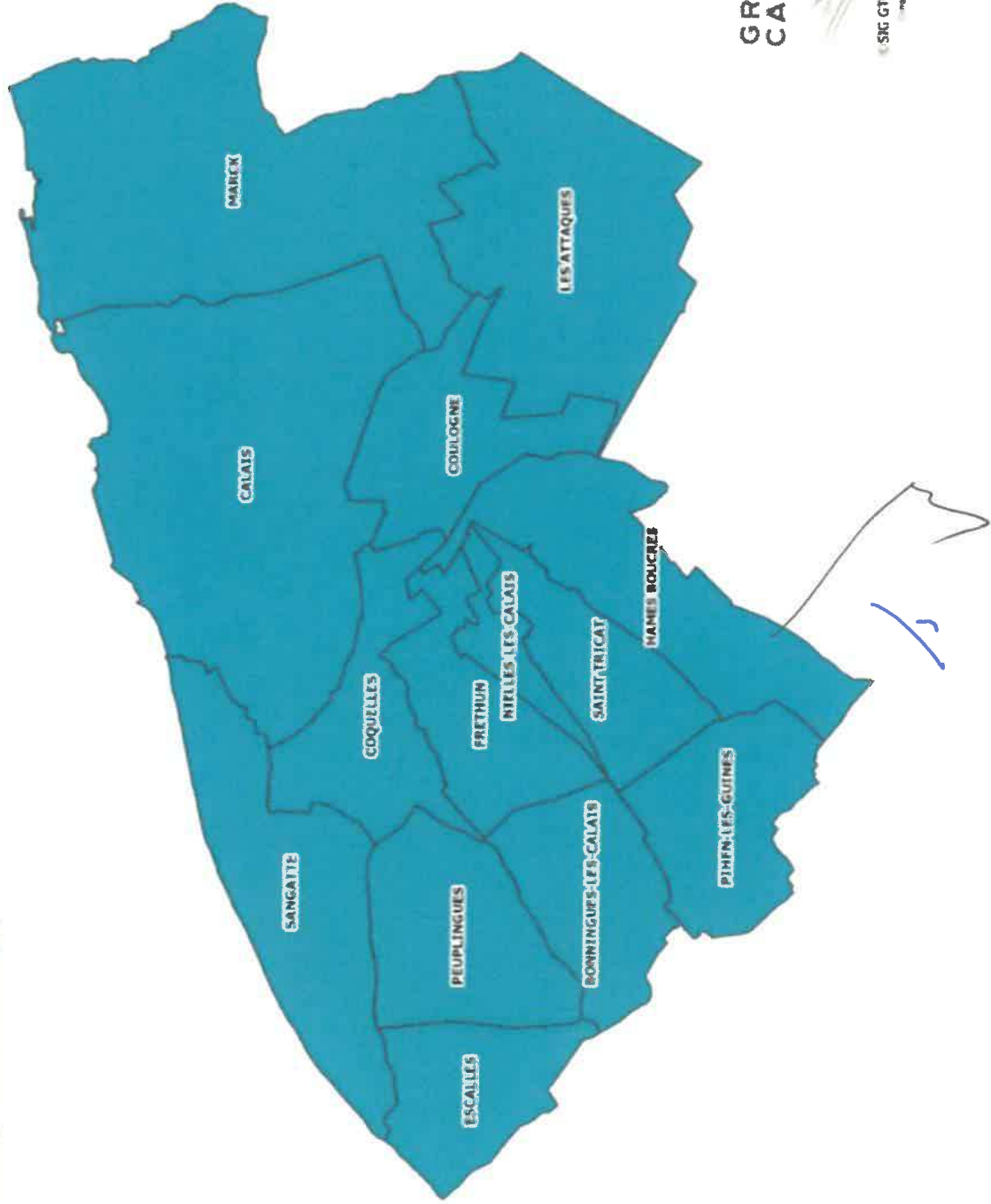


# 10 - VALORISATION DES DECHETS



# AXE 10 - DECHETS

La Communauté d'Agglomération  
Grand Calais Terres & Mers  
2020



GRAND  
CALAIS



SIG GTCM 16/09/20  
Système d'Information Géographique

# AXE 10 – DECHETS

## LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

La Direction de la Valorisation des déchets a collecté près de 44 141 tonnes de déchets ménagers et assimilés au cours de l'année 2019. 64% de ces déchets étaient destinés à l'enfouissement

Avec une population de presque 106 000 habitants dont 73% sur la seule commune de CALAIS, Grand Calais terres & Mers doit faire face à des situations de collecte très hétéroclites dans une commune centre où le taux d'habitat vertical atteint presque 50% .

Ainsi en dépit de moyens humains et matériels conséquents, d'équipes de communication et d'un schéma de tri poussé à son maximum (collecte des biodéchets), les performances de tri ne nous permettent pas à ce jour d'atteindre les objectifs de la loi AGEC

Les enjeux environnementaux et économiques de la Valorisation des déchets seront donc de réduire la production de déchets sur le territoire, d'améliorer significativement le taux de valorisation et de mieux maîtriser les dépenses de traitement impactées par la hausse de la TGAP notamment.



# AXE 10 – DECHETS

## FORCES

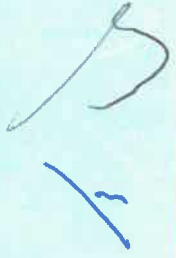
- Régie de collecte adaptables aux besoins présents et futurs
- Service prêt à développer l'ECT (extension des consignes de tri)
- Collecte des biodéchets existantes depuis 1999 et ensemble du territoire couvert
- Syndicat de traitement qui dispose de toutes les infrastructures pour améliorer le taux de valorisation et respecter les objectifs de la loi AGEC

## FAIBLESSES

- Taux de valorisation de 36% sur le territoire contre un objectif de 55% en 2020 et 65% en 2025
- Difficultés de tri dans les secteurs à forte densité de population
- Absence de collecte des biodéchets sur les zones d'habitat collectif dense
- Problématique de stockage des bacs en milieu urbain dense limitant le recours au tri pour les usagers
- Aucune tarification incitative pour les usagers

## ENJEUX ET STRATEGIE A DEVELOPPER

- ❖ Respecter les objectifs de la loi AGEC
- ❖ Adapter l'organisation des collectes aux contraintes locales (PAV en habitat vertical dense, centre urbain dense, adaptation des fréquences en milieu rural et semi-rural)
- ❖ Etudier les modes de financement incitatifs
- ❖ Adapter et/ou déployer des contenants adaptés (dotation, uniformisation code couleurs) pour limiter la production d'ordures ménagères
- ❖ Moderniser les équipements de collecte et les outils de traitement,
- ❖ Améliorer les actions, outils et messages de communication à destination du public pour sensibiliser sur les enjeux environnement et financiers,
- ❖ Adapter les locaux sociaux et la localisation du service Collecte des déchets à l'extension de Grand CALAIS Terres & Mers.





Le projet de territoire est bâti sur des grands fondements  
identitaires, historiques et géographique

# Le Projet de territoire



**GRAND  
CALAIS**  
Terres & Mers

ambition **2026**



**GRAND  
CALAIS**  
*Le littoral*

*Rédaction - Marie Capon  
Mise en page - Laurent Renault  
Photos - Fred Collier et Laurent Renault*



# Les grands axes

## GRAND CALAIS

Une place stratégique en Europe  
Une identité Terres & Mers  
Une terre d'épanouissement  
Un environnement préservé

Quatre ambitions clés du territoire



# PREAMBULE

Grand Calais Terres & Mers se compose de 14 communes et regroupe 105 269 habitants . Ce jeune EPCI vient de fêter ses 20 ans. Initialement composé de 5 communes dites « historiques » : Calais, Marck, Coquelles, Sangatte-Blériot et Coulogne, ce cœur d'agglomération s'est vu progressivement étoffé de communes « pôles relais », et rurales : Fréthun, Nielles-lès-Calais, Les Attaques, Hames-Boucres et Escalles en 2017, puis Bonningues-les-Calais, Peuplingues, Pihen-lès-Guînes et Saint-Tricat en 2019.

Grand Calais Terres & Mers appartient au Pays du Calais. Avec ses voisins, les Communautés de Communes « Pays d'Opale » et « de la Région d'Audruicq » ils se regroupent au sein du SYMPAC, entité chargée notamment de la mise en œuvre du SCoT. Grand Calais Terres & Mers fait partie des agglomérations françaises de taille moyenne, et fonctionne autour d'une commune centre, Calais, qui est la commune référence du « territoire vécu » alentour, tant en matière d'emploi, de logements, que d'accès aux services, à l'éducation, au sport, à la culture. Une première « couronne » de communes périurbaines est située dans son aire urbaine d'influence immédiate (Sangatte, Coquelles, Coulogne, Marck, Fréthun). Enfin, une couronne de communes plus rurales est caractérisée par la présence de l'agriculture et de villages historiques. La particularité de ce territoire à taille humaine, c'est aussi les perspectives très diversifiées que le paysage offre, avec des ouvertures tant sur les collines, les dunes que sur les terres plus à l'Est caractéristiques des paysages de polders.



185 km<sup>2</sup>

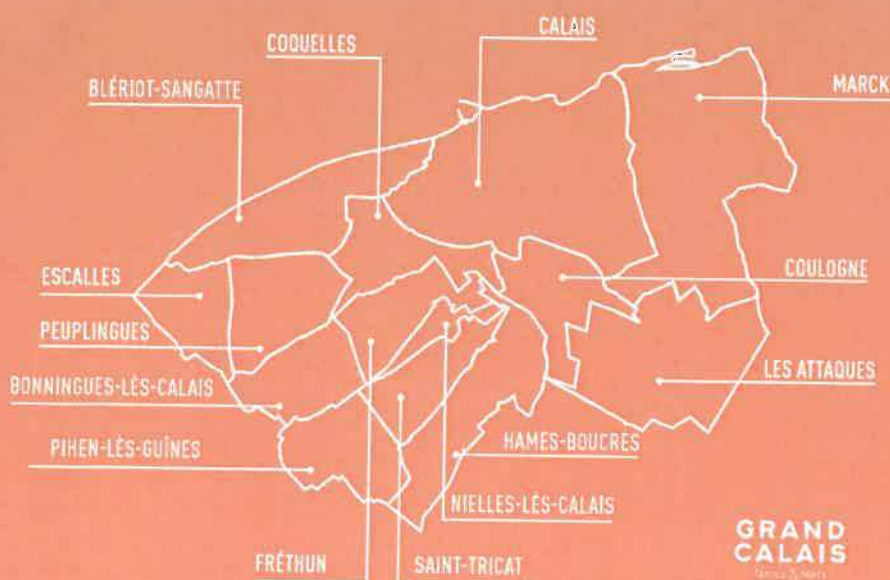


105 269 habitants



14 communes





2019

2017

2001

- Calais
- Coulogne
- Coquelles
- Marck
- Blériot-Sangatte
- Fréthun
- Escalles
- Hames-Boucres
- Nielles-Lès-Calais
- Bonningues-Lès-Calais
- Peuplingues
- Pihen-Lès-Guînes
- Saint-Tricat



## CARTOGRAPHIE

### LES MAIRES

COMMUNE	MAIRE	ADRESSE		TELEPHONE
BONNINGUES LES CALAIS	Jacques MERLEN	99 chemin de l'Anglaise	62340 Bonningues les Calais	03.21.82.16.29
CALAIS	Natacha BOUCHART	Place du Soldat Inconnu	CS30329 - 62107 Calais	03.21.46.62.00
COQUELLES	Michel HAMY	980 Avenue du Gal de Gaulle	BP 6 - 62903 Coquelles	03.21.82.07.43
COULOGNE	Isabelle MUYS	Place de la Mairie	62137 Coulogne	03.21.36.92.80
ESCALLES	Marc BOUTROY	2 Place de la mairie	62179 Escalles	03.21.85.25.20
FRETHUN	Guy HEDDEBAUX	67 rue de la mairie	62185 Fréthun	03.21.85.28.65
HAMES BOUCRES	Philippe BOUCHEL	Rue de l'Eglise	62340 Hames-Boucres	03.21.35.20.53
LES ATTAQUES	Nadine DENIELE VAMPOUILLE	1047 Route Nationale	62730 Les Attaques	03.21.82.29.76
MARCK	Corinne NOEL	2, place de l'Europe	BP 14 - 62730 Marck	03.21.46.22.00
NIELLES-LES-CALAIS	Bernard DELALIN	3 Rue du Pont de Nielles	62185 Nielles-les-Calais	03.21.35.12.90
PEUPLINGUES	Jean-François LACROIX	1057 Route d'Escalles	62231 PEUPLINGUES	03.21.85.26.26
PIHEN LES GUINES	Jean-Luc MAROT	29 Impasse de la Mairie	62340 PIHEN LES GUINES	03.21.82.49.07
SAINT TRICAT	François LE GALL	Rue de l'Eglise	62185 ST TRICAT	03.21.35.24.77
SANGATTE BLERIOD	Guy ALLEMAND	Place du Général de Gaulle	62231 Sangatte	03.21.34.63.50

### REFERENTS TECHNIQUES

Aménagement et de la Stratégie Territoriale - Grand Calais Terres et Mers  
 Grégory PIERRET - Directeur Général Adjoint Moyens Opérationnels  
[gregory.pierret@grandcalais.fr](mailto:gregory.pierret@grandcalais.fr) / 03.21.19.55.21

Service Aménagement  
 Marie CAPON - Responsable  
[marie.capon@grandcalais.fr](mailto:marie.capon@grandcalais.fr) / 03.21.46.62.23

Le projet de territoire est bâti sur de grands « fondements » identitaires et historiques et sur son positionnement géographique : le bassin de vie de Calais est au cœur des échanges de voyageurs et de marchandises en Europe de l'Ouest, et dispose d'infrastructures clefs à l'instar du port, du tunnel sous la manche, des gares et lignes ferroviaires ou encore des autoroutes. Cette particularité lui offre de sérieux atouts en termes d'accessibilité pour encourager le développement économique du territoire (zones logistiques, diversité des zones d'activités économiques...), mais aussi le tourisme puisque le territoire voit transiter près de 20 millions de voyageurs par an. Ce positionnement géographique fait également du territoire une terre d'accueil de populations en transit. Si certaines périodes ont été plus difficiles, en résultante d'une géopolitique internationale, la présence de ces populations a imprégné depuis plus de 25 ans les communes du territoire et généré en conséquence une forte mobilisation et solidarité.

20  
millions  
de passagers  
par an



Parmi les « fondements historiques » du projet de territoire, s'esquisse la présence d'un tissu économique hérité du passé dentellier, reconnu dans le monde entier. Toutefois, celle-ci reste structurellement fragile et la période de désindustrialisation du territoire a emporté une certaine paupérisation de celui-ci. Si le territoire dispose encore de quelques industries de cette époque, l'économie s'est ensuite structurée autour des infrastructures, à savoir le Port, aujourd'hui modernisé et étendu, et le Tunnel sous la Manche. Quelques grandes industries et activités liées se maintiennent sur le territoire à l'instar des câbles, de la fibre optique, de la logistique, des services de sécurité et d'entretien d'infrastructures...). Mais l'économie du territoire est aujourd'hui à dominante présentielle (69,5% des établissements actifs en 2017). Aussi, afin de redynamiser et diversifier l'économie du territoire et donc la création d'emploi, nombreux sont les projets qui se multiplient autour du tourisme, du numérique, de la logistique, et du développement durable. Ce développement passe notamment par une par la présence de nombreuses structures de formation et par de grandes opérations en faveur d'un changement profond d'image du territoire.

Ce changement profond d'image s'illustre concrètement par la réalisation de travaux de requalification et de modernisation des espaces publics, ou d'amélioration du cadre de vie. Le territoire s'attache par exemple à reconquérir les friches, stigmates du passé, en de nouveaux quartiers prêts à accueillir de nouveaux habitants. Les secteurs les plus stratégiques de cœur d'agglomération, où se concentrent les flux et où la vie économique et touristique bat son plein, sont peu à peu requalifiés. Après le quartier de Calais Nord, le Front de Mer de Calais est aujourd'hui l'objet de tous les regards. Récemment inauguré, ses espaces participent à ancrer Calais dans une nouvelle ère, à reconsidérer le territoire comme une véritable destination balnéaire, mais aussi comme un territoire attractif, où il fait bon vivre, s'implanter, et qu'il est plaisant de visiter. Cette mue du cœur d'agglomération passe aussi par la création d'un pôle d'échanges multimodal. Face aux nombreux sites potentiels à requalifier et à la complexité de certaines opérations, Grand Calais Terres & Mers a particulièrement besoin d'un accompagnement fort des partenaires et financeurs pour valoriser ces friches, encourager le retour de populations en cœur d'agglomération. Les actions sur le cadre de vie passent par la requalification d'espaces publics structurants, en réponse au vieillissement des ouvrages mais aussi dans une optique de moderniser voiries, réseaux, places... Cette rénovation doit prendre en compte à la fois la transition écologique et l'évolution des modes de vies.





## CULTURE

Parallèlement, le développement du territoire s'appuie sur un ancrage culturel et social hérité de l'histoire et de la construction de traditions au fil des décennies. De grands équipements culturels structurent aujourd'hui l'offre du territoire (Cité de la Dentelle, Scène Nationale, Grand Théâtre et salles de concert/spectacles, Conservatoire de Musique et de Danse, Ecole d'Arts...) autour de l'enseignement et la création artistique, du spectacle vivant, l'événementiel, de la lecture publique, ou encore de la valorisation du patrimoine. Quelques éléments clefs, connus dans le monde entier, jouent un rôle fédérateur de l'image du territoire à l'exemple du beffroi de l'Hôtel de Ville de Calais et des Six Bourgeois, qui ont notamment participé à l'inscription de Calais parmi les Villes d'Art et d'Histoire. Parallèlement, le territoire s'est construit des traditions au fil des 30 dernières années, autour du spectacle de rue, de l'événementiel « hors norme ». Elles trouvent aujourd'hui un ancrage avec l'arrivée du Dragon de Calais, machine monumentale, objet artistique de déambulation et de spectacle au sein de l'espace urbain, nouveau moteur d'attractivité culturelle et touristique.



Le beffroi



La base Tom-Souville



Le Dragon

## SPORT ET BIEN-ÊTRE

Le tissu d'équipements (sport, culture, éducation-formation, santé...) reste par ailleurs un véritable atout pour la vie quotidienne des habitants de l'agglomération, vecteur de bien-être, d'ouverture et de créativité... Le nombre très important de structures sportives et associatives et leur diversité sur le territoire démontre un certain niveau de dynamisme et d'implication des habitants dans la vie locale. En ce sens le territoire attache une importance toute particulière à maintenir le niveau de qualité et de diversité des équipements que ce soit en création d'équipements neufs que de réhabilitation, notamment en réponse à un vieillissement de certains d'entre eux (mise aux normes, extensions, réhabilitation



thermique...) ou à des besoins nouveaux (compétitions sportives, montée en puissance de certaines disciplines, pratiques nouvelles...).

Face à une certaine fragilité du territoire, l'accompagnement social, en grande majorité sur la commune de Calais, a toujours été un axe fort d'intervention. Avec l'appui de centres sociaux, véritables moteurs au sein des quartiers, de nouveaux projets s'articulent autour de la lutte contre les inégalités, le décrochage des jeunes, les difficultés de santé... En parallèle, la Politique de la Ville se décline aussi dans les quartiers avec le déploiement d'opérations de rénovation urbaine de grande envergure.

Enfin, Grand Calais Terres & Mers ne peut envisager son projet de territoire sans un rapport important à l'espace, à la nature, à l'environnement. Il est identifiable par la présence des falaises du Cap Blanc-Nez, classées Grand Site de France.

Grand Calais se trouve à la jonction de deux grandes entités paysagères : les collines du Boulonnais (Cap Blanc Nez) et la plaine maritime du delta de l'Aa.



Moulin de Coquelles



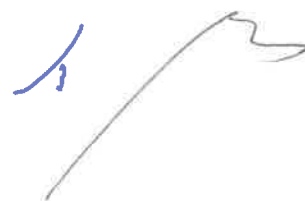
Un vaste littoral



Terres de campagne

Au cœur de ce contexte paysager littoral qui s'étend sur près de 22 km de long, la présence de l'eau est incontournable. Grand Calais Terres & Mers, compétente en matière de production, de transport et de stockage de l'eau potable, attache une importance toute particulière à la préservation de cette ressource. La question de l'eau apparaît aussi par le biais de phénomènes de ruissellement et de risques d'inondations, impliquant un enjeu fort de fixer les sols par la renaturation.

22  
km de littoral



## LA MOBILITÉ

La Mobilité est aussi au cœur des réflexions, participant à la fois à l'évolution des pratiques, à une desserte égale des différentes communes de l'agglomération à la ville-centre, mais aussi à la lutte contre le dérèglement climatique, et à faire évoluer le cadre de vie sur le territoire. Après avoir décidé la gratuité des transports collectifs, le territoire s'attache aujourd'hui à développer les pratiques cyclables, encourager la marche, mais aussi à mieux organiser les flux automobiles, notamment autour des pratiques domicile-travail (parkings-relais, covoiturage...).



Sur la question des déchets, le territoire bénéficie d'infrastructures et d'une gouvernance solides, permettant d'afficher quelques indicateurs encourageants (la quantité de déchets produite par an et par habitant est inférieure à la moyenne nationale). Le territoire souhaite se perfectionner davantage, notamment en matière de valorisation (36% aujourd'hui, contre 50% attendus). Enfin, l'actualité de l'année 2020 a rendu de façon incontournable la prise en compte des conséquences de la crise sanitaire. Si le territoire a su s'adapter et innover à ce titre (plateforme de commerce en ligne et livraisons sur toute l'agglomération, piétonisations provisoires et urbanisme tactique, mesures de protection sur l'espace public, organisation des centres de tests et de vaccination, aides locales aux entreprises...), cette crise inédite permet de projeter de nouveaux usages et des opportunités pour le territoire. En effet, à l'heure du déploiement du télétravail, le territoire semble avoir de belles cartes à jouer en termes d'attractivité résidentielle (cadre de vie, couverture très haut débit, accès aux services, accessibilité aisée aux grandes villes...). Le Brexit a également créé des conditions inédites d'attractivité du territoire et permet d'envisager l'implantation de nouvelles entreprises au sein des zones d'activités créées et gérées par Grand Calais Terres & Mers. Les filières de la logistique et du développement durable sont au cœur des démarches de promotion.

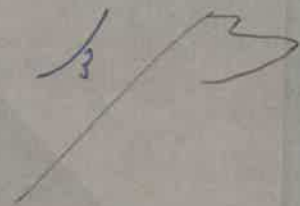
## TOURISME

Enfin, du point de vue touristique, les étés 2020 et 2021 ont permis d'observer un véritable retour au « tourisme de proximité ». Les visiteurs ont salué la qualité du cadre de vie ou encore la diversité de l'offre du territoire. Tout cela représente une véritable chance pour Grand Calais Terres & Mers, situé dans une région très peuplée, très bien équipée en matière d'infrastructures (ferroviaires, routières) et attenantes à d'autres pays européens attirés par le littoral de la Côte d'Opale.

# 4

## AMBITIONS CLEFS DU TERRITOIRE

Une place stratégique en Europe  
Une identité Terres & Mers  
Une terre d'épanouissement  
Un environnement préservé

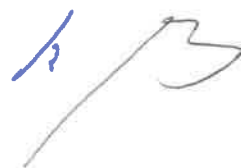


---

# Une place stratégique en Europe

*Développement économique stratégique au Nord-Ouest de l'Europe. Le port, le Tunnel et la Plage : les moteurs pour l'implantation d'entreprises, le tourisme et l'attractivité résidentielle*

L'agglomération, par le biais de la Direction du Développement Economique et de l'Agence de Développement Calais Promotion, mène une stratégie de développement économique en réponse à deux grands enjeux. Le premier est de soutenir l'activité économique existante, héritée pour partie de longue date, et génératrice d'une majorité d'emplois actuels. Le second concerne une volonté de diversifier l'économie et l'emploi, de s'appuyer sur des filières porteuses d'avenir, sur une desserte optimale du territoire tant numérique que physique, et de se positionner sur de nouvelles thématiques. Cette démarche de diversification de l'économie se traduit notamment par l'engagement du territoire dans une démarche REV 3 (3ème révolution industrielle), mais aussi par l'aménagement ou la requalification de zones d'activités, à vocation industrielle, logistique, commerciale, tertiaire. Ces zones jouent un rôle essentiel dans la capacité du territoire à accueillir de nouvelles entreprises, en offrant du foncier aménagé, disposant d'une bonne desserte par les modes de transport et un secteur d'implantation soigné. Parallèlement à la diversification de l'économie se joue également une mise en adéquation des formations locales au tissu économique en présence et à venir. Ces actions se développent à la fois autour de la formation initiale et de la formation continue. L'Université du Littoral joue par ailleurs un rôle clef dans l'offre de formation avec la présence de laboratoires de recherche et d'une école d'ingénieurs.





# CHIFFRES CLEFS

## LE PORT ET LE TUNNEL SOUS LA MANCHE CONNECTES AUX RESEAUX ROUTIERS ET FERRES

- ◇ 1<sup>er</sup> port Roll-on / Roll-off d'Europe Continentale
- ◇ 1<sup>er</sup> territoire européen en termes de flux routier : 3,6 millions de camions par an
- ◇ 1<sup>er</sup> opérateur privé de fret ferroviaire en Grande Bretagne et en France grâce à GETLINK ;
- ◇ 52 % des flux commerciaux entre le Royaume-Uni et l'Europe passent par Calais ;
- ◇ Itinéraire le plus court et le plus rapide vers le Royaume-Uni ;
- ◇ 1<sup>er</sup> port européen équipé d'un terminal d'autoroute ferroviaire : 5 Allers/Retours par semaine entre Calais et Orbassano (Italie) et Calais et Le Boulou (Espagne)
- ◇ Un pôle logistique « La Turquerie » doté d'un terminal ferroviaire : liaisons Calais-Perpignan, Domodossola (Italie), Kaldenkirchen (Allemagne) et Barcelone (Espagne).
- ◇ Présence d'Eurotunnel, leader mondial du feroutage avec 1 départ toutes les 8 min.

## UNE ZONE D'ACTIVITES EXCLUSIVEMENT DEDIEE A LA LOGISTIQUE :

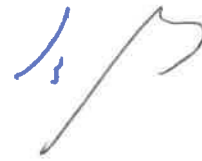
- ◇ Le parc d'activités TRANSMARCK/TURQUERIE de 220 ha situé à la jonction des autoroutes A16 et A26, rempli à l'horizon 2024.

## UN TISSU ECONOMIQUE DYNAMIQUE ET DIVERSIFIE

- ◇ + de 2000 établissements de commerce et services aux particuliers
- ◇ + de 1 800 TPE /PME/ETI/Grandes Entreprises
- ◇ Une baisse significative du taux de chômage en 4 ans : 1er trim 2015 : 15.9 % / 3eme trim 18 : 14.1 % / 3eme trim 19 : 13% / 2ème trim 2021 : 12.2 %
- ◇ Des entreprises de renommées internationales : Alcatel / ASN (parmi les leaders mondiaux de la fabrication de câbles sous-marins), Graftech (fabrication et distribution de graphite pour electrode), Meccano (jouets), Shaeffler (chaînes et pièces automobiles), Merck Santé (pharmaceutique)

13/3

## DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE A RAYONNEMENT MULTIPLE



### *EVOLUTION DES FILIÈRES HISTORIQUES VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE*



Le soutien et la valorisation des savoirs faire en matière de textile et de dentelle trouve un écho tout particulier, en parallèle de l'essor du numérique sur le territoire et l'arrivée d'un acteur fédérateur, la Maison du Numérique et de l'Innovation. Le projet d'« incubateur dédié aux métiers du textile et de l'« upcycling » propose en effet une démarche innovante de lier à la fois le patrimoine et le savoir-faire autour du textile aux nouveaux enjeux et modes de vie actuels. Par ce projet démonstrateur « REV3 », le territoire souhaite afficher une orientation « économie circulaire » dans sa stratégie de développement économique. Deux enjeux seront recherchés : d'une part, répondre aux besoins techniques et d'accompagnement des jeunes porteurs de projets dans le secteur du textile et de l'upcycling, d'autre part, agir sur l'emploi en valorisant une offre de formation aux métiers techniques du textile.





1

gare TGV liaison Europe  
(Lille Paris Bruxelles  
Londres)

## UN TERRITOIRE TAILLÉ POUR LA LOGISTIQUE

La présence du combiné rail-route sur le Calaisis représente donc un atout économique essentiel pour les années à venir. En effet, au-delà de pouvoir répondre à la pénurie de plus de cinquante mille chauffeurs en France, il permet d'éviter des problèmes de congestion du trafic routier et ainsi permet de garantir une stabilité dans le temps de transport. Il répond également à de nombreuses problématiques écologiques, notamment la réduction des émissions carbone. Il n'est d'ailleurs pas étonnant de voir les acteurs majeurs du fret français travailler sur un doublement des parts de marché du combiné rail-route sur les 10 prochaines années et à l'échelle européenne de souhaiter un passage de 18 % à 30 % sur la même période. Le combiné rail-route est une solution alternative écologique et innovante pour le transport européen et notre territoire.



## ACCOMPAGNEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE EXISTANT

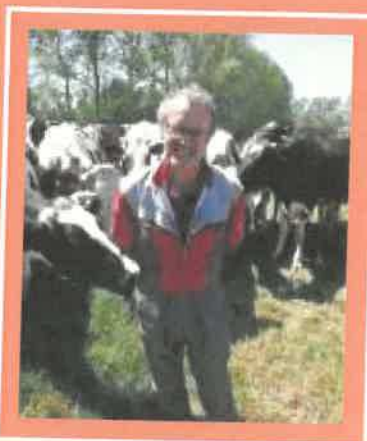
Grand Calais Terres & Mers a conventionné en 2019 dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation et de sa compétence « aides économiques » avec le Conseil Régional afin de soutenir les entreprises de son territoire, en création ou en développement. Ces soutiens, directs ou indirects, auprès des entreprises locales doivent leur permettre de s'adapter aux mutations qu'elles soient technologiques, règlementaires ou commerciales. Ces actions pourraient par ailleurs s'inscrire dans le cadre du dispositif « Territoire démonstrateur REV3 » puisque Grand Calais Terres & Mers, appuyé par une démarche similaire du Pays du Calais, s'oriente vers une transformation durable de sa stratégie de développement économique.

Aujourd'hui, le territoire souhaite avoir une action incitative avec l'accompagnement et la fédération des partenaires (CMA, CCI...) autour des enjeux de mutation des entreprises (optimisation des moyens) pour tendre peu à peu vers une économie décarbonée et l'efficacité énergétique.

## L'ESSOR DES FILIÈRES VERTES

Le territoire entend aujourd'hui se positionner sur la filière verte, en réponse efficace à la transition énergétique (zéro émission CO2 en utilisation (mobilité), faible empreinte lors de la production de l'hydrogène, vecteur d'innovation technologique, solution fléchée pour la mobilité lourde (poids lourds...) et le transport de demain (bus urbains, périurbains, véhicules de collecte), plein essor de la recherche et développement. Calais peut naturellement être fléché territoire de développement de l'hydrogène dans le cadre du potentiel d'utilisation par les flux logistique et par l'intérêt marqué d'implantation d'acteurs de la filière.

Les « Assises du Bien Manger » ont été une première étape vers la création d'un réseau d'acteurs locaux (collectivités, producteurs, associations, insertion, formation...), ont évolué vers la émergence d'un Projet Alimentaire Territorial, reconnu Niveau 1 par le Ministère de



Éleveur, horticulteurs, pêcheurs... les filières courtes privilégiées

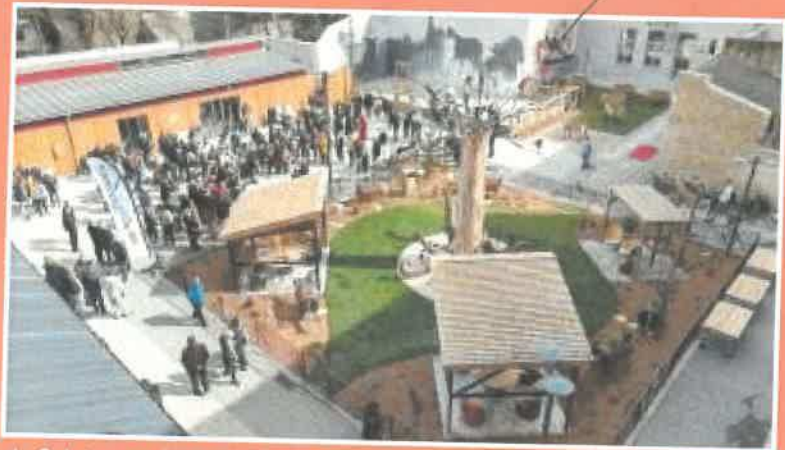


**l'Agriculture et de l'Alimentation.** Les objectifs sont de rapprocher les ressources produites sur l'ensemble du territoire avec les habitants et les acteurs qui les valorisent à l'exemple des établissements de formation (hôtellerie restauration notamment) et les restaurateurs. La question de la vente en circuits-courts est également abordée. Certaines communes projettent à ce titre des « relais locaux », petits points de commerce-restauration, permettant à la fois de recréer un lieu de vie et de convivialité en cœur de bourg mais aussi de créer un point de vente des produits agricoles et maraîchers issus des communes du territoire. Le projet prévoit aussi la création d'une unité de transformation agro-alimentaire collective en visant la mise à disposition d'équipements professionnels et des services adaptés aux besoins des acteurs locaux (producteurs locaux, restaurateurs, associations caritatives...) ainsi que de travailler sur les autres axes en aval de la filière agro-alimentaire (distribution, consommation).

### *L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE*

L'économie sociale et solidaire (ESS) prend également son essor sur le territoire. Elle se traduit aujourd'hui par le développement d'un « tiers-lieux » en centre-ville, le pôle Anima, qui réunit une ferme urbaine, des activités de menuiserie, un atelier de créateurs locaux ou encore un pôle de services (conciergerie, livraisons de courses...) et plusieurs associations d'insertion. Ce pan de l'économie du territoire pourrait se professionnaliser davantage, et se voir renforcé avec de nouvelles activités prolongeant les actions existantes à l'instar de la rénovation énergétique (via les activités autour du bois), ou l'alimentation. Certaines structures jouent un rôle fédérateur en matière d'insertion à l'instar de la régie de quartiers ou encore des associations comme Environnement et Solidarité.

Enfin, l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire ne saurait exister sans le développement ou la requalification de zones d'activités. L'agglomération intervient donc dans l'identification et l'aménagement de sites permettant l'accueil de nouvelles entreprises (Virval, ZI des Dunes...), en cohérence avec les nouvelles prérogatives réglementaires (Loi Climat, ZAN...).



En plein centre-ville de Calais, une ferme urbaine, des ateliers menuiserie...

## DES INFRASTRUCTURES ET PROJETS AU SERVICE DE LA MOBILITE DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES

Grand Calais Terres & Mers connaît en 2021 la mise en service d'un des plus grands ports de voyageurs européens, permettant d'accueillir de nouveaux flux. Les faisceaux ferroviaires sont aussi revalorisés ou modernisés (voie mère) et le territoire attache une importance à faire cohabiter des projets majeurs d'infrastructures avec le cadre de vie des habitants. Les gares jouent également un rôle majeur dans le fonctionnement du territoire. Reliées aux grandes métropoles (Lille, Paris, Londres), elles assurent une connexion du territoire aux capitales et places économiques européennes. Toutefois, le territoire observe ces dernières années une réduction des arrêts en gare et souhaiterait que la tendance s'inverse au profit de l'économie et des habitants du territoire, participant ainsi à la réduction des gaz à effet de serre. Ces gares et haltes et notamment la desserte à grand vitesse permettent à de nombreux travailleurs d'habiter le territoire et de se rendre quotidiennement sur Lille, ou Paris.

Dunkerque et Boulogne/Mer sont également des bassins d'emploi générant des navettes quotidiennes domicile-travail depuis/vers Grand Calais Terres & Mers. Eclairées par une étude de desserte globale du Calaisis, menée par l'Etat et le CD 62, plusieurs communes du territoire, situées sur des axes stratégiques de déplacement, ambitionnent la création de pôles de stationnement relais et/ou aires de covoiturages afin d'optimiser le trafic automobile sur les routes. Pour aller plus loin, ces aires devraient être équipées, et connectées au réseau de transport en commun et proposer une offre d'intermodalité (stationnement vélo sécurisé, pool de vélos en libre-service, déploiement de zones de recharge des véhicules électriques...).





## UNE NOUVELLE REFERENCE TOURISTIQUE AU RAYONNEMENT LOCAL ET EUROREGIONAL



Les évolutions récentes des pratiques touristiques (crise sanitaire, modes de vie...) ont influencé les priorités d'intervention. L'heure est au regain du « tourisme de proximité » touchant à la fois des clientèles du territoire mais aussi des pays limitrophes. Les actions doivent « s'appuyer sur les labels pour construire l'offre touristique », envisager « un slow tourisme, durable, de proximité, respectueux des populations, de l'environnement et des patrimoines » et « favoriser une offre vertueuse construite à partir des richesses du territoire ». Grand Calais Terres & Mers s'inscrit pleinement dans ces enjeux et peut s'appuyer sur quelques éléments phares à l'instar du Grand Site de France, du nouveau Front de Mer de Calais, ou encore du Label Ville d'Art et Histoire. L'offre touristique doit être valorisée avec l'aide d'une signature touristique commune et promue auprès des publics cibles. Les 14 communes du territoire se fédèrent autour de la NATURE, du SPORT, du PATRIMOINE, de la CULTURE, de la convivialité et FESTIVITES, de la GASTRONOMIE ou encore du SHOPPING. C'est sur la base de ces identités que peuvent aujourd'hui se structurer les parcours et que les portes d'entrée peuvent jouer un rôle d'accueil et d'information des visiteurs. La présence de 2 itinéraires « eurovélo-routes » incitent à la valorisation des itinéraires piétons et cyclables.

Parallèlement, de nouveaux projets viennent appuyer chacune des dimensions ci-dessus :

Le Grand Site de France poursuit la gestion et l'animation du site naturel du Cap Blanc-Nez et fréquenté par près d'1 million de visiteurs/an. Grand Calais Terres & Mers souhaiterait que le bâtiment sur le Mont d'Hubert, propriété du Département, soit requalifié, pour y créer une « porte d'entrée » sur le territoire, tout en s'inscrivant dans une démarche de slow tourisme (relai de marcheurs, refuge de sportifs, snacking « locavore » et « healthy » respectant le site et son écrin). En complémentarité sur l'offre de NATURE, les espaces naturels dunaires de Sangatte et Marck font l'objet d'une attention particulière dans le cadre du respect des milieux (loi littoral, biodiversité...).

Calais s'appuie aujourd'hui sur sa façade littorale rénovée et ambitionne désormais de créer des coutures entre son

front de mer « Calais La Plage », par une redynamisation de la Plaisance et une reconquête progressive des bassins qui l'entourent. A long terme, dans un cadre urbain et balnéaire requalifié, pourrait se déployer un véritable nouveau quartier, ponctué d'espaces de balades et de loisirs, d'activités économiques et pourquoi pas de logements. L'hébergement touristique est aussi au cœur des projets et perspectives. L'agglomération conserve une attention particulière au déploiement de l'offre, notamment privée et la Ville de Calais accompagne l'implantation d'un projet privé d'hôtel sur le Front de Mer.

Cette couture urbaine passe aussi par le projet des Machines de Calais, avec le déploiement du projet sur le Fort Risban et l'arrivée de Varans dans un premier temps, puis sur le site du Dombunker à moyen terme, adossé à la reconquête des bassins. Ce secteur amorce la transformation de l'« Arc Ouest », qui joue un rôle de charnière entre la ville et le tissu bâti à l'Est (Calais-Nord, Bassins) et le Grand Paysage à l'Ouest (frange agricole périurbaine et paysages du Parc Naturel Régional et du Grand Site de France).

Enfin, les projets touristiques reposent également sur un volet « patrimoine » avec des enjeux sur la rénovation de grands édifices (Eglises Notre-Dame et Saint-Pierre, Grand Théâtre) mais aussi le déploiement sur Calais du Label Ville d'Art et d'Histoire : création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, mise en valeur du patrimoine maritime, actions de sensibilisation et de promotion...





# Une identité Terres & Mers

L'aménagement du territoire passe par une attention portée aux lieux de vie des habitants, à savoir le logement, la mobilité et le cadre de vie. Il concerne des espaces très diversifiés aux enjeux complémentaires, à savoir les tissus urbains plus ou moins denses mais aussi les espaces ruraux. Le défi des quelques années à venir consistera à tenir compte des évolutions réglementaires (Loi Climat, Zéro Artificialisation Nette...) tout en poursuivant des projets en faveur de l'attractivité et du cadre de vie sur le territoire. Les documents stratégiques en cours d'élaboration (PLH, PLUI) auront à inscrire et traduire ces défis sur le territoire pour les 10 prochaines années.

## LOGEMENT

Un document phare de planification, le « Programme Local de l'Habitat » entame sa révision. Ce document devra être le guide de la production du logement sur le territoire, de son équilibre entre les communes et être la stratégie de peuplement partagée par les pouvoirs publics. Le PLH devra prendre en compte les enjeux de la transition écologique et sera le régulateur de l'artificialisation des sols. Il guidera également les actions en matière de réhabilitation du bâti et jouera un rôle d'équilibre social.

La question de la réhabilitation du patrimoine bâti résidentiel est d'ores et déjà un axe de travail développé depuis plusieurs années sur le territoire. Calais s'est en effet saisi de cette problématique depuis de nombreuses années et lance actuellement une nouvelle opération d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU) en cœur d'agglomération, au titre du dispositif Action Cœur de Ville. Sur l'ensemble du périmètre de l'agglomération, l'Espace Info Energie joue un rôle tout aussi important pour l'accompagnement des habitants dans leurs projets de réhabilitation énergétique.

En matière d'habitat et de cadre de vie, le territoire est mobilisé sur un vaste programme de rénovation urbaine sur les quartiers « Politique de la Ville » du Beau-Marais et du Fort-Nieulay sur la commune de Calais. Appuyés par l'ANRU et d'autres partenaires, ces projets visent à moderniser, rénover et adapter le parc de logements, clarifier et requalifier les espaces publics, et accompagner les habitants.

49 896  
logements

64,6%  
maisons

—  
48,8% des logements  
antérieurs à 1970  
42,4% construits entre  
1970 et 2006  
8,8% après 2006

La politique de l'habitat, telle qu'évoqué précédemment, doit se déployer en tenant compte des enjeux d'artificialisation des sols. En ce sens, les projets de renouvellement urbain sont un levier majeur pour répondre à cet enjeu, favorisant par la même occasion, une ré-intensification des usages en cœur d'agglomération (accessibilité idéale, présence de tous les services et équipements...). Aussi, le territoire souhaite poursuivre ses efforts en la matière et reconquérir quelques grandes friches emblématiques à l'instar de la friche de l'ancien hôpital, du site des Quatre Coins ou encore de la friche industrielle « Brampton » à plus long terme. Si Calais dispose d'un potentiel important de renouvellement urbain, les autres communes de l'agglomération disposent également pour certaines d'un vivier de friches ou potentiels fonciers à requalifier au sein du tissu bâti existant.

## CADRE DE VIE

1

Grand Site de France  
Le cap Blanc-Nez

1 125700

visiteurs cumulés en 2015

Le renouvellement urbain concerne aussi des opérations liées aux espaces publics et au cadre de vie, faisant l'objet de vraies attentes de la part des habitants au quotidien. En effet, les voiries, places, parvis, espaces verts sont les espaces vécus au quotidien par les habitants. Le bien-être (que ce soit pour un habitant ou un usager extérieur) passe par la qualité de ces derniers et leur adaptation aux usages et aux modes de vie. A ce titre, la Ville de Calais fait face à un certain vieillissement ou une obsolescence de certaines places, voiries structurantes, d'entrée de ville ou d'agglomération ou encore lieux de transit. Ces espaces, bien que gérées par la commune, ont souvent un intérêt communautaire (Bd Foch-Clémenceau sur l'axe touristique majeur du cœur de ville, Avenue Salengro connectant Coquelles à Calais, Avenue Blériot grande artère structurante adossée au tracé du TCSP, Place Albert 1er...). D'autres communes observent les mêmes besoins avec pour certains des projets mixtes de revitalisation des coeurs de bourgs ou de villages, accueillant des équipements structurants.



Le défi de ses opérations de requalification résidera dans la capacité à prendre en compte les modes actifs, revégétaliser les grands axes routiers et tenter de réduire l'imperméabilisation, rechercher de nouveaux matériaux innovants et plus durables, prendre en compte la gestion ultérieure des ouvrages. L'éclairage public est également un enjeu majeur, tant dans la modernisation des équipements (sécurité et confort sur l'espace public) que dans la gestion des consommations d'énergie. A ce titre, la Ville de Calais étudie la mise en place d'un Contrat de Performance Energétique, afin de renouveler une partie des réseaux et du matériel d'éclairage, mais aussi améliorer l'exploitation du réseau (tant du point de vue technique que des consommations en énergie).

Enfin, l'aménagement du cadre de vie passe aussi par un « verdissement » du territoire. Il aura pour intérêt de s'inscrire dans la transition écologique puisque si les espaces verts jouent un rôle en matière de bien-être, de respiration, de qualité des paysages, ils jouent aussi un rôle écologique de stockage du carbone, de maintien des sols et de la biodiversité. L'ensemble des 14 communes du territoire aura donc à mener ces actions de reconquête du territoire par le végétal, avec l'appui de différents partenaires, dont la Région Hauts-de-France, soutenant d'ores et déjà ce type de démarche.

Grand Calais Terres & Mers et la Ville de Calais se concentrent par ailleurs sur le centre-ville de Calais, et déploient les 5 grands axes d'intervention du dispositif Action Cœur de Ville dont la redynamisation commerciale, participant la vie, à l'animation des espaces publics et donc au cadre de vie en cœur d'agglomération. Depuis 2017, un Plan de Relance à destination du commerce a permis la diminution de la vacance commerciale et développer l'offre de commerces et services aux habitants. La démarche entre en totale synergie avec les actions menées sur l'habitat, ou encore sur les espaces publics (cf. ci-avant), pour un effet global.

13





## MOBILITE

A une échelle infra territoriale, la Mobilité est aussi un axe prioritaire d'intervention des collectivités. Cela s'est traduit, fin 2019, par le passage à la gratuité du réseau de transport en commun par le SITAC, impliquant une modification des habitudes de déplacement avec une alternative gratuite à l'usage de la voiture.

Ces ambitions devraient trouver un écho dans la mise en service en 2022 du pôle d'échanges multimodal autour de la gare SNCF de Calais-Ville, suivie par la mise en œuvre d'une ligne de transport en commun en site propre à plus long terme. Parallèlement, le territoire s'attache à développer les modes actifs, qui trouveront une place en complément ou en alternative des autres modes de transports. Grand Calais Terres & Mers et plusieurs communes se lancent en effet dans une politique de valorisation de la marche, du vélo et de tous les nouveaux « modes actifs » individuels. Pour exemple, le « Plan Vélo », déployé sur Calais veut intervenir à la fois sur l'apprentissage (dès le plus jeune âge) et la « culture » du vélo, mais aussi sur l'offre de services ou les outils de communication. Les communes impliquées sur ces thématiques ambitionnent l'aménagement de parcours sécurisés, lisibles, efficaces. Dans un moyen terme, le vélo pourrait peu à peu prendre une place certaine dans l'économie du territoire. De grandes entreprises s'impliquent d'ores et déjà sur ce thème (Eurotunnel, Port, Grandes Surfaces...).





# Une terre d'épanouissement

Le projet de territoire ne saurait être complet et vertueux sans la prise en compte du volet social. En effet, les habitants qui le composent, leurs attentes, modes de vie, caractéristiques, comportements, doivent être pris en compte dans les projets et dans la construction du territoire. Ce volet prend en compte de multiples dimensions, touchant à la fois l'accompagnement des plus fragiles, des difficultés, mais aussi l'offre de sport, de loisirs, ou encore la culture. Il touche aussi les domaines de la santé, des services aux familles, aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduite...

## SOLIDARITES

Grand Calais Terres & Mers s'investit depuis de nombreuses années dans des dispositifs d'accompagnement des plus fragiles (suivi, insertion, éducation, médiation...), que ce soit au titre de la Politique de la Ville, ou plus généralement sur l'ensemble du territoire. Certaines structures partenaires sont d'ailleurs un réel appui en matière d'accompagnement à l'instar de la Fabrique Défi ou du SAS Coluche pour l'insertion à l'emploi ou encore des centres sociaux pour l'accompagnement des jeunes dans les quartiers. Le territoire veut poursuivre ces actions et le démontre chaque année au travers des actions de cohésion urbaine et sociale. Il s'agit aujourd'hui d'imaginer de nouvelles structures supports, à l'instar d'une « maison des mamans », qui doit accompagner les jeunes mères dans leur parcours à la fois de parent mais aussi de formation et d'insertion.

Dans la continuité d'un développement des services aux habitants, aux familles, véritable enjeu d'attractivité d'un territoire, Grand Calais Terres & Mers réfléchit à la mise en réseau des médiathèques du territoire. Par ailleurs, la Ville de Calais envisage quant à elle la création d'un nouvel équipement dédié à la petite enfance, en remplacement d'un bâtiment existant devenu inadapté et coûteux.



## SPORT ET LOISIRS

En matière de sport et de loisirs, le territoire entend améliorer progressivement l'offre existante, en réponse à des besoins tels que la montée en puissance de certains sports, le rôle de certains équipements dans les compétitions (Calais labellisée Terres de Jeux 2024), un besoin de rénovation ou de modernisation. C'est le cas des piscines Ranson ou Iseo ou des équipements tennistiques de la Ville de Calais. D'autres équipements sont imaginés dans une optique de poursuivre les efforts d'attractivité (projet d'équipement évènementiel polyvalent par exemple). Avec une évolution de son périmètre en 2019 et l'intégration de 4 nouvelles communes, les besoins en matière d'apprentissage de la nage ont augmenté et nécessitent la création d'un nouvel équipement de natation sur le territoire. L'agglomération en fait son projet phare d'ici à 2025. Enfin, grâce à une identité rurale préservée aux abords de Calais, à des pratiques équestres implantées de longue date et une localisation stratégique sur les Hauts de France, le territoire souhaite également se positionner comme un lieu de référence des compétitions amateurs et professionnels du monde équestre. Peuplingues et Grand Calais Terres & Mers accompagnent pour cela un projet privé de pôle équestre destiné à l'accueil de manifestations sportives dans le domaine.



## CULTURE

Sur le volet culturel, le territoire cherche également à maintenir son patrimoine et la diversité de son offre (Channel Scène National, Musées, Monuments...), et à animer et mettre en lumière le label Ville d'Art et d'Histoire. Cette volonté passe par des projets de mise aux normes et de valorisation du patrimoine culturel (Eglises Saint-Pierre et Notre-Dame), de protection des réserves muséales, de rénovation du Grand Théâtre de Calais, ou d'animations à destination du grand public. Le déploiement du projet des Machines de Calais, évoqué précédemment, participera également au rayonnement culturel du territoire. Grand Calais Terres & Mers se fait par ailleurs remarquer sur la scène du spectacle vivant avec l'installation récente d'artistes en résidence telle que la compagnie de danse Hervé Koubi.





## SANTE

Enfin, la qualité de vie sur le territoire passe par la prise en compte de la santé des habitants, du vieillissement et de la fin de vie. Un projet de crématorium a récemment vu le jour à l'Est du territoire calaisien. Parallèlement, le territoire se mobilise face au phénomène de désertification médicale. L'agglomération soutient la formation de jeunes médecins issus du territoire, et encourage leur implantation après leur cursus. Le Centre Hospitalier est aussi un acteur et partenaire essentiel, il tient une place majeure dans l'attractivité du territoire auprès des professionnels de santé, et se positionne à la pointe en matière de néo-natalité, en faisant de cette spécialité une référence régionale après Jeanne de Flandres à Lille. Grand Calais Terres et Mers organise par ailleurs depuis quelques années « les Assises de la Santé », instance de concertation des collectivités avec les professionnels de santé du territoire, aboutissant à de véritables démarches partenariales, notamment avec l'Agence Régionale de la Santé.

Un maillage de l'offre de soins est en cours, avec le déploiement de structures rassemblant différents professionnels de santé, sur toutes les communes de l'agglomération (Marck, Calais, Coquelles, Peuplingues...) ou de services de téléconsultation. Enfin, les communes se mobilisent également auprès des publics seniors, que ce soit au travers des services des CCAS ou encore du développement d'une offre de logements adaptés (résidences services, foyers, programmes de logements privés...).



# Un environnement préservé



Production  
de déchets  
**580 kg**

par an / habitant  
en France

**419 kg**

par an / habitant  
de Grand Calais

Evoquée de manière transversale au fil du présent projet de territoire, la transition écologique s'amorce peu à peu sur le territoire de Grand Calais Terres & Mers. L'agglomération s'inscrit dans les démarches supra communales à l'initiative du SYMPAC à l'instar du COTTRI. Parallèlement, la transition écologique s'inscrit également dans un Plan Climat Air Energie Territorial en cours de finalisation. Il déclinera un plan d'actions multithématiques. L'agglomération intervient donc au titre de la gestion des risques, de ruissellement notamment, mais aussi de submersion marine, impactant le littoral. Elle doit intervenir au titre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ou encore de la production et de la consommation d'énergie. Enfin, elle doit intervenir dans le cadre de la gestion des déchets, ou encore de la préservation des ressources, à savoir l'eau, les sols, l'air. Si certains axes du projet de territoire ont d'ores et déjà mis l'accent sur les questions d'artificialisation des sols (renouvellement urbain, renaturation du territoire...), le présent volet va concerner la réhabilitation du patrimoine bâti public, la valorisation des déchets, les projets liés à la production et la consommation d'énergies.





## LES DECHETS

Sur le volet « déchets », Grand Calais Terres & Mers, appuyé par le SEVADEC, souhaite poursuivre ses efforts en matière de réduction des déchets et de valorisation de ces derniers. Cela passe par la mise en service d'un nouvel équipement à la pointe du traitement des déchets (CVOMR), ou encore d'un programme de déploiement de colonnes enterrées dans les secteurs qui présentent de vraies difficultés de tri. D'autres pistes sont à l'étude pour optimiser et recycler les volumes de déchets récoltés (plastiques notamment), sensibiliser davantage les usagers au tri (modernisation des outils de communication), pour étudier des modes de financement incitatifs, ou encore moderniser les équipements de collecte.



## L'EAU POTABLE

La ressource en eau potable fait aussi l'objet d'attentions particulières tant pour sa préservation (en quantité et en qualité) qu'au titre d'une utilisation raisonnée. Ainsi, le territoire souhaite progressivement participer au renouvellement du réseau et des compteurs, à la réhabilitation des ouvrages sensibles (Moulin aux Corneilles...), à la recherche de nouvelles ressources. Par ailleurs, Grand Calais Terres & Mers doit aussi anticiper l'étude d'interconnexions et de sécurisation de la ressource en lien avec les territoires voisins. En termes de qualité de l'eau, le territoire doit lutter contre les pesticides et en faveur de la protection de la nappe. Un schéma directeur de préservation de la ressource en eau devrait permettre de guider l'ensemble de ces actions de manière globale.

## ENERGIES

Gaz à effet  
de serre

9,3 t

éq/CO<sub>2</sub> / habitant  
en France

5 t

éq/CO<sub>2</sub> / habitant  
de Grand Calais

Le volet « sobriété énergétique » se déploie aujourd'hui autour de plusieurs dimensions :

- les bâtiments publics aux enjeux patrimoniaux ; notamment sur la commune de Calais, qui hérite d'édifices historiques, mais bien souvent dépassés en matière d'isolation ou de chauffage. Le défi étant de faire cohabiter performance énergétique et préservation de l'architecture. L'hôtel de Ville de Calais ou la piscine Ranson en sont des exemples concrets.
- les bâtiments publics tertiaires (bureaux, locaux administratifs, écoles...) pour lesquelles les collectivités portent une attention toute particulière (diagnostics énergétiques, programmes d'action...). Grand Calais Terres & Mers et quelques communes du territoire sont à ce titre associées au SYMPAC sur le programme ACTEE II.
- l'éclairage public, dont le matériel sur la commune de Calais est majoritairement obsolète et fortement consommateur d'énergie. La commune projette la mise en œuvre d'un ambitieux contrat de performance énergétique, répondant ainsi à des enjeux de confort au sein de l'espace urbain, mais aussi de réduction des consommations énergétiques.

Sur la thématique de la production d'énergie, le territoire cherche à innover. Si Calais est d'ores et déjà équipée de réseaux de chaleur, la question de leur perfectionnement et de leur évolution est posée. Dans un moyen ou long terme, le réseau de chaleur à l'Est pourrait s'appuyer sur les énergies fatales produites par les industries de la Zone des Dunes. La création d'un nouveau réseau de chaleur par biomasse est à l'étude sur l'Ouest du territoire. Enfin, le solaire, l'hydrogène sont également des pistes à explorer.

## LES RISQUES

Enfin, la question des risques, naturels et technologiques, est un enjeu majeur. Le Plan Climat prévoit d'ores et déjà un plan d'actions en faveur de la réduction des émissions de gaz à effets de serre, de l'amélioration de la qualité de l'air, de la gestion des risques et de la préservation des ressources. Par ailleurs, s'agissant des risques naturels (inondations...), les communes de l'agglomération se fédèrent pour mener les études à l'échelle du polder du Delta de l'Aa et pour créer une cellule de suivi, d'information et d'alerte afin de mieux appréhender, voire anticiper les prochains épisodes critiques. Cela se traduit également par de nombreux travaux visant à protéger le territoire et ses occupants.

## LES EAUX USEES

Le réseau d'eaux usées fait aussi partie des prérogatives de Grand Calais Terres & Mers, autour de la nécessité de renforcer les bassins de stockage et de limiter les rejets au milieu naturel. La collectivité accompagne les communes dans leurs projets de réhabilitation de réseaux d'assainissement. En tissu urbain à réseau unitaire (principalement à Calais et Coulogne), les enjeux de réparation des ouvrages et de séparation des eaux sont prégnants pour limiter les entrées d'eaux claires parasites ou météoriques au sein des réseaux, et ainsi en optimiser le traitement.



## EN CONCLUSION...

Grand Calais Terres & Mers est un territoire unique, à la fois sur la scène internationale mais aussi à une échelle plus locale. Le territoire dispose de tous les atouts nécessaires à son développement : il est très bien équipé, doté d'une excellente desserte par les infrastructures, et d'un cadre de vie de qualité. Les collectivités territoriales qui le composent déploient aujourd'hui une certaine détermination pour parvenir à le valoriser, au travers d'un panel de projets et d'ambitions diversifiées et complémentaires. Les enjeux partagés sont de maintenir, voire attirer de nouveaux habitants, diversifier et faire progresser l'emploi, accompagner les habitants, affirmer la place du territoire sur le paysage de la Côte d'Opale et son rôle de destination, et enfin, protéger et valoriser le cadre de vie.

Ces ambitions sont indissociables de la dimension environnementale, qui tient une place de plus en plus importante, notamment à la lecture des fragilités du territoire et de l'analyse des phénomènes observés à une échelle plus large (dérèglement climatique, risques, biodiversité...). L'ensemble de ces démarches visent un développement viable et durable du territoire pour les générations qui le vivent actuellement, mais aussi pour celles à venir.



# Projet de territoire ambition 2026

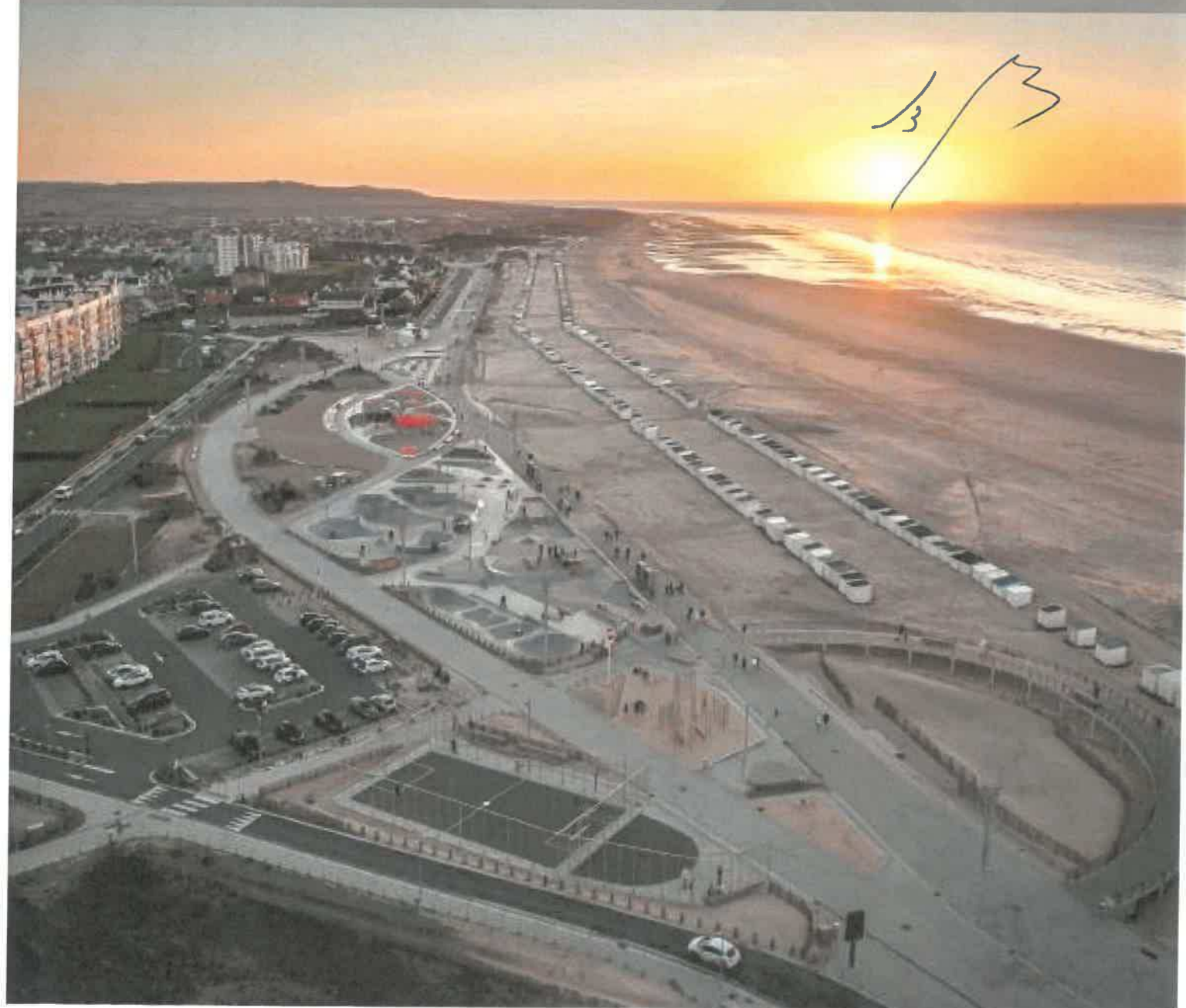




Tableau Plan d'Actions - Maquette financière | Participation ETAT sollicitée

Orientation stratégique	Prévisions Début / Fin Opération	Projet	Axe Projet Territoire	Porteur	Autres Partenaires (cf. fiches actions)	Fonds ETAT	Coût HT Opération	Participation ETAT sollicitée	% ETAT	Autres partenaires	Reste à charge HT	% RàC	Echéancier prévisionnel des dépenses HT			
													2022	2023	2022-2023	2024-2030
OS1a -	2022-2024	Collecte / Déploiement des colonnes enterrées	6 - Transition écologique	GCTM		DSIL 2022	1 803 439	1 442 751	80%	0	360 688	20%	528 393	452 668	981 062	822 377
	2022-2026	Lutte contre l'érosion et le ruissellement	6 - Transition écologique	GCTM	CD62	MTECT DSIL 2022	1 000 000	600 000	60%	200 000	200 000	20%		300 000	300 000	700 000
	2023-2027	Rénovation de l'éclairage public Contrat de Performance Energétique	6 - Transition écologique	Calais	FDE62	MTECT	7 600 000	6 050 000	80%	30 000	1 520 000	20%		79 167	79 167	7 520 833
	2023-2027	Rénovation Energétique des Bâtiments Publics	6 - Transition écologique	Ville		MTECT	4 378 594	3 074 000	70%	0	1 304 594	30%		250 000	250 000	4 128 594
OS1b -	2022-2026	Plan VELO	2 - Mobilités durables des personnes et des marchandises	GCTM / Calais	à définir	Fonds Mobilités Actives	3 500 000	1 750 000	50%	1 050 000	700 000	20%		788 333	788 333	2 711 667
<b>Total OS1 - Assurer la transition écologique de l'intercommunalité par des aménagements durables</b>							<b>18 282 033</b>	<b>12 916 751</b>	<b>71%</b>	<b>1 280 000</b>	<b>4 085 282</b>	<b>22%</b>	<b>528 393</b>	<b>1 870 168</b>	<b>2 398 562</b>	<b>15 883 471</b>
OS2a -	2022-2023	Réaménagement des Places Condé + Joffre	4 - Aménagement durable	Calais		FNADT / DSIL	497 750	398 200	80%	0	99 550	20%		359 510	359 510	138 240
	2022-2026	Réaménagement Place Foch + Bd Clémenceau	4 - Aménagement durable	Calais		FNADT / DSIL	2 204 182	1 763 346	80%	0	440 836	20%	2 160	191 667	193 827	2 010 355
	2022-2026	Création de zones "Poumons Verts" dans les quartiers urbains	4 - Aménagement durable	Calais		MTECT	2 900 000	2 320 000	80%	0	580 000	20%		600 000	600 000	2 300 000
	2023-2027	Réaménagement Rue Mollien	4 - Aménagement durable	GCTM / Calais		MTECT	4 585 788	3 668 630	80%	0	917 158	20%		0	0	4 585 788
	2024-2028	Réaménagement Place Albert 1er	4 - Aménagement durable	Calais		FNADT / DSIL	5 121 564	4 016 370	78%	0	1 105 194	22%		66 667	66 667	5 054 897
OS2b -	2023-2026	Réhabilitation du Bassin Ouest et Port de Plaisance	1 - GCTM - Référence touristique	GCTM		FNADT / DSIL	2 100 000	1 617 000	77%	0	483 000	23%		50 000	50 000	2 050 000
<b>Total OS2 - Renforcer l'attractivité du territoire</b>							<b>17 409 284</b>	<b>13 783 546</b>	<b>79%</b>	<b>0</b>	<b>3 625 738</b>	<b>21%</b>	<b>2 160</b>	<b>1 267 843</b>	<b>1 270 003</b>	<b>16 139 281</b>
OS3a -	2023-2026	Aménagement des Zones d'Activités Economiques	3 - Economie	GCTM	commercialisation	FNADT / DSIL	9 680 000	3 476 000	36%	4 585 000	1 619 000	17%		1 000 000	1 000 000	8 680 000
OS3b -	2022-2025	Création du nouveau Centre Social Saint-Pierre	5 - Solidarités, Projet social et culturel	Calais		MTECT DPV 2021+22	690 633	552 507	80%	0	138 126	20%	262 003	363 932	625 936	64 698
	2022-2026	Equipement Futsal	5 - Solidarités, Projet social et culturel	Calais		DSIL 2022	2 000 000	1 600 000	80%	0	400 000	20%		83 333	83 333	1 916 667
	2022-2026	Construction d'une piscine intercommunale	5 - Solidarités, Projet social et culturel	GCTM	CD62	ANS / MTECT	10 000 000	6 500 000	65%	1 500 000	2 000 000	20%		500 000	500 000	9 500 000
	2023-2027	Espace Culturel Polyvalent "La Boîte" / "Le Lieu"	5 - Solidarités, Projet social et culturel	Calais	GCTM	FNADT / DSIL	15 000 000	5 000 000	33%	5 600 000	4 400 000	29%		40 000	40 000	14 960 000
	2025-2028	Maison des Mamans : accès & abords	5 - Solidarités, Projet social et culturel	Calais		FNADT / DSIL	600 000	300 000	50%	0	300 000	50%		0	0	600 000
<b>Total OS3 - Faciliter la résilience du territoire du Grand Calais pour mieux vivre ensemble</b>							<b>37 970 633</b>	<b>17 428 507</b>	<b>46%</b>	<b>11 685 000</b>	<b>8 857 126</b>	<b>23%</b>	<b>262 003</b>	<b>1 987 266</b>	<b>2 249 269</b>	<b>35 721 364</b>
<b>Total général</b>							<b>73 661 950</b>	<b>44 128 804</b>	<b>60%</b>	<b>12 965 000</b>	<b>16 568 146</b>	<b>22%</b>	<b>792 556</b>	<b>5 125 277</b>	<b>5 917 834</b>	<b>67 744 116</b>

*[Signature]*  
7/11/23